

Loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005 (1).

Au nom du peuple,
La chambre des députés ayant adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER :

Est et demeure autorisée pour l'année 2005 la perception au profit du Budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 12.990.000.000 Dinars répartis comme suit :

- Recettes du Titre I : 8.396.000.000 Dinars,
- Recettes du Titre II : 4.083.000.000 Dinars,
- Recettes des fonds spéciaux du Trésor : 511.000.000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau "A" annexé à la présente loi.

ARTICLE 2 :

Les recettes affectées aux fonds spéciaux du Trésor pour l'année 2005 sont fixées à 511.000.000 Dinars conformément au tableau "B" annexé à la présente loi.

ARTICLE 3 :

Le montant des crédits de paiement des dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2005 est fixé à 12.990.000.000 Dinars répartis par sections et par parties comme suit :

Première Section : Dépenses de gestion

Première partie : Rémunérations publiques : 4.526.286.000 Dinars
Deuxième partie : Moyens des services : 555.994.000 Dinars
Troisième partie : Interventions publiques : 947.383.000 Dinars
Quatrième partie : Dépenses de gestion imprévues : 108.337.000 Dinars

Total de la première section : 6.138.000.000 Dinars

Deuxième section : Intérêts de la dette Publique

Cinquième partie : Intérêts de la dette publique : 1.028.000.000 Dinars
Total de la deuxième section : 1.028.000.000 Dinars

Troisième section : Dépenses de développement

Sixième partie : Investissements directs : 977.031.000 Dinars
Septième partie : Financement public : 664.037.000 Dinars
Huitième partie : Dépenses de développement imprévues : 85.932.000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 24 décembre 2004.

Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées : 534.000.000 Dinars

Total de la troisième section : 2.261.000.000 Dinars

Quatrième section : Remboursement du principal de la dette publique

Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique : 3.052.000.000 Dinars

Total de la Quatrième section : 3.052.000.000 Dinars

Cinquième section : Dépenses des fonds spéciaux du trésor
Onzième partie : Dépenses des fonds spéciaux

du trésor : 511.000.000 Dinars

Total de la cinquième section : 511.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément un tableau « C » annexé à la présente loi.

ARTICLE 4 :

Le montant total des crédits de programmes de l'Etat pour l'année 2005 est fixé à 1.900.206.000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par programmes et par projets conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

ARTICLE 5 :

Le montant des crédits d'engagement de la troisième section : dépenses de développement du budget de l'Etat, pour l'année 2005 est fixé à 3.600.000.000 Dinars répartis par parties comme suit :

Troisième section : Dépenses de développement

Sixième partie : Investissements directs : 1.499.775.000 Dinars

Septième partie : Financement public : 674.384.000 Dinars

Huitième partie : Dépenses de développement imprévues : 268.973.000 Dinars

Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées : 1.156.868.000 Dinars

Total de la troisième section : 3.600.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « E » annexé à la présente loi.

ARTICLE 6

Le montant des ressources d'emprunts de l'Etat nets des remboursements du principal de la dette publique est fixé à 855.000.000 Dinars pour l'année 2005.

ARTICLE 7 :

Le montant des recettes et des dépenses des établissements publics, dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, est fixé à 580.982.000 Dinars pour l'année 2005 conformément au tableau « F » annexé à la présente loi.

ARTICLE 8 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder des prêts du Trésor aux entreprises publiques en vertu des dispositions de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 40.000.000 Dinars pour l'année 2005.

ARTICLE 9 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat en vertu de la législation en vigueur est fixé à 950.000.000 Dinars pour l'année 2005.

Prélèvement sur les ressources du fonds « compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » au profit « du fonds de restructuration du capital des entreprises publiques »

ARTICLE 10 :

Est autorisé, pour l'année 2005, le prélèvement d'un montant de 10.000.000 Dinars des ressources du fonds spécial du trésor intitulé « Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques ».

Création du fonds national d'amélioration de l'habitat

ARTICLE 11 :

Est ouvert dans les écritures du Trésorier Général de Tunisie un fonds spécial du Trésor intitulé « Fonds National d'Amélioration de l'Habitat », destiné à la participation au financement des opérations visant la sauvegarde du patrimoine de l'habitat ancien et l'amélioration des conditions de l'habitat et de l'environnement urbain des citoyens.

Le Ministre chargé de l'habitat est l'ordonnateur du fonds. Les dépenses dudit fonds revêtent un caractère évaluatif.

ARTICLE 12 :

Le fonds national d'amélioration de l'habitat est financé par :

- les ressources provenant des interventions du fonds et les programmes d'habitation auxquels il participe ;
- les dons et subventions accordés au fonds par les personnes physiques et les personnes morales ;
- toutes autres ressources qui peuvent être affectées au fonds conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 13 :

Est créée au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat une contribution due sur les immeubles bâties destinés à l'habitation, supportée par les redevables de la taxe sur les immeubles bâties prévue par l'article premier du code de la fiscalité locale, au taux de 4% de l'assiette de ladite taxe.

Sont applicables à ladite contribution en matière de recouvrement, de contrôle, de contentieux, de sanctions, de prescription et de restitution les mêmes règles afférentes à la taxe sur les immeubles bâties.

ARTICLE 14 :

Sont exonérés de la contribution au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat :

- les immeubles destinés à l'habitation visés à l'article 3 du code de la fiscalité locale,

- les personnes bénéficiant du dégrèvement total de la taxe sur les immeubles bâties prévu par le paragraphe II de l'article 6 du code de la fiscalité locale.

ARTICLE 15 :

Le fonds national d'amélioration de l'habitat créé par l'article 11 de la présente loi se subroge au fonds national d'amélioration de l'habitat créé par le décret beylical du 23 août 1956 relatif à l'institution du fonds national d'amélioration de l'habitat tel que modifié par les textes subséquents pour les droits, dettes, obligations et passifs envers les tiers.

ARTICLE 16 :

Tous les textes contraires aux articles 11 à 14 de la présente loi sont abrogés et notamment le décret beylical du 23 août 1956 relatif à l'institution d'un fonds national d'amélioration de l'habitat tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'article 12 de loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001 relative à la loi de finances pour l'année 2002.

ARTICLE 17 :

Les dispositions du quatrième tiret de l'article 53 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004 sont modifiées comme suit :

- 50% des ressources provenant de la taxe au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat.

Changement d'appellation d'un fonds spécial du trésor

ARTICLE 18 :

L'appellation du fonds spécial du Trésor « Fonds de la propriété de l'environnement et de l'esthétique des villes » créé par l'article 52 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004 est remplacée par « Fonds de la protection et de l'esthétique de l'environnement » .

Promotion de l'emploi et soutien des entreprises implantées dans les zones de développement régional prioritaires

ARTICLE 19 :

Est ajouté à l'article 25 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents ce qui suit :

Les investissements dans les activités de l'industrie, de l'artisanat et des services prévues par l'article 23 du présent code et réalisés dans les zones de développement régional prioritaires fixées par le décret prévu par l'article 23 susvisé, bénéficient de la prise en charge par l'Etat durant une période additionnelle de cinq ans, d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale fixée comme suit :

Année concernée par la prise en charge par l'Etat	Quote part de la prise en charge par l'Etat
Première année	80%
Deuxième année	65%
Troisième année	50%
Quatrième année	35%
Cinquième année	20%

Les dispositions du troisième paragraphe du présent article s'appliquent aux projets dont le bénéfice de la période additionnelle de cinq ans prend effet avant le 31 décembre 2009.

Amélioration du taux d'encadrement des entreprises et encouragement au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur

ARTICLE 20 :

Sont abrogées les dispositions de l'article 43 bis du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93 -120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents et remplacées par ce qui suit :

Nonobstant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 43 du présent code, les entreprises du secteur privé opérant dans les activités relevant des secteurs prévus par l'article premier du présent code peuvent bénéficier, durant une période de 7 ans, de la prise en charge par l'Etat d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale relative aux salaires versés au titre des nouveaux recrutements d'agents de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de deux années au moins après le baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, et ce, à compter de la date de recrutement de l'agent pour la première fois.

Le taux de la prise en charge par l'Etat visée au paragraphe premier du présent article est fixé comme suit :

Années concernées par la prise en charge par l'Etat à partir de la date de recrutement	Taux de la prise en charge par l'Etat
La première et la deuxième année	100%
La troisième année	85%
La quatrième année	70%
La cinquième année	55%
La sixième année	40%
La septième année	25%

Bénéficiant de cet avantage, les nouveaux recrutements effectués durant la période allant du premier janvier 2005 au 31 décembre 2009.

Les modalités et les procédures d'application des dispositions du présent article sont fixées par décret.

Encouragement de certaines catégories d'associations au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur

ARTICLE 21 :

Les associations de développement, les associations autorisées à octroyer les micro-crédits, les associations de diffusion de la culture numérique et les associations de soutien aux handicapés peuvent bénéficier de la prise en charge par l'Etat pendant une période de 7 ans d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale relative aux salaires versés au titre des nouveaux recrutements d'agents de nationalité tunisienne titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de deux années au moins après le baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, et ce, à compter de la date de recrutement de l'agent pour la première fois.

Le taux de la prise en charge par l'Etat visée au paragraphe premier du présent article est fixé comme suit :

Années concernées par la prise en charge par l'Etat à partir de la date de recrutement	Taux de la prise en charge par l'Etat
La première et la deuxième année	100%
La troisième année	85%
La quatrième année	70%
La cinquième année	55%
La sixième année	40%
La septième année	25%

Bénéficiant de cet avantage, les nouveaux recrutements effectués durant la période allant du premier janvier 2005 au 31 décembre 2009.

Les modalités et les procédures d'application des dispositions du présent article sont fixées par décret.

Encouragement à la réinsertion dans la vie professionnelle des salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques

ARTICLE 22 :

Les entreprises du secteur privé qui procèdent dans le cadre d'un contrat de réinsertion dans la vie professionnelle au recrutement d'agents parmi les salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive ou subite de l'entreprise sans respect des procédures prévues par le code du travail, peuvent bénéficier de la prise en charge par l'Etat pendant une année :

- d'un taux de 50% du salaire versé à la recrue et dans la limite de 200 dinars par mois ;

- de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale au titre du salaire versé à la recrue.

Les interventions de l'Etat prévues au paragraphe premier du présent article sont imputées sur les ressources du Fonds de développement de la compétitivité industrielle créé par l'article 37 de la loi n° 94-127 du 26 décembre 1994 portant loi de finances pour l'année 1995 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000.

Les dotations du fonds susvisé sont transférées à l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant et ce suivant un programme prévisionnel annuel présenté au ministre chargé de l'Industrie.

Les conditions et les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

Souscription de l'Etat au capital de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises

ARTICLE 23 :

Le Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat, est autorisé à souscrire au capital de la Banque des petites et moyennes entreprises dans la limite de 30 millions de dinars.

Poursuite de l'encouragement des promoteurs à investir dans les activités prometteuses et ayant un taux d'intégration élevé

ARTICLE 24 :

Est remplacée la date « 31 décembre 2004 » prévue par le troisième tiret de l'article 52 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents, par la date « 31 décembre 2009 ».

Encouragement des nouveaux promoteurs à réaliser des investissements immatériels et des investissements technologiques prioritaires et à investir dans le secteur de l'artisanat

ARTICLE 25 :

Est ajouté au premier point de l'article 45 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents ce qui suit :

une prime au titre des investissements immatériels et une prime au titre des investissements technologiques prioritaires.

ARTICLE 26 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 46 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Les nouveaux promoteurs dans les domaines de l'industrie, des services, de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat peuvent bénéficier d'une dotation remboursable ou d'une participation au capital.

Encouragement des petites et moyennes entreprises à réaliser des investissements immatériels et des investissements technologiques prioritaires et à investir dans le secteur de l'artisanat

ARTICLE 27 :

Est modifié l'article 46 bis du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Les investisseurs qui réalisent des projets sous forme de petites et moyennes entreprises dans les domaines de l'industrie, des services, de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat peuvent bénéficier :

- d'une dotation remboursable ou d'une participation au capital ;

- d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais des études et d'assistance techniques ;

- d'une prime au titre des investissements immatériels et d'une prime au titre des investissements technologiques prioritaires.

La liste des activités, la définition de ces entreprises et la fixation des taux et des modalités d'octroi des primes, de la dotation remboursable ainsi que de la participation au capital sont fixées par décret.

Modification du tarif des droits de douane à l'importation

ARTICLE 28 :

Les taux des droits de douane en tarif autonome dus sur les produits agricoles et agro-alimentaires et les matières et produits textiles relevant respectivement des chapitres 1, 2, du 4 au 24, 29, 33, 35, 38, 41, 43 et du 50 au 63 du tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié et complété par les textes subséquents et dont les taux des droits de douane ont été consolidés conformément aux accords de l'Uruguay Round ratifiés par la loi n° 95-6 du 23 janvier 1995, sont supprimés et remplacés par les taux des droits de douane consolidés à l'importation de ces mêmes produits à partir du 1^{er} janvier 2005 conformément aux accords précités.

Le remplacement précité est effectué tout en procédant à la réduction de certains taux de droits de douane conformément au tableau suivant :

Taux des droits de douane consolidés conformément aux accords de l'Uruguay Round (%)	Taux des droits de douane en tarif autonome à partir du 1 ^{er} janvier 2005 (%)
25	22
30	27
32	27
35	27
62	60
65	60
72	60
75	73
76	73
80	73
90	73
110	100
120	100
125	100
170	150
175	150
180	150
200	150

Réduction des taux des droits de douane dus sur certains produits et matières

ARTICLE 29 :

Est ajouté au titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, un paragraphe nouveau 7.27 ainsi libellé :

7.27. Soutien de l'efficience économique à l'importation :

7.27.1. Sous réserve des dispositions des paragraphes 6 et 7.1 précédents et du paragraphe 7.27.2

ci-dessous, peuvent être suspendus ou réduits les droits de douane à l'importation des matières et produits bénéficiant du démantèlement des droits de douane conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de l'Accord instituant une association entre la République Tunisienne d'une part et l'Union Européenne et les Etats membres, d'autre part.

7.27.2. Sont fixés par décret :

- 7.27.2.1. La liste des matières et produits concernés par la réduction susvisée.
- 7.27.2.2. Les taux réduits des droits de douane relatifs aux matières et produits concernés.

Modification de la fiscalité des véhicules de tourisme fabriqués localement ou importés par les concessionnaires

ARTICLE 30 :

Est modifié comme suit, l'article 65 de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour l'année 2003 :

Sous réserve des régimes fiscaux privilégiés relatifs aux véhicules de tourisme prévus par la législation en vigueur, le droit de consommation dû au titre des véhicules automobiles pour le transport des personnes repris sous le numéro de position 87-03 du tarif des droits de douane, fabriqués localement ou importés par les concessionnaires agréés selon la réglementation en vigueur, est réduit aux taux repris par le tableau suivant :

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Taux DC %
Ex 87-03	<p>Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87 -02) y compris les voitures du type « break » et les voitures de course :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules à moteur à pistons alternatifs à allumage autre qu'à combustion interne à l'exclusion des ambulances : <ul style="list-style-type: none"> • d'une cylindrée n'excédant pas 1300 cm3 16 • d'une cylindrée excédant 1300 cm3 mais n'excédant pas 1500 cm3 30 • d'une cylindrée excédant 1500 cm3 mais n'excédant pas 1700 cm3 38 • d'une cylindrée excédant 1700 cm3 mais n'excédant pas 2000 cm3 52 • d'une cylindrée excédant 2000 cm3 mais n'excédant pas 2200 cm3 100 • d'une cylindrée excédant 2200 cm3 mais n'excédant pas 2300 cm3 120 • d'une cylindrée excédant 2300 cm3 mais n'excédant pas 2400 cm3 140 • d'une cylindrée excédant 2400 cm3 155 - Véhicules à moteur à pistons à allumage par compression (diesel et semi - diesel) à l'exclusion des ambulances : <ul style="list-style-type: none"> • d'une cylindrée n'excédant pas 1700 cm3 38 • d'une cylindrée excédant 1700 cm3 mais n'excédant pas 1900 cm3 40 • d'une cylindrée excédant 1900 cm3 mais n'excédant pas 2100 cm3 55 • d'une cylindrée excédant 2100 cm3 mais n'excédant pas 2300 cm3 63 • d'une cylindrée excédant 2300 cm3 mais n'excédant pas 2500 cm3 70 • d'une cylindrée excédant 2500 cm3 mais n'excédant pas 2700 cm3 150 • d'une cylindrée excédant 2700 cm3 mais n'excédant pas 2800 cm3 160 • d'une cylindrée excédant 2800 cm3 190 	

Rapprochement du régime des entreprises totalement exportatrices de celui des entreprises orientées vers le marché local

ARTICLE 31 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 16 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent code, les entreprises totalement exportatrices peuvent être autorisées à effectuer des ventes ou des prestations de services sur le marché local portant sur une partie de leur propre production dans une limite ne dépassant pas 30% de

leur chiffre d'affaires à l'exportation départ usine réalisé durant l'année civile précédente. Le taux de 30% pour les entreprises nouvellement constituées est déterminé en fonction du chiffre d'affaires à l'export réalisé depuis l'entrée en production.

Les procédures de réalisation des ventes et des prestations de services sur le marché local par les entreprises totalement exportatrices sont fixées par décret.

ARTICLE 32 :

Sont modifiés comme suit, les premier et deuxième paragraphes de l'article 17 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents :

Les ventes et les prestations de service effectuées sur le marché local par les entreprises exportatrices visées à l'article 16 du présent code sont soumises aux procédures et à la réglementation du commerce extérieur et de change en vigueur et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, du droit de consommation et des autres taxes dues sur le chiffre d'affaires conformément à la législation fiscale en vigueur en régime intérieur. Lesdites ventes sont également soumises au paiement des droits et taxes exigibles au titre des importations des produits entrant dans leur production à la date de leur mise à la consommation.

Une avance de 2,5% du chiffre d'affaires global commercialisé sur le marché local, est payée au titre de l'impôt dû sur les revenus ou sur les bénéfices provenant des ventes et prestations de services sur le marché local par lesdites entreprises lors de l'accomplissement des formalités de dédouanement relatives à ces ventes.

Soutien du programme de modernisation des unités hôtelières

ARTICLE 33 :

1) Est ajoutée au deuxième paragraphe de l'article 58 de la loi n° 95-109 du 25 décembre 1995 portant loi de finances pour l'année 1996 la phrase suivante :

Ce fonds a également pour mission l'octroi de primes dans le cadre du programme de modernisation des unités hôtelières au titre de l'étude de diagnostic et de l'investissement.

2) Est modifié le deuxième paragraphe de l'article 59 de la loi n° 95-109 du 25 décembre 1995 portant loi de finances pour l'année 1996 comme suit :

Sont fixés par décret les modalités d'organisation et de fonctionnement du fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme, ses modalités d'intervention, les taux et les conditions d'octroi des primes relatives au programme de modernisation des unités hôtelières ainsi que le schéma de financement des investissements bénéficiant de ces primes.

ARTICLE 34 :

Est autorisé pour l'année 2005 le prélèvement d'un montant de 2.000.000 Dinars sur les ressources du fonds spécial du trésor intitulé « fonds de protection des zones touristiques » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme ».

Encouragement de l'artisanat

ARTICLE 35 :

Sont modifiés les taux du droit de consommation dû sur les ouvrages en métaux précieux et leurs intrants repris par le tableau des produits soumis au droit de consommation annexé à la loi n° 88-62 du 2 juin 1988 portant refonte de la réglementation relative au droit de consommation comme suit :

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX DC EN %
EX 71-01	Perles fines brutes ou de culture, non enfilées, ni montées ni serties; ou enfilées temporairement pour la facilité du transport	80
EX 71-02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis autres qu'à usage industriel ..	80
EX 71-04	Pierres synthétiques ou reconstituées même travaillées ou assorties non enfilées ni montées ni serties, ou non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport, autres qu'à usage industriel.....	80
EX 71-08	Cannetilles d'or fin, paillettes d'or fin ou feuilles en or pour dorure	80
Ex 71-10	Platine sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	80
EX 71-13	- Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, en provenance de tous pays	115
	- Anneaux de fermeture en argent.....	80

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX DC EN %
EX 71-14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, en provenance de tous pays.....	115
EX 71-15	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux en provenance de tous pays à l'exclusion des creusets, couvercles et nacelles en platine pour laboratoires d'analyse.....	115
EX 71-16	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées en provenance de tous pays autres qu'à usages industriels.....	115

Poursuite de l'encouragement des opérations de restructuration de sociétés

ARTICLE 36 :

1) Est ajouté à l'article 49 decies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe II bis ainsi libellé :

II bis. Sont admis en déduction des résultats de la société ou des sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre d'une opération de fusion ou d'une opération de scission totale de sociétés, les amortissements réputés différés en périodes déficitaires et les déficits enregistrés au niveau de la société absorbée ou de la société scindée et qui n'ont pas pu être déduits des résultats de l'année de la fusion ou de l'année de la scission totale de sociétés.

Les déficits et les amortissements sont déductibles conformément aux dispositions du présent code, sans que la période de report pour les déficits excède le reliquat de la période prévue par le paragraphe IX de l'article 48 du présent code.

Les déficits et les amortissements réputés différés sont déductibles au niveau des sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre d'une opération de scission totale de sociétés chacune dans la limite des actifs nets reçus de la société scindée par rapport au total des actifs nets objet de la scission.

Le bénéfice de la déduction est subordonné à :

-la production par les sociétés absorbées ou scindées au centre ou au bureau de contrôle des impôts compétent dans le délai prévu par le paragraphe III du présent article, d'un état des déficits et des amortissements réputés différés objet de la déduction en précisant les exercices au titre desquels ils ont été enregistrés ;

-l'inscription par les sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre de l'opération de fusion ou de l'opération de scission totale de sociétés des déficits et des amortissements objet de la déduction, dans l'état de détermination du résultat fiscal à partir du résultat comptable avec indication de leur origine et dans les notes aux états financiers.

2) Est ajouté à l'article 49 decies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe IV bis ainsi libellé :

IV. bis. Les dispositions du présent article s'appliquent aux opérations de fusion et aux opérations de scission totale de sociétés qui ont lieu conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et à condition que les sociétés concernées soient légalement soumises à l'audit d'un commissaire aux comptes et que leurs comptes au titre du dernier exercice clôturé à la date de la fusion ou de la scission totale des sociétés soient certifiés.

Article 37 :

Les dispositions du numéro 21 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
21) La prise en charge du passif grevant les apports dans le cadre des opérations de fusion ou de scission totale de sociétés conformément aux dispositions du paragraphe V du présent article.	100 par acte

ARTICLE 38 :

Est ajouté à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un paragraphe V ainsi libellé :

V. Le bénéfice des dispositions du numéro 21 du tarif prévu par le présent article est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

1. Les sociétés qui participent à des opérations de fusion ou de scission totale ou qui sont créées dans le cadre de ces opérations doivent être passibles de l'impôt sur les sociétés,

2. Les comptes des sociétés concernées par l'opération de fusion ou de scission totale ou bénéficiaires de l'apport doivent être soumis légalement à l'audit d'un commissaire aux comptes et leurs comptes au titre de l'année comptable précédant l'année de réalisation de la fusion ou de la scission totale ou de l'apport doivent avoir été certifiés,

3. La non cession par la société ayant reçu les éléments d'actif durant les trois années suivant l'année de fusion, de scission totale ou de l'apport des éléments d'actifs bénéficiant de l'enregistrement au droit fixe à l'exception de la cession dans le cadre de la fusion ou dans le cadre de la cession globale de la société.

En cas de cession de l'un de ces éléments durant la période sus mentionnée, le droit proportionnel applicable aux ventes est exigible sur le ou les éléments objet de la cession dans la limite de la prise en charge du passif majoré des pénalités de retard liquidées conformément à la législation fiscale et ce à partir de l'expiration du délai légal prévu pour l'enregistrement de l'opération de fusion, de scission totale ou de l'apport.

Encouragement des opérations d'apports d'entreprises individuelles au capital des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés

ARTICLE 39 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre le numéro 21 bis ainsi libellé :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
21 bis) La prise en charge du passif grevant les apports des personnes physiques d'entreprises individuelles au capital des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés conformément aux dispositions du paragraphe VI du présent article.	100 par acte

ARTICLE 40 :

Est ajouté à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un paragraphe VI ainsi libellé :

VI. Outre le respect des conditions prévues par les numéros 2 et 3 du paragraphe V susvisé, le bénéfice des dispositions du numéro 21 bis du tarif prévu par le présent article est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

1) le propriétaire de l'entreprise individuelle doit avoir déposé sa déclaration d'existence au titre de l'activité de son entreprise et l'entreprise doit avoir entamé effectivement son activité à la date de l'apport,

2) Le propriétaire de l'entreprise individuelle doit être soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime réel et les fonds de commerce acquis et les immeubles objet de l'apport doivent être inscrits à l'actif du bilan de l'année précédant l'année de la réalisation de l'apport.

Encouragement des sociétés à régulariser leur situation au titre des participations croisées

ARTICLE 41 :

Est ajouté à l'article 2 de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales ce qui suit :

La période prévue au paragraphe ci-dessus est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour la détermination du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés, est déductible la plus-value de cession des participations réalisées par les sociétés dans le cadre de la régularisation de leur situation conformément aux dispositions du présent article à la condition qu'elle soit affectée au passif du bilan dans un compte intitulé « réserve à régime spécial » et bloquée pendant les cinq années suivant celle de la cession.

Reconductio[n] des avantages fiscaux au profit des sociétés qui ouvrent leur capital au public

ARTICLE 42 :

Est ajouté à l'article premier et à l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier ce qui suit :

Cette période est prorogée jusqu'au 31 décembre 2009.

Radiation par les établissements de crédit des créances irrécouvrables au titre du leasing

ARTICLE 43 :

Est ajouté au paragraphe VII quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent aux établissements de crédit au titre du leasing.

Relèvement du taux des provisions déductibles pour les établissements de crédit de 75% à 85%

ARTICLE 44 :

Le taux de 75% prévu au paragraphe I ter de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par le taux de 85%.

Amélioration du taux de restitution du crédit de TVA pour les entreprises dont les comptes sont soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes

ARTICLE 45 :

Est ajouté à l'alinéa premier du numéro 4 du paragraphe I de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée ce qui suit :

Le taux de l'avance est relevé à 25% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre de la dernière année financière clôturée pour laquelle le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date du dépôt de la demande de restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée.

Exonération de la TVA des services rendus au profit des non résidents par les établissements de santé

ARTICLE 46 :

Est ajouté au tableau « A » annexé au code de la taxe sur la valeur ajoutée un numéro 7 bis ainsi libellé :

7 bis - Les services réalisés par les cliniques, les polycliniques médicales et les établissements publics de

santé dans le cadre de leur activité au profit des étrangers non résidents dont le séjour en Tunisie, à la date de leur admission auxdits établissements, n'excède pas trois mois consécutifs ou six mois non consécutifs durant une année.

Les établissements réalisant les services concernés par l'exonération doivent tenir un registre spécial côté et paraphé par le bureau de contrôle des impôts compétent sur lequel sont enregistrés :

- les nom et prénom du bénéficiaire de l'exonération, sa nationalité, le numéro du passeport, le lieu et la date de sa délivrance ou tout document en tenant lieu,

- la date d'admission à l'établissement de santé ,
- la date d'entrée en Tunisie,
- la nature des services rendus et leur montant.

Poursuite de l'encouragement du secteur privé à investir dans le domaine de l'hébergement universitaire

ARTICLE 47 :

Les dispositions du cinquième tiret de l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93 -120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents sont modifiées comme suit :

- octroi de terrains au dinar symbolique au profit des investisseurs dans le domaine de l'hébergement universitaire durant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 à condition de réaliser le projet dans un délai d'un an à compter de la date de l'obtention du terrain et de l'exploiter conformément à son objet durant une période qui ne peut être inférieure à quinze ans. Le changement de la destination initiale de l'investissement après cette période est subordonné à l'approbation du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Encouragement du secteur privé à investir dans les parcs de loisirs pour enfants et jeunes

ARTICLE 48 :

Est ajouté au code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents un article 52 quater ainsi libellé :

Article 52 quater :

Outre les incitations prévues par le présent code, peut être accordé aux investisseurs dans les parcs de loisirs pour enfants et jeunes un avantage supplémentaire qui consiste en l'octroi de terrains au dinar symbolique durant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009 à condition de réaliser le projet et d'entrer en exploitation dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de l'obtention du terrain et selon un cahier des charges établi par le ministère de tutelle du secteur et d'exploiter le local conformément à son objet .

Cet avantage est accordé par décret après avis de la commission supérieure d'investissement.

Allègement de la charge fiscale des salariés payés au salaire minimum interprofessionnel garanti par l'augmentation du montant de la déduction de la base de l'impôt de 1500 D à 2000 D

ARTICLE 49 :

Il est ajouté à l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe V ainsi libellé :

V. Les salariés payés au salaire minimum interprofessionnel garanti bénéficient d'une déduction supplémentaire de 500 D de leur revenu annuel net.

Relèvement du montant déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu au titre des enfants infirmes

ARTICLE 50 :

Le montant prévu au deuxième tiret du paragraphe III de l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé à 750 dinars.

Enregistrement au droit fixe des donations accordées dans le cadre des contrats portant communauté de biens entre époux

ARTICLE 51 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 18 bis ainsi libellé :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
18 bis - Les donations d'immeubles réalisées dans le cadre de l'adhésion au régime de communauté de biens entre époux et réservés à l'utilisation de la famille ou à son intérêt au sens de la législation relative au régime de communauté de biens entre époux et ce que les immeubles soient acquis avant ou après le mariage.	15 par page

Exonération du droit de timbre des effets de commerce tirés en garantie des micro-crédits accordés par les associations

ARTICLE 52 :

Sont ajoutées au numéro 12 de l'article 118 du code des droits d'enregistrement et de timbre, les dispositions suivantes :

- les effets de commerce tirés en garantie des micro-crédits accordés par les associations.

Révision du régime d'enregistrement des marchés et des concessions

ARTICLE 53 :

Les dispositions du numéro 11 du paragraphe I de l'article 3 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

11. Les concessions et marchés conclus en Tunisie ou conclus à l'étranger et destinés à être exécutés en Tunisie.

ARTICLE 54 :

Les dispositions du numéro 13 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
Les concessions et marchés 13- Les concessions et marchés.	15 par page

ARTICLE 55 :

Est ajouté au paragraphe I de l'article 22 du code des droits d'enregistrement et de timbre un deuxième alinéa ainsi libellé :

Le montant maximum de perception pour les concessions et marchés est fixé à 2% de leur valeur y compris tous les droits et taxes exigibles conformément à la législation en vigueur.

Exonération de la formalité de l'enregistrement des cautionnements provisoires relatifs aux marchés et concessions

ARTICLE 56 :

Est ajouté à l'article 9 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 22 ainsi libellé :

22. Les cautionnements provisoires présentés dans le cadre de marchés ou de concessions.

Actualisation du tarif du droit fixe d'enregistrement et du montant de la redevance de recherche

ARTICLE 57 :

Est relevé à 15 dinars le tarif du droit fixe d'enregistrement prévu par les numéros de 1 à 12 ter, de 16 à 18, de 22 à 25 et 28 du tarif annexé à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre ainsi que la redevance prévue par le paragraphe II de l'article 92 du même code.

Harmonisation de l'enregistrement des opérations de réduction du capital

ARTICLE 58 :

Les dispositions du numéro 19 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
19- Les actes de constitution de sociétés ou de groupements d'intérêt économique, de prorogation de leur durée, d'augmentation et de réduction de capital qui ne comportent pas obligation.... (le reste sans changement).	100 par acte

Unification du tarif du droit de souscription et de versement

ARTICLE 59 :

L'article 24 du code des droits d'enregistrement et de timbre est modifié comme suit :

La déclaration de souscription et de versement reçue par le Receveur des finances en application des dispositions de l'article 170 du code des sociétés commerciales donne lieu à la perception d'un droit au titre de la souscription et du versement fixé à 100 dinars.

Rationalisation des avantages fiscaux au titre de la plus-value immobilière

ARTICLE 60 :

1) Est supprimée du paragraphe 2 du l'article 27 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés la phrase suivante :

ou de la cession de biens hérités ou de l'habitation principale dans la limite d'une superficie globale ne dépassant pas 1000 m² y compris les dépendances bâties et non bâties.

Et est remplacée par ce qui suit :

ou de la cession d'un seul local à usage d'habitation dans la limite d'une superficie globale ne dépassant pas 1000 m² y compris les dépendances bâties et non bâties et ce pour la première opération de cession.

2) Le dernier alinéa du paragraphe IV de l'article 28 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

Pour les donations, les échanges et les biens hérités le prix de revient est déterminé à partir des valeurs déclarées dans les actes de donation, d'échange ou dans les déclarations déposées au titre des mutations par décès.

3) Est ajouté au paragraphe 1 du paragraphe III de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le taux de 5 % s'applique à la plus value provenant de la cession de biens hérités quelle que soit la période de détention.

Rationalisation du bénéfice des avantages fiscaux au titre de l'assurance-vie

ARTICLE 61 :

Est ajouté à l'alinéa 2 du paragraphe I de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le rachat du contrat d'assurance par l'assuré avant l'expiration de la période de dix ans susvisée entraîne le paiement de l'impôt sur le revenu non acquitté en vertu des dispositions du présent paragraphe majoré des pénalités dues conformément à la législation en vigueur. Les pénalités de retard ne sont pas dues lorsque l'assuré procède au rachat du contrat d'assurance suite à la survenance d'événements imprévisibles tels que définis par la législation en vigueur.

Le rachat est subordonné à la production par l'intéressé auprès de l'entreprise d'assurance d'une attestation délivrée

par les services du contrôle fiscal compétents attestant que l'intéressé a régularisé sa situation fiscale au titre des primes d'assurance ayant bénéficié de la déduction. A défaut l'entreprise d'assurance est tenue solidairement avec l'assuré pour le paiement des montants exigibles.

Rationalisation des procédures de présentation de la comptabilité

ARTICLE 62 :

Est ajouté au paragraphe premier de l'article 38 du code des droits et procédures fiscaux ce qui suit :

La comptabilité exigée conformément à la législation fiscale n'est pas admise, en cas de défaut de sa présentation aux services de l'administration fiscale dans le délai de trente jours de la date de la notification adressée au contribuable par les moyens prévus par l'article 10 du présent code et l'établissement d'un procès-verbal conformément aux dispositions des articles 70 à 72 du même code. Cette disposition n'est pas applicable dans les cas où la comptabilité est déposée auprès des tribunaux, du ministère public, des organismes de contrôle publics, des experts chargés conformément à la loi ou en présence d'un autre empêchement légal ainsi que pour les cas de force majeure.

Précision des obligations comptables des personnes physiques soumises à l'impôt selon le régime réel

ARTICLE 63 :

Le paragraphe I de l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

I. Sont assujetties à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises, les personnes morales visées à l'article 4 et à l'article 45 du présent code, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ainsi que toute personne physique qui opte pour l'imposition selon le régime réel.

Rationalisation du bénéfice du régime forfaitaire

ARTICLE 64 :

Est ajouté à l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe V ainsi libellé :

V. Les personnes visées au paragraphe IV de l'article 44 du présent code sont tenues de porter sur leur déclaration annuelle d'impôt les informations nécessaires concernant leur activité et qui sont notamment :

- le montant des achats de marchandises, de services et autres ;
- la valeur des stocks de marchandises ;
- les moyens d'exploitation et leur mode de financement ;
- la superficie de l'immeuble destiné à l'exploitation et le montant du loyer en cas de son exploitation sous forme de location.

Amélioration du contrôle des opérations de commencement et de cessation de l'activité des entreprises

ARTICLE 65 :

Est ajouté à l'article 56 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le bureau de contrôle des impôts compétent délivre aux personnes susvisées une carte d'identification fiscale. Les personnes concernées sont tenues de l'accrocher au lieu de l'exercice de l'activité.

ARTICLE 66 :

Est ajouté à l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 58 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés la phrase suivante :

La carte d'identification fiscale est jointe à la déclaration.

Elargissement du champ d'application de la taxe pour la protection de l'environnement et affectation de ressources supplémentaires au profit du fonds de dépollution

ARTICLE 67 :

Est ajouté au tableau prévu par le paragraphe I de l'article 58 de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002 relative à la loi de finances pour l'année 2003, tel que modifié par l'article 54 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004, les produits figurant au tableau «G » annexé à la présente loi.

ARTICLE 68 :

Le taux de 80% prévu par le troisième tiret de l'article 53 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004 est remplacé par le taux de 60%.

Relèvement du taux de la retenue à la source au titre de certains revenus

ARTICLE 69 :

1) Le taux de la retenue à la source prévu par le sous paragraphe premier de l'alinéa a du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé de 10% à 15%.

2) Les dispositions du deuxième sous paragraphe de l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

Ce taux est ramené à 5% au titre des honoraires et au titre des loyers d'hôtels lorsque ces honoraires ou loyers sont servis aux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, aux groupements et sociétés visées à l'article 4 du présent code et aux personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

3) Est ajouté aux dispositions de l'alinéa c du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

et au titre des jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions.

4) Les dispositions du quatrième tiret de l'alinéa b du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont abrogées.

5) Les dispositions de l'alinéa premier du paragraphe 1 du paragraphe II de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

II -1. La retenue à la source est libératoire de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés et ce, au titre des sommes prévues par les alinéas b et c du paragraphe I du présent article et servies aux non résidents et non établis en Tunisie et par l'alinéa e du paragraphe I du présent article et par le paragraphe 3 du présent paragraphe.

Institution parmi les obligations fiscales de la souscription, du dépôt des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt et des pénalités y afférentes par des moyens électroniques fiables à distance

ARTICLE 70 :

Est supprimé le deuxième paragraphe de l'article 57 de la loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000 relative à la loi de finances pour l'année 2001 et remplacé par ce qui suit :

La souscription et le dépôt des déclarations fiscales ainsi que l'échange des données et documents utilisés pour l'établissement de l'impôt ou destinés à l'administration fiscale ou aux services de recouvrement de l'impôt par des moyens électroniques fiables sont obligatoires pour les contribuables dont le chiffre d'affaires annuel brut dépasse un montant qui sera fixé par arrêté du ministre des finances.

Le paiement de l'impôt ainsi que les pénalités y afférentes s'effectue par la procédure du prélèvement postal ou bancaire ou par toute autre procédure utilisée par le secteur postal ou bancaire.

En cas de retard dans le paiement de l'impôt suite à une erreur commise par le service de la poste ou par l'établissement de crédit qui a le caractère d'une banque, la partie responsable de l'erreur est solidaire avec le contribuable dans le paiement des pénalités de retard.

La souscription, le dépôt des déclarations fiscales ainsi que l'échange des données et documents utilisés pour l'établissement de l'impôt ou destinés à l'administration fiscale ou aux services de recouvrement de l'impôt par les moyens prévus par le présent article libère le contribuable de toute autre obligation ayant le même objet.

Les modalités et le champ d'application de cette mesure sont fixés par décret.

Unification de la fiscalité des appareils de climatisation

ARTICLE 71 :

Est ajouté au tableau «C» annexé au code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée le numéro du tarif des droits de douane suivant :

Ex 84.18 : Unités de réfrigération des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System »

ARTICLE 72 :

Sont fixés comme suit les droits de douane repris au tarif des droits de douane à l'importation promulguée par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié par les textes subséquents, et dus sur les articles repris au tableau suivant selon les taux qui y sont repris :

N° de position	N° du Tarif douanier	Désignation des Produits	Taux DC %
84.15		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément : <ul style="list-style-type: none"> - du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type « Split System » (système à éléments séparés) : <ul style="list-style-type: none"> -- formant un seul corps. -- Systèmes à éléments séparés (Split System) : <ul style="list-style-type: none"> --- d'une puissance frigorifique n'excédant pas 10.000 frigories/heures. --- d'une puissance frigorifique excédant 10.000 frigories/heures. - Parties : -- autres : <ul style="list-style-type: none"> * unités intérieures de machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System » (système à éléments séparés) 	
	841510		43
	841510100		43
	84151090		43
	841510901		43
	841510909		43
	841590		
	841590900		
84.18		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autres ; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15 : <ul style="list-style-type: none"> - autres matériels, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur : 	43

N° de position	N° du Tarif douanier	Désignation des Produits	Taux DC %
	841869 Ex 841869993	-- autres : --- autres : ---- autres : ----- Groupes frigorifiques pour des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System » (système à éléments séparés).	43

Modification de la fiscalité du café soluble

ARTICLE 73 :

Est ajouté au tableau annexé à la loi n° 88-62 du 2 juin 1988 portant refonte de la réglementation relative aux droits de consommation telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ce qui suit :

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Taux DC en %
Ex 21.01	Extraits, essences et concentrés de café y compris le café soluble et les préparations à base de café.	25

Révision de la taxe unique de compensation de transport routier sur les moyens de transport de marchandises

ARTICLE 74 :

Les sous paragraphes 1 et 2 du paragraphe II de l'article 39 de la loi de finances n° 83-113 du 30 décembre 1983 relative à la loi de finances pour l'année 1984 sont modifiés comme suit :

1) Véhicules de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui : 9 dinars par tonnes ou fraction de tonne de charge utile.

2) Véhicules de transport routier de marchandises pour propre compte : 14 dinars par tonne ou fraction de tonne de charge utile.

Introduction du paiement électronique parmi les moyens de paiement

ARTICLE 75 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 76 du code de la comptabilité publique comme suit :

Le règlement des contributions, droits et revenus publics, s'effectue par versement d'espèces, par mandat administratif, par remise de chèques bancaires ou postaux ou par versement ou virement au compte courant postal ouvert au nom du comptable public ou par les moyens du paiement électronique fiable conformément à la législation en vigueur relative aux échanges électroniques.

Révision de la territorialité des droits d'enregistrement sur les donations et les successions

ARTICLE 76 :

L'article 37 du code des droits d'enregistrement et de timbre est modifié comme suit :

Les droits d'enregistrement dus sur les donations et successions sont liquidés sur :

1- les immeubles et les meubles situés en Tunisie quelque soit le lieu de résidence du défunt ou du donateur,

2- les immeubles et les meubles situés en Tunisie ou à l'étranger, dans le cas où le défunt ou le donateur est résident en Tunisie.

Sont exceptés de l'application desdits droits, les immeubles et les meubles situés à l'étranger et qui ont supporté les droits d'enregistrement sur les donations et les successions dans le pays de leur situation.

Pour l'application des dispositions susvisées, sont considérées résidentes en Tunisie, les personnes qui y disposent d'une habitation principale ou qui y séjournent pendant une période au moins égale à 183 jours d'une façon continue ou discontinue durant les 365 jours précédant la date du décès ou de la donation.

Le transfert au profit de l'Etat des bijoux déposés au titre des prêts sur gage

ARTICLE 77 :

Est ajouté au code de la comptabilité publique un article 62 ter ainsi libellé :

L'article 62 ter : Sont transférés au profit de l'Etat les bijoux pris en gage en garantie des prêts octroyés par le trésor conformément aux dispositions de l'article 62 bis du présent code et dont les propriétaires ne se sont pas présentés pour les reprendre après l'écoulement d'une période de dix ans à partir du premier janvier de l'année suivant l'année de l'octroi du prêt.

Le transfert est effectué après l'expiration d'un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de publication de la liste des bénéficiaires de prêts sur gage concernés par l'opération au Journal Officiel de la République Tunisienne suivi d'un avis général dans deux journaux quotidiens au moins comportant des indications sur les recettes où les bijoux sont déposés et le numéro et la date du Journal Officiel comportant la liste des propriétaires de bijoux concernés par le transfert.

Des avis sont notifiés aux propriétaires de bijoux dont les adresses sont disponibles à la recette concernée par les moyens prévus par les articles 28 et 28 quinque du présent code dans un délai ne dépassant pas soixante jours de la date de la publication de la liste au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les bijoux concernés par cette mesure sont mis en vente après leur fonte conformément aux conditions et méthodes en vigueur, et ce, tout en conservant les objets d'art comme patrimoine historique.

ARTICLE 78 :

Nonobstant les dispositions de l'article 62 ter du code de la comptabilité publique, les propriétaires des bijoux dont la durée de mise en gage a dépassé 10 ans au 1^{er} janvier 2005, bénéficient d'un délai supplémentaire qui expire au 30 juin 2005 pour régulariser leur situation et payer le principal de la dette et les intérêts dus.

ARTICLE 79 :

L'application des dispositions de l'article 100 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004 est prorogée jusqu'au 30 juin 2005.

Harmonisation des dispositions du code de la fiscalité locale avec les dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés

ARTICLE 80 :

Les dispositions du premier tiret de l'article 36 du code de la fiscalité locale sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

- Les personnes physiques et les personnes morales non établies et non domiciliées en Tunisie au sens des dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés .

Rationalisation de la répartition de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel entre les collectivités locales

ARTICLE 81 :

Est ajouté au paragraphe V de l'article 38 du code de la fiscalité locale un deuxième sous paragraphe ainsi libellé :

En cas d'impossibilité de répartition de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel conformément aux dispositions du sous paragraphe ci-dessus la répartition est effectuée sur la base de critères fixés par décret.

Rationalisation de l'exonération des jardins de la taxe sur les terrains non bâti

ARTICLE 82 :

Le premier tiret de l'article 32 du code de la fiscalité locale est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- Les terrains non bâti enclos attenant à des immeubles individuels et utilisés comme jardins pour ces immeubles et ce dans la limite de 1000 mètre carré ;

- Les terrains non bâti enclos attenant à des immeubles collectifs et utilisés comme jardins pour ces immeubles ;

- Les terrains non bâti enclos et boisés et attenant à des immeubles.

Affectation du produit des amendes dues au titre des contraventions de règlements municipaux en matière d'urbanisme au profit du budget des collectivités locales

ARTICLE 83 :

Le produit des amendes dues au titre des contraventions aux règlements municipaux en matière de lotissements et de permis de construire prévues par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est affecté au profit du budget de la collectivité locale où la contravention est commise.

Soumission des voitures mixtes à la taxe unique de compensation de transport routier

ARTICLE 84 :

Est ajouté à l'article 38 de la loi n° 83-113 du 30 décembre 1983 relative à la loi de finances pour l'année 1984 un n° 6 ainsi libellé :

6. Les voitures mixtes telles que définies par l'article 2 du code de la route quelle qu'en soit leur charge utile.

Habilitation des receveurs des finances du recouvrement des sommes dues sur les opérations d'immatriculation et mise à jour des titres fonciers

ARTICLE 85 :

Est modifié l'article 344 du code des droits réels comme suit :

Lorsque le tribunal immobilier ordonne une mesure avant dire droit, telle qu'expertise, enquête, transport sur les lieux, de nature à occasionner des frais, le Président du tribunal en fait une évaluation approximative. Le montant des frais doit être déposé, préalablement à l'accomplissement de la mesure ordonnée, auprès de la recette des finances compétente par la personne qui requiert l'immatriculation.

Obligation de numérotation des pages pour les actes soumis à l'enregistrement au droit fixe

ARTICLE 86 :

Est ajouté à l'article 93 du code des droits d'enregistrement et de timbre un deuxième paragraphe ainsi libellé :

Pour les actes et écrits soumis à l'enregistrement au droit fixe, l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement est subordonné à la numérotation des pages de l'acte ou de l'écrit.

Exonération des procès-verbaux administratifs de la formalité de l'enregistrement

ARTICLE 87 :

Est ajouté aux dispositions de l'article 9 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 23 ainsi libellé :

23- Les procès-verbaux dressés par les agents publics habilités à cet effet.

Ajustement des droits de douane durant l'année budgétaire

ARTICLE 88 :

Il peut être procédé pour l'année 2005, par décret, à la suspension des droits de douane y compris le minimum légal de perception, à leur réduction ou à leur rétablissement totalement ou partiellement.

Fixation de la date d'application de la loi de finances pour l'année 2004

ARTICLE 89 :

Les dispositions de la présente loi sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2005.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 31 décembre 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

page 1

N° Articles	Désignation des Recettes	En Dinars Prévisions
	RECETTES TITRE I PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1-IRPP et IS - Avances:Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	1 215 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	61 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	143 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	94 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	8 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	4 000 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	51 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	98 000 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	9 000 000
	Total 1 :	1 683 000 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	37 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	16 000 000
12-03	Personnes Morales : Stés Pétrolières	35 000 000
12-04	Personnes Morales : Hors Sociétés Pétrolières	387 000 000
	Total 2 :	475 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	41 000 000
13-02	Sociétés pétrolières	215 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	173 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	4 000 000
	Total 3 :	435 000 000
	Total Catégorie 1	2 593 000 000

N° Articles	Désignation des Recettes	En Dinars Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	506 000 000
21-02	Redevances sur prestations douanières à l'Importation	63 000 000
21-03	Redevances sur prestations douanières à l'Exportation	6 000 000
	Total 1 :	575 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	TVA Régime Importation	1 150 000 000
22-02	TVA Régime Intérieur	1 238 000 000
	Total 2:	2 388 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	289 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	188 000 000
23-03	Produit de la majoration spécifique sur le Tabac et les Allumettes	378 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	155 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	256 000 000
	Total 3:	1 266 000 000
	4: Droits sur les actes et transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	32 000 000
24-02	Droits sur les mutations	100 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	68 000 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	53 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	10 000 000
	Total 4:	263 000 000
	5 : Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	82 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	76 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	3 000 000
	Total 5:	161 000 000

N° Articles	Désignation des Recettes	En Dinars Prévisions
	6: Taxes	
26-02	Amendes et condamnations Prononcées en Matière Fiscale	49 000 000
26-03	Retenues sur remises des débitants des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débitants	44 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	2 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	9 000 000
	TOTAL 6:	104 000 000
	Total Catégorie 2	4 757 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	7 350 000 000
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et bénéfices de trésorerie	602 000 000
30-02	Amendes et condamnation pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	41 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 000 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	4 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	50 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	3 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	62 500 000
	Total Catégorie 3	766 500 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	37 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	41 000 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	160 000 000
40-04	Produits des forêts	11 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	10 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaine public et produits de la vente des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	3 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	500 000
40-08	Loyers	8 000 000
40-09	Autres produits du domaine	9 000 000
	Total Catégorie 4	279 500 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE	1046 000 000
	TOTAL TITRE I	8 396 000 000

N° Articles	Désignation des Recettes	En Dinars Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5:Recouvrements du Principal des Emprunts	
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	95 000 000
	Catégorie 6: Autres Recettes Non Ordinaires	
60-01	Privatisation	
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	81 000 000
	Total Troisième Partie	176 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d' Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d' Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d' Emprunts Intérieurs	2 723 000 000
	Catégorie 8: Ressources d' Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs	650 000 000
	Catégorie 9: Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	534 000 000
	Total Quatrième Partie	3 907 000 000
	TOTAL TITRE II	4 083 000 000
	CINQUIEME PARTIE : Recettes Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	322 000 000
	Catégorie 11: Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	189 000 000
	Total Recettes Fonds Du Trésor	511 000 000
	TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT	12 990 000 000

TABLEAU " B "
PREVISIONS DE RECETTES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2005

		EN DINARS
DESIGNATION DES COMPTES		RECETTES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
- Fonds de Solidarité Nationale		30.000.000
- Fonds National pour L'emploi		85.000.000
- PREMIER MINISTRE		
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat		1.200.000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques		55.300.000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL		
- Fonds de Protection Civile et de la Sécurité Routière		4.500.000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		
- Fonds du service National		6.000.000
- MINISTERE DES FINANCES		
- Compte de Cautionnement Mutual des Comptables Publics		100.000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES		
- Fonds de garantie Automobile		2.500.000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier		4.500.000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES		
- Fonds de Développement du Secteur de l'Agriculture et de la pêche		18.000.000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle		45.000.000
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT		
- Caisse Générale de Compensation		1.000.000
- Fonds de Promotion des Exportations		4.000.000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat		5.200.000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés		34.000.000
- Fonds de Développement des Autoroutes		55.000.000
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
- Fonds de Dépollution		2.000.000
- Fonds de protection de l'environnement et de l'esthétique		20.000.000
- MINISTERE DU TOURISME		
- Fonds de Protection des Zones Touristiques		8.000.000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique		12.000.000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION		
- Fonds de Développement des communications et des technologies de l'information		62.000.000
- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE		
- Fonds National de Promotion des Sports et de la jeunesse		6.400.000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER		
- Fonds National de Solidarité Sociale		6.300.000
- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION		
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel		43.000.000
TOTAL		511.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE UNE)

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES	TITRE PREMIER						TOTAL TITRE PREMIER	
	SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION					SECTION DEUX		
	PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion imprévues	TOTAL DE LA SECTION UNE			
1 - CHAMBRE DES DEPUTES	9.157.000	1.915.000	475.000	-	11.547.000	-	11.547.000	
2 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	28.240.000	12.809.000	3.253.000	-	44.302.000	-	44.302.000	
3 - PREMIER MINISTERE	47.750.000	13.108.000	15.427.000	-	76.285.000	-	76.285.000	
4 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	491.070.000	74.800.000	152.498.000	-	718.368.000	-	718.368.000	
5 - MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	110.462.000	25.099.000	2.137.000	-	137.698.000	-	137.698.000	
6 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	48.239.000	29.932.000	6.071.000	-	84.242.000	-	84.242.000	
7 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	376.824.000	80.290.000	12.011.000	-	469.125.000	-	469.125.000	
8 - MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	27.093.000	5.350.000	3.745.000	-	36.188.000	-	36.188.000	
9 - MINISTERE DES FINANCES	129.642.000	16.965.000	685.000	-	147.292.000	-	147.292.000	
10 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	20.192.000	4.843.000	230.000	-	25.265.000	-	25.265.000	
11 - MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	13.530.000	2.682.000	31.000	-	16.243.000	-	16.243.000	
12 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	174.795.000	22.446.000	2.193.000	-	199.434.000	-	199.434.000	
13 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	14.169.000	4.614.000	124.206.000	-	142.989.000	-	142.989.000	
14 - MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	18.220.000	5.289.000	243.312.000	-	266.821.000	-	266.821.000	
15 - MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	46.498.000	33.943.000	64.000	-	80.505.000	-	80.505.000	
16 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	9.391.000	3.137.000	484.000	-	13.012.000	-	13.012.000	
17 - MINISTERE DU TOURISME	24.028.000	8.917.000	160.000	-	33.105.000	-	33.105.000	
18 - MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	7.456.000	2.500.000	1.152.000	-	11.108.000	-	11.108.000	
19 - MINISTERE DU TRANSPORT	6.097.000	1.458.000	133.826.000	-	141.381.000	-	141.381.000	
20 - MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE , DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	20.780.000	4.642.000	8.688.000	-	34.110.000	-	34.110.000	
21 - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	30.923.000	5.664.000	20.987.000	-	57.574.000	-	57.574.000	
22 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	115.002.000	7.821.000	24.008.000	-	146.831.000	-	146.831.000	
23 - MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	534.376.000	57.150.000	2.878.000	-	594.404.000	-	594.404.000	
24 - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	49.763.000	7.984.000	73.745.000	-	131.492.000	-	131.492.000	
25 - MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1.761.805.000	54.935.000	18.973.000	-	1.835.713.000	-	1.835.713.000	
26 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	371.941.000	58.667.000	95.399.000	-	526.007.000	-	526.007.000	
27 - MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	19.200.000	4.527.000	699.000	-	24.426.000	-	24.426.000	
28 - MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	19.643.000	4.507.000	46.000	-	24.196.000	-	24.196.000	
29 - DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	108.337.000	108.337.000	-	108.337.000	
30 - DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	1.028.000.000	1.028.000.000	
TOTAL	4.526.286.000	555.994.000	947.383.000	108.337.000	6.138.000.000	1.028.000.000	7.166.000.000	

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE DEUX)

DESIGNATION DES CHAPITRES	TITRE DEUX								EN DINARS	
	SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT									
	SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE : FINANCEMENT PUBLIC	HUITIEME PARTIE : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	NEUVIEME PARTIE : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	TOTAL DE LA SECTION TROIS	DIXIEME PARTIE : REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE		
	PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL							
1 - CHAMBRE DES DEPUTES	900.000	-	900.000	-	-	-	.900.000	-	900.000	
2 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	5.450.000	-	5.450.000	148.000	-	-	5.598.000	-	5.598.000	
3 - PREMIER MINISTRE	14.490.000	-	14.490.000	300.000	-	3.000.000	17.790.000	-	17.790.000	
4 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	22.793.000	10.105.000	32.898.000	20.491.000	-	-	53.389.000	-	53.389.000	
5 - MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	25.085.000	8.830.000	33.915.000	130.000	-	-	34.045.000	-	34.045.000	
6 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.317.000	-	4.317.000	-	-	1.000.000	5.317.000	-	5.317.000	
7 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	84.800.000	-	84.800.000	3.200.000	-	-	88.000.000	-	88.000.000	
8 - MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000	-	-	-	1.144.000	-	1.144.000	
9 - MINISTERE DES FINANCES	7.329.000	2.133.000	9.462.000	3.494.000	-	3.500.000	16.456.000	-	16.456.000	
10 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	285.000	-	285.000	97.543.000	-	2.600.000	100.428.000	-	100.428.000	
11 - MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	6.656.000	-	6.656.000	-	-	-	6.656.000	-	6.656.000	
12 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	151.333.000	2.240.000	153.573.000	151.773.000	-	217.655.000	523.001.000	-	523.001.000	
13 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	868.000	-	868.000	131.214.000	-	1000.000	133.082.000	-	133.082.000	
14 - MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	945.000	-	945.000	8.480.000	-	3000.000	12.425.000	-	12.425.000	
15 - MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	191.550.000	15.650.000	207.200.000	3.510.000	-	133.000.000	343.710.000	-	343.710.000	
16 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4.840.000	-	4.840.000	67.450.000	-	22.000.000	94.290.000	-	94.290.000	
17 - MINISTERE DU TOURISME	790.000	-	790.000	58.520.000	-	-	59.310.000	-	59.310.000	
18 - MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	6.830.000	-	6.830.000	-	-	-	6.830.000	-	6.830.000	
19 - MINISTERE DU TRANSPORT	1.572.000	-	1.572.000	52.623.000	-	36.100.000	90.295.000	-	90.295.000	
20 - MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	4.778.000	760.000	5.538.000	98.000	-	-	5.636.000	-	5.636.000	
21 - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	38.190.000	4.200.000	42.390.000	3.136.000	-	6.500.000	52.026.000	-	52.026.000	
22 - MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	30.571.000	9.435.000	40.006.000	390.000	-	2.900.000	43.296.000	-	43.296.000	
23 - MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	50.214.000	2.275.000	52.489.000	1.225.000	-	27.265.000	80.979.000	-	80.979.000	
24 - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	5.800.000	2.227.000	8.027.000	18.038.000	-	-	26.065.000	-	26.065.000	
25 - MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	20.401.000	78.955.000	99.356.000	5.201.000	-	44.980.000	149.537.000	-	149.537.000	
26 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	92.580.000	-	92.580.000	5.500.000	-	28.000.000	126.080.000	-	126.080.000	
27 - MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	65.285.000	-	65.285.000	2.025.000	-	1.500.000	68.810.000	-	68.810.000	
28 - MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	425.000	-	425.000	29.548.000	-	-	29.973.000	-	29.973.000	
29 - DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	-	85.932.000	-	85.932.000	-	85.932.000	
30 - DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	..	3.052.000.000	3.052.000.000	
TOTAL	840.221.000	136.810.000	977.031.000	664.037.000	85.932.000	534.000.000	2.261.000.000	3.052.000.000	5.313.000.000	

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE TROIS)

EN DINARS

	DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL DE LA	SECTION DEUX	TOTAL DE LA	SECTION QUATRE	SECTION CINQ : ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	TOTAL GENERAL
		SECTION UNE	INTERETS DE	SECTION TROIS	REMBOURSEMENT		
		DEPENSES DE	LA DETTE	DEPENSES DE	DU PRINCIPAL DE		
	GESTION	PUBLIQUE	DEVELOPPEMENT	LA DETTE PUBLIQUE			
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	11.547.000		900.000		-	12.447.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	44.302.000		5.598.000		115.000.000	164.900.000
3	- PREMIER MINISTERE	76.285.000		17.790.000		56.500.000	150.575.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	718.368.000		53.389.000		4.500.000	776.257.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	137.698.000		34.045.000		-	171.743.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	84.242.000		5.317.000		-	89.559.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	469.125.000		88.000.000		6.000.000	563.125.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	36.188.000		1.144.000		-	37.332.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	147.292.000		16.456.000		100.000	163.848.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	25.265.000		100.428.000		-	125.693.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	16.243.000		6.656.000		7.000.000	29.899.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	199.434.000		523.001.000		18.000.000	740.435.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE , DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	142.989.000		133.082.000		45.000.000	321.071.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	266.821.000		12.425.000		5.000.000	284.246.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	80.505.000		343.710.000		94.200.000	518.415.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	13.012.000		94.290.000		22.000.000	129.302.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	33.105.000		59.310.000		20 000 000	112.415.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	11.108.000		6.830.000		62 000 000	79.938.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	141.381.000		90.295.000		-	231.676.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	34.110.000		5.636.000		-	39.746.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	57.574.000		52.026.000		-	109.600.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	146.831.000		43.296.000		6 400 000	196.527.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	594.404.000		80.979.000		-	675.383.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	131.492.000		26.065.000		6 300 000	163.857.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1835.713.000		149.537.000		43 000 000	2.028.250.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	526.007.000		126.080.000		-	652.087.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	24.426.000		68.810.000		-	93.236.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	24.196.000		29.973.000		-	54.169.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	108.337.000		85.932.000		-	194.269.000
30	- DETTE PUBLIQUE		1.028.000.000		3.052.000.000	-	4.080.000.000
	TOTAL	6.138.000.000	1.028.000.000	2.261.000.000	3.052.000.000	511.000.000	12.990.000.000

TABLEAU " D "
CREDIT DE PROGRAMME DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
RECAPITULATION

DESIGNATION DES CHAPITRES		INVESTISSEMENTS DIRECTS	FINANCEMENT PUBLIC	EN DINARS
				TOTAL
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	580.000	-	580.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9.112.000	148.000	9.260.000
3	- PREMIER MINISTERE	9.177.000	300.000	9.477.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	30.349.000	21.900.000	52.249.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	30.455.000	130.000	30.585.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.312.000	-	4.312.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	101.400.000	-	101.400.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	21.042.000	3.400.000	24.442.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	230.000	117.256.000	117.486.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	4.894.000	-	4.894.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDROLIQUES	313.375.000	199.916.000	513.291.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	449.000	47.772.000	48.221.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	450.000	11.098.000	11.548.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	167.594.000	2.810.000	170.404.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1.730.000	10.470.000	12.200.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	680.000	56.640.000	57.320.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	580.000	..	580.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	889.000	47.402.000	48.291.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	5.558.000	98.000	5.656.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	42.022.000	3.000.000	45.022.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	26.793.000	390.000	27.183.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	108.479.000	1.225.000	109.704.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	6.851.000	18.038.000	24.889.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	169.995.000	7.054.000	177.049.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	159.280.000	5.500.000	164.780.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	96.980.000	2.266.000	99.246.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	205.000	28.788.000	28.993.000
TOTAL		1.314.605.000	585.601.000	1.900.206.000

TABLEAU "D"
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>1 - Chambre des Députés</u>	<u>Investissements Directs</u> - Aménagements extérieurs - Restauration du palais de la Chambre (2ème tranche) - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Equipements du bâtiment annexe de la Chambre des Députés - Informatisation des services de la Chambre des Députés	30 000 200 000 80 000 30 000 100 000 140 000 TOTAL	 580 000	
<u>2 - Présidence de la République</u>	<u>I - Investissements Directs</u> - Crédits d'études - Extension des bureaux des services de la sécurité - Aménagement des locaux de la Garde Républicaine - Construction du centre de formation et de recyclage à Gammart - Ateliers de maintenance à Gammart - Construction d'un bâtiment avec parking à Sidi Bou Said - Aménagement à Dar Maghrebia - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements divers - Renovation de voitures - Acquisition de matériel spécial de sécurité - Acquisition et maintenance du matériel de transmission - Acquisition d'équipements pour la brigade maritime - Acquisition de matériels informatiques - Résidence présidentielle de Carthage - Système de protection du Palais de Carthage - Résidence présidentielle à Mornag - Résidence présidentielle à Ain Draham - Système de protection de la résidence Dar El Khir à Hammamet	70 000 70 000 130 000 530 000 60 000 210 000 200 000 1 310 000 465 000 260 000 400 000 350 000 167 000 210 000 3 960 000 100 000 120 000 400 000 100 000 Total I	70 000 70 000 130 000 530 000 60 000 210 000 200 000 1 310 000 465 000 260 000 400 000 350 000 167 000 210 000 3 960 000 100 000 120 000 400 000 100 000 9 112 000	
	<u>II - Financement Public</u> * Institut Tunisien des Etudes Stratégiques - Etudes et équipements	 TOTAL	 148 000 148 000 9 260 000	
<u>3 - Premier Ministère</u>	<u>* Premier Ministère I</u> <u>I - Investissements Directs</u> - Programme de la réforme administrative - Acquisition d'un terrain pour les archives nationales - Aménagements divers - Aménagement du siège du Secrétariat Général du Gouvernement - Équipement du Premier Ministère - Acquisition de matériels informatiques - Amélioration des logiciels et des réseaux informatiques - Aménagement d'un bâtiment à Bab Laasal - Aménagement et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration - Dépenses d'insertion et de publication - Équipement du siège du Tribunal Administratif - Équipement du siège de la Cour des Comptes - Aménagement des locaux de la Cour des Comptes - Informatisation du Conseil Economique et Social - Équipement du Conseil Economique et Social - Acquisition de matériel roulant - Programme de développement de la Cour des Comptes	50 000 88 000 20 000 1 700 000 140 000 50 000 50 000 2 000 000 25 000 10 000 20 000 40 000 30 000 15 000 15 000 353 000 75 000 Total I	50 000 88 000 20 000 1 700 000 140 000 50 000 50 000 2 000 000 25 000 10 000 20 000 40 000 30 000 15 000 15 000 353 000 75 000 4 681 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Premier Ministère (suite)	II - Financement Public * Centre d'information, de formation, d'études et de documentation des associations - Création d'un site Web - Acquisition d'équipements	29 000 19 000 10 000 Total	4 710 000	
	* Premier Ministère II I - Investissements Directs - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements divers - Acquisition d'équipements informatiques - Edition d'ouvrages - Equipement du Centre de Documentation Nationale - Impression de photos et de documents	38 000 12 000 15 000 200 000 80 000 350 000 695 000		
	- E.R.T.T. - Renouvellement et modernisation des équipements d'énergie et d'éclairage - Equipements pour l'habillage télévisé - Acquisition de matériel légers pour la radio et la télévision - Maison de la radio de Sfax - Plan directeur informatique de l'E.R.T.T - Acquisition de matériel roulant - Acquisition de matériel Radio - Climatisation du siège de la Radio - Informatisation de l'E.R.T.T	480 000 400 000 1 950 000 100 000 150 000 81 000 500 000 50 000 90 000 3 801 000 Total I	4 496 000	
	II - Financement Public - Agence Tunisienne de Communication Extérieure - Acquisition d'équipements informatiques - Acquisition de matériel roulant	63 000 27 000 36 000		
	- Agence Tunis Afrique Presse - Acquisition d'équipements - Acquisition d'équipements informatiques	208 000 188 000 20 000		
	Total II	271 000		
	Total	4 767 000		
	TOTAL GENERAL		9 477 000	
4 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	I - Investissements Directs 1 - Réévaluation A - Diminution - Equipement de l'observatoire national de la circulation (1) - Ecole de Formation des agents de la Police à Salambo (2) - Aménagement et équipement de champs de tir (3) - Aménagement d'immeubles abritant les services de sécurité (4) - Construction et équipement du centre d'urgence à la caserne de la brigade d'ordre public (5) - Construction d'un poste frontalier commun tuniso-algérien à Babouch El Ayoun (6)	-5 000 -2 000 -49 000 -15 000 -29 000 -1 000		(1) Coût initial : 555.000 D Coût nouveau : 550.000 D (2) Coût initial : 665.000 D Coût nouveau : 663.000 D (3) Coût initial : 985.000 D Coût nouveau : 936.000 D (4) Coût initial : 215.000 D Coût nouveau : 200.000 D (5) Coût initial : 400.000 D Coût nouveau : 371.000 D (6) Coût initial : 1359.000 D Coût nouveau : 1358.000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local (suite)	- Aménagement des casernes de la police (7) - Construction de Centres pour les Brigades de la Protection Civile (8) - Construction et aménagement de casernes et postes de la Direction Générale de la Sécurité Nationale (9) - Construction d'un poste frontalier à Ras Jedir (10) - Construction et aménagement d'un bâtiment à l'avenue 20 Mars Caserne Bouchoucha (11) - Acquisition de groupes électrogènes pour les postes de la Police et de la Garde Nationale (12) - Construction de délégation avec logement à Bir Lahfey (13) - Construction de délégation avec logement à El Alia (14) - Construction de délégation avec logement à Dar Chaabane (15) - Construction de délégation avec logement à la Cité Ettadhamen (16) - Aménagement et extension du siège du gouvernorat de Tozeur (17) - Construction de délégation avec logement à Jalta (18) - Construction de délégation avec logement à Ghar El Melh (19) - Construction de délégation avec logement à Akouda (20) - Construction de délégation avec logement à Béni Khédache (21) - Construction d'un logement de fonction au gouvernorat de Sidi Bouzid (22).	-29 000 -33 000 -33 000 -4 000 -5 000 -44 000 -12 000 -9 000 -4 000 -4 000 -39 000 -8 000 -2 000 -8 000 -4 000 -1 000		(7) Coût initial : 1049.000 D Coût nouveau : 1020.000 D (8) Coût initial : 2198.000 D Coût nouveau : 2165.000 D (9) Coût initial : 8881.000 D Coût nouveau : 8848.000 D (10) Coût initial : 321.000 D Coût nouveau : 317.000 D (11) Coût initial : 730.000 D Coût nouveau : 725.000 D (12) Coût initial : 1507.000 D Coût nouveau : 1463.000 D (13) Coût initial : 134.000 D Coût nouveau : 122.000 D (14) Coût initial : 145.000 D Coût nouveau : 136.000 D (15) Coût initial : 120.000 D Coût nouveau : 116.000 D (16) Coût initial : 120.000 D Coût nouveau : 116.000 D (17) Coût initial : 357.000 D Coût nouveau : 318.000 D (18) Coût initial : 50.000 D Coût nouveau : 42.000 D (19) Coût initial : 228.000 D Coût nouveau : 226.000 D (20) Coût initial : 222.000 D Coût nouveau : 214.000 D (21) Coût initial : 277.000 D Coût nouveau : 273.000 D (22) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 599.000 D
		Sous Total A	-340 000	
	B - Augmentation			
	- Construction de délégation à Djerba Houmet Essouk (23)	66 000		(23) Coût initial : 240.000 D Coût nouveau : 306.000 D
		Sous Total B	66 000	
		Sous Total I	-274 000	
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Extension et aménagement des écoles de la Sécurité Nationale - Extension et aménagement des écoles de la Garde Nationale - Construction de casernes et postes de la Garde Nationale - Construction de casernes et postes de la Sécurité Nationale - Aménagement et extension des casernes et postes de la Garde Nationale - Aménagement et extension des casernes et postes de la Sécurité Nationale - Construction et aménagement de salles de soins - Construction de postes frontaliers - Aménagement des sièges de gouvernorats et délégations - Construction de siège de délégations et de logements	220 000 160 000 2 000 000 1 800 000 320 000 600 000 80 000 1 000 000 600 000 720 000		
		Total A	7 500 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local (suite)	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et immeubles	308 000		
	- Crédits d'études	380 000		
	- Aménagement des bâtiments administratifs	170 000		
	- Acquisition d'équipements de diagnostic des moteurs de voitures	140 000		
	- Renouvellement du réseau électrique du Ministère	170 000		
	- Acquisition de matériels roulant	6 000 000		
	- Renouvellement de l'imprimerie	155 000		
	- Construction d'un étage pour la direction de l'informatique	320 000		
	- Acquisition de groupes électrogènes	160 000		
	- Acquisition d'équipements et matériels	310 000		
	- Matériels informatiques	1 500 000		
	- Equipements pour les Ecoles de Police	200 000		
	- Equipements pour les Ecoles de la Garde Nationale	135 000		
	- Projet de Développement Municipal	80 000		
	- Equipement de l'Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	18 000		
	- Equipement du Centre de formation et d'appui à la décentralisation	7 000		
	- Frais d'insertion et de publication	20 000		
	- Acquisition de matériel spécial	2 200 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	4 800 000		
	- Matériel pour le contrôle de la circulation	650 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Police	125 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Garde Nationale	95 000		
	- Equipements des divers casernes, brigades et postes de la Sûreté Nationale	750 000		
	- Equipement des divers casernes, brigades et postes de la Garde Nationale	430 000		
	- Acquisition de pièces de rechange spéciales	230 000		
	- Programme d'acquisition d'équipements de sécurité	600 000		
	- Electrification des postes frontaliers	80 000		
	- Equipement d'infirmeries et de centres de soins	95 000		
	- Equipement du centre des soins des F.S.I à la Marsa	340 000		
	- Projet de l'énergie solaire	145 000		
	- Equipement des ateliers de l'Administration Centrale	35 000		
	- Installation de réservoirs de carburant	150 000		
	- Acquisition de pièces de rechange pour les vedettes	780 000		
	- Acquisition d'équipements pour les unités frontalières	500 000		
	- Acquisition d'équipements pour passeports	700 000		
	- Acquisition d'équipement pour le centre d'accueil et d'orientation de Tunis El Ouardia	5 000		
	- Acquisition d'équipements pour Commandos de la Garde Nationale	100 000		
	- Equipement des gouvernorats et délégations	240 000		
		Total B	23 123 000	
		Sous Total 2	30 623 000	
		TOTAL I	30 349 000	
	II - Financement Public			
	- Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales	<u>17 000 000</u>		
	- Office des logements des cadres actifs du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	<u>2 500 000</u>		
	- Office National de la Protection Civile	<u>2 400 000</u>		
	- Bâtiments	780 000		
	- Equipements	1 620 000		
		Total II	21 900 000	
		TOTAL	52 249 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>5 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme</u>	I- Investissements Directs 1 - Réévaluation - Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Bizerte (1)	300 000		(1) Coût initial : 1.000.000 D Coût nouveau : 1.300.000 D
		Sous Total 1	300 000	
	2 - Projets nouveaux A - Projets à caractère régional - Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Gafsa - Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Kairouan - Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Kassrine - Construction de la justice cantonale à Regab - Aménagement aux tribunaux cantonales - Aménagement aux tribunaux de première instance - Aménagement et extension des prisons - Construction des espaces culturels et sociaux dans les prisons	1 000 000 1 000 000 1 000 000 500 000 150 000 1 100 000 6 800 000 600 000		
		Total A	12 150 000	
	B - Projets à caractère national - Crédits d'études - Aménagements divers - Construction de la Cour d'Appel à Bizerte - Extension de la Cour d'Appel à Sfax - Construction et aménagement des locaux pour les archives - Aménagement aux tribunaux de première instance - Construction d'une prison civile à Belli - Création de forages dans les prisons - Acquisition de matériel roulant pour les services judiciaires - Installation des standards - Acquisition de divers équipements et matériels - Informatisation des juridictions - Informatisation des services pénitentiers - Équipement de l'Institut Supérieur de la Magistrature - Frais de publicité et d'insertion - Équipement des juridictions - Installation d'un réseau de transmission - Équipement des prisons - Acquisition d'équipement spécial - Acquisition de matériels de transmission - Etudes diverses pour les services pénitentiers - Acquisition de matériel roulant pour les services pénitentiers - Équipement de la prison civile de Tunis - Programme d'immatriculation foncière obligatoire	100 000 450 000 3 500 000 300 000 200 000 400 000 5 000 000 100 000 1 000 000 60 000 150 000 700 000 400 000 30 000 200 000 200 000 900 000 750 000 1 000 000 450 000 100 000 900 000 700 000 415 000		
		Total B	18 005 000	
		Total 2	30 155 000	
		TOTAL 1	30 455 000	
	II- Financement Public Office des logements des magistrats et du personnel du Ministère de la Justice Aménagements des logements			
		TOTAL	30 585 000	
<u>6 - Ministère des Affaires Etrangères</u>	* Investissements Directs 1 - Réévaluation - Acquisition de terrain à Islamabad (1)	65 000		(1) Coût initial : 175.000 D Coût nouveau : 240.000 D
		Sous Total 1	565 000	
	2 - Projets nouveaux Acquisition de terrains pour les postes diplomatiques à l'étranger Aménagements divers Aquisition de matériel roulant pour l'administration centrale	220 000 65 000 112 000		(2) Coût initial : 2.000.000 D Coût nouveau : 2.500.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère des Affaires Etrangères (suite)	Equipements divers pour l'administration centrale Informatisation de l'administration centrale Informatisation des postes diplomatiques à l'étranger Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger Acquisition de materiels de communication Protection des postes diplomatiques à l'étranger Aquisition de materiel roulant pour les postes diplomatiques a l'étranger Equipements des postes diplomatiques à l'étranger	130 000 150 000 100 000 1 500 000 200 000 100 000 800 000 370 000	Sous Total 2 TOTAL	
		3 747 000	4 312 000	
7 - Ministère de la Défense Nationale	* Investissements Directs - Infrastructure militaire (programme 2005) - Equipements militaires (programme 2005)	28 300 000 73 100 000	TOTAL	101 400 000
8 - Ministère des Affaires Religieuses	* Investissements Directs - Aménagements divers - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements divers - Acquisition de matériels informatiques - Grands aménagements d'édifices religieux	30 000 54 000 45 000 15 000 1 000 000	TOTAL	1 144 000
9 - Ministère Des Finances	I - Investissements Directs 1 - Réévaluation - Institut de financement de développement du Maghreb Arabe (aménagement) (1) - Bureau de contrôle de Haffouz (2) - Construction du passage douanier commun à Ras Jedir (3)	140 000 16 000 663 000	Total 1	(1) Coût initial : 210.000D Coût nouveau : 350.000D (2) Coût initial : 152.000D Coût nouveau : 168.000D (3) Coût initial : 2.000.000D Coût nouveau : 2.663.000D
		819 000		
	2 - Projets nouveaux A - Projets à caractère régional - Extension de l'hôtel des finances à Sfax - Centre des douanes à Bouchebka - Construction d'un dépôt et d'un parking à Kalaât Snan	125 000 83 000 18 000	Total A	226 000
	B - Projets à caractère national - Acquisition de terrains - Etudes relatives aux constructions - Programme d'aménagement et de réhabilitation des constructions administratives - Aménagement du siège du Ministère - Acquisition de moyens de transports - Acquisition d'équipements administratifs - Acquisition d'équipements et matériels pour les recettes des finances et des bureaux de contrôle - Acquisition de matériels informatiques - Formation des agents de douane dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (4) - Aménagement et entretien des recettes des finances et des bureaux de contrôle - Construction d'un site informatique de back up pour l'application "Sinda"	456 000 121 000 330 000 80 000 376 000 155 000 830 000 258 000 340 000 700 000 743 000		(4) sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère Des Finances (suite)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de moyen de transports pour les services de la douane 445 000 - Acquisition de motocycle 75 000 - Acquisition de vedettes pour les services de la douane (5) 4 000 000 - Acquisition de matériels informatiques dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (6) 1 008 000 - Acquisition de scanners relocalisables dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (7) 10 080 000 			(5) Sur prêts extérieurs (6) Sur prêts extérieurs (7) Sur prêts extérieurs
		Total B	19 997 000	
		Total 2	20 223 000	
		Total I	21 042 000	
	II - Financement Public			
	- Centre Informatique du Ministère des Finances		1 100 000	
	* Acquisition d'équipements et de matériels informatiques		1 100 000	
	- Banque Tunisienne de Solidarité		2 300 000	
		Total II	3 400 000	
		TOTAL	24 442 000	
10 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	I - Investissements Directs <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des deux sièges du département 55 000 - Acquisition de divers équipements 50 000 - Equipement de l'imprimerie du département 30 000 - Acquisition de matériel informatique 5 000 - Plan de sécurité informatique (étude) 40 000 - Mise en œuvre du plan de sécurité informatique 50 000 			
		Total I	230 000	
	II - Financement Public			
	- Programme Régional de Développement		71 500 000	
	* Institut National de la Statistique		5 000 000	
	- Recensement général de la Population et de l'habitat 2 124 000			
	- Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2005 1 400 000			
	- Enquête nationale sur l'emploi 900 000			
	- Equipements informatiques 175 000			
	- Etudes économiques 200 000			
	- Aménagements du siège de l'I.N.S 44 000			
	- Equipements divers 106 000			
	- Conseil National de la statistique (Equipements, aménagements divers, séminaires et études) 51 000			
	* Institut d'Economie Quantitative		225 000	
	- Etudes et séminaires 40 000			
	- Equipements informatiques 125 000			
	- Equipements divers 20 000			
	- Aménagements divers 40 000			
	* Office de Développement du Nord Ouest		285 000	
	- Etudes et séminaires 40 000			
	- Etudes sectorielles 90 000			
	- Equipements divers 15 000			
	- Coopération technique 10 000			
	- Equipements informatiques 130 000			
	* Office de Développement du Centre Ouest		80 000	
	- Etudes et séminaires 55 000			
	- Equipements informatiques 10 000			
	- Equipements divers 10 000			
	- Coopération technique 5 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (suite)</u>	* Office de Développement du Sud - Etudes et séminaires - Etudes sectorielles - Equipements informatiques - Equipements divers - Coopération technique	230 000 35 000 45 000 100 000 35 000 15 000		
	* Commissariat Général au Développement Régional - Programme des Chantiers Régionaux de Développement - Programme de Développement Urbain Intégré - Programme de Développement Rural Intégré (1) - Programme de Développement Intégré - Equipements informatiques - Etudes et séminaires	37 283 000 8 800 000 4 152 000 23 261 000 1 000 000 40 000 30 000		(1) dont 7.300.000 D sur prêts extérieurs
	* Agence Tunisienne de Coopération Technique - Promotion de la coopération technique - Participation aux projets de coopération technique - Equipements informatiques - Surtoiture du siège de l'Agence - Suivi du programme qualité	241 000 20 000 50 000 10 000 156 000 5 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Extérieurs - Activités de l'agence à l'étranger - Appui aux actions de promotion de l'investissement extérieur - Construction et équipements du siège de l'Agence : surtoiture du siège de l'Agence - Acquisition d'équipements informatiques - Etude sur les avantages compétitifs de l'investissement en Tunisie	1 312 000 500 000 546 000 156 000 10 000 100 000		
	- Participation à l'augmentation du capital de la Banque Africaine de Développement	820 000		
	- Participation au Fonds International de Développement Agricole	280 000		
		Total II 117 256 000		
		TOTAL	117 486 000	
<u>11 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières</u>	* Investissements Directs 1 - Réévaluation - Construction du siège de la Direction Régionale de Mahdia (1) - Construction du siège de la Direction Régionale de Béja (2)	100 000 50 000		(1) Coût initial : 300.000 D Coût nouveau : 400.000 D
		Total 1 150 000		(2) Coût initial : 450.000 D Coût nouveau : 500.000 D
	2- Projets nouveaux - Crédits d'Etudes - Aménagements nouveaux - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements divers - Etudes et équipements informatiques - Immatriculation foncière - Délimitation du domaine privé de l'Etat - Etudes foncières - Travaux de délimitation du patrimoine foncier	61 000 10 000 364 000 56 000 173 000 560 000 690 000 830 000 2 000 000		
		Total 2 4 744 000		
		TOTAL	4 894 000	
<u>12 - Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques</u>	* Administrations Techniques I - Investissements Directs I - Changement de répartition des crédits - Renforcement de la pêche (1)			(1) Coût : 500.000 D répartis comme suit : 350.000 D sur ressources globales du Budget et 150.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 225.000 D sur ressources globales du Budget et 275.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	2 - Réévaluation A - Diminution - Installation des balises dans le canal Ajim-Boughrara (2)	-750 000		(2) Coût initial : 1.000.000 D Coût nouveau : 250.000 D
	B - Augmentation - Renforcement des recherches vétérinaires (3)	885 000		(3) Coût initial : 3.295.000 D Coût nouveau : 4.180.000 D dont 2.830.000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des statistiques agricoles (4)	460 000		(4) Coût initial : 2.240.000 D Coût nouveau : 2.700.000 D dont 1.340.000 D sur prêts extérieurs
	- Refection et protection du site-abri de Sidi Mechregue (5)	500 000		(5) Coût initial : 4.044.000 D Coût nouveau : 4.544.000 D
		Total B 1 845 000		
		Total 2 1 095 000		
	3 - Projets nouveaux A - Projets à caractère régional			
	- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire	120 000		
	- Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	80 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Moghrane	125 000		
	- Ecole Supérieure d'Équipement Rural à Medjez El Bab	90 000		
	- Institut Sylvopastoral de Tabarka	110 000		
	- Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Industries Alimentaires à Tunis	70 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mateur	70 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture au Kef	75 000		
	- CFPP de Tabarka	70 000		
	- Equipement des écoles et des CFP de la pêche	300 000		
	- Aménagement des écoles et des CFP de la pêche	150 000		
	- Formation Professionnelle Agricole	600 000		
	- Institut d'études préparatoires à la Soukra	700 000		
	- Institut supérieur de pêche et de l'aquaculture	40 000		
		Total A 2 700 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Aménagements divers	190 000		
	- Acquisition de matériel roulant	700 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'administration centrale	150 000		
	- Création d'un réseau informatique national de recherche et d'enseignement supérieur agricole	250 000		
	- Equipement de la régie de sondages hydrauliques	1 000 000		
	- Projets divers	1 000 000		
	- Conservation de l'environnement dans le domaine de protection des oiseaux	100 000		
	- Révision des plans d'aménagement forestière	360 000		
	- Etudes de conservation des eaux et du sol	100 000		
	- Etudes hydrauliques générales	200 000		
	- Aménagement et équipement pour le contrôle et l'entretien des barrages et des ouvrages hydrauliques	200 000		
	- Barrages collinaires (6)	16 000 000		(6) dont 6.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes détaillées des barrages de la 2ème stratégie décennale	1 500 000		
	- Régénération des forages	30 000		
	- Recherches et expérimentations	150 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (7)	1 850 000		(7) dont 1.275.000 D sur prêts extérieurs
	- Programme d'alimentation de la nappe phréatique (8)	1 360 000		(8) dont 1.090.000 D sur prêts extérieurs
	- Système informatique pour le suivi des ressources hydrauliques (9)	220 000		(9) dont 175.000 D sur prêts extérieurs
	- Suivi du programme d'investissement dans le secteur d'agriculture	24 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Délimitation du domaine public des oueds et des sebkhas - Remplacement des forages - Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis - Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts - Etudes relatives au développement agricole - Etudes statistiques agricoles - Dépenses de fonctionnement relatives à la recherche agricole - Equipement de l'Institut de Recherches et d'Enseignement Supérieur Agricole - Restructuration des terres domaniales - Suivi des sociétés de mise en valeur - Programme de recherche dans le secteur hydraulique (10) - Formation des chercheurs (11) - Promotion de la production animale - Protection des plantes et des arbres - Protection de la qualité des produits agricoles - Etudes techniques, économiques et sociales de la pêche - Projet d'aménagement et de mise à niveau du port de pêche et du marché de gros des poissons à Sousse	9 000 000 3 000 000 400 000 90 000 1 500 000 40 000 800 000 30 000 100 000 270 000 580 000 990 000 350 000 1 500 000 100 000 1 200 000 1 770 000		
		Total B	47 104 000	
		Total 3	49 804 000	
		Total	50 899 000	
<u>* Commissariats Régionaux au Développement Agricole</u>				
<u>1 - Réévaluation</u>				
	- Projet d'économie d'eau dans le centre (kairouan) (12)	3 611 000	(12) Coût initial : 9.387.000 D Coût nouveau : 12.998.000 D dont 7.799.000 D sur prêts extérieurs	
	- Projet d'économie d'eau dans le centre (kasserine) (13)	550 000	(13) Coût initial : 9300000 D Coût nouveau : 9.850.000 D dont 5.910.000 D sur prêts extérieurs	
	- Projet de développement agricole intégré de Kasserine (14)	5 310 000	(14) Coût initial 35.395.000 D Coût nouveau : 40.705.000 D dont 24.810.000 D sur prêts extérieurs	
	- Projet d'économie d'eau dans le centre (Sidi bouzid) (15)	4 212 000	(15) Coût initial : 7.340.000 D Coût nouveau : 11.552.000 D dont 6.932.000 D sur prêts extérieurs	
	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir du Barrage El Rmal (Sousse) (16)	400 000	(16) Coût initial 17.830.000 D Coût nouveau 18.230.000 D dont 10.720.000 D sur prêts extérieurs	
	- Projet de développement agricole intégré du bassin minier du gouvernorat de Gafsa (17)	6 250 000	(17) Coût initial 32.390.000 D Coût nouveau : 38.640.000 D dont 26.635.000 D sur prêts extérieurs	
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis d'el Segui (Gabés) (18)	380 000	(18) Coût initial : 1.634.000 D Coût nouveau : 2.014.000 D dont 1.634.000 D sur prêts extérieurs	
		Total 1	20 713 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets communs			
	- Acquisition de matériels roulants	1 000 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	480 000		
	- Frais d'insertion et de publication	200 000		
	- Remunération d'ouvriers permanents au Titre II (regularisation de situation)	920 000		
	- Remunération d'ouvriers des chantiers régionaux	1 390 000		
	- Travaux de forêts	33 000 000		
	- Travaux de CES	32 000 000		
	- Réparation des dégâts d'inondations	1 000 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (19)	9 765 000		(19) dont 7400000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des forages existants (20)	2 370 000		(20) dont 1910000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des réseaux d'irrigation	2 600 000		
	- Maintenance des stations de pompages	1 300 000		
	- Aménagement des pistes agricoles	1 200 000		
	- Eléctrification des stations de pompage (21)	1 135 000		(21) dont 895000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes pédologiques	390 000		
	- Etudes agro-économiques et statistiques	280 000		
	- Actions de vulgarisation de la pêche	140 000		
	- Alimentation en eau potable des zones rurales (22)	23 485 000		(22) dont 19443000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable (23)	7 320 000		(23) dont 5816000 D sur prêts extérieurs
	- Actions de vulgarisation agricole	1 200 000		
	- Actions de défense des cultures	265 000		
	- Développement de la production animale	6 000 000		
	- Suivi des crédits agricoles	80 000		
	- Projet d'amélioration de la productivité des exploitations privées	140 000		
	Total A	127 660 000		
	B - Projets spécifiques			
	CRDA de l'Ariana	340 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Curage des oueds (24)	300 000		(24) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Ben Arous	85 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	40 000		
	CRDA de Manouba	1 015 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Maintenance des réseaux d'assainissement (25)	500 000		(25) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Curage des oueds (26)	500 000		(26) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Nabeul	265 000		
	- Aménagements divers	15 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	50 000		
	- Création de forage pour l'alimentation en eau potable (27)	200 000		(27) dont 160000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Zaghouan	1 015 000		
	- Aménagements divers	15 000		
	- Création d'un Périmètre Irrigué à partir de oued El Rmal(28)	1 000 000		(28) dont 800000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Bizerte	33 683 000		
	- Equipements administratifs	13 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage et d'assainissement	120 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	50 000		
	- Curage des oueds (29)	1 000 000		(29) dont 800000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	-Maintenance des réseaux de drainage d'Utique Lezdine (30) - Création d'un Perimètre Irrigué à Taref (31) - Projet de développement agricole intégré de Ghazala et Joumine (32)	800 000 1 700 000 30 000 000	1 080 000	(30) dont 640000 D sur prêts extérieurs (31) dont 1360000 D sur prêts extérieurs (32) dont 1400000 D sur extérieurs
	CRDA de Béja - Aménagements divers - Climatisation du siège du CRDA - Réhabilitation du PI de Tastour (33) - Acquisition des compteurs d'eau - Réhabilitation du PI de Medjez El Bab (34) - Maintenance des réseaux de drainage	30 000 10 000 450 000 30 000 480 000 80 000	3 215 000	(33) dont 360000 D sur prêts extérieurs (34) dont 384000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Jendouba - Equipements administratifs - Aménagement des réseaux d'assainissement de la plaine d'El Marja (35) - Création d'un Perimètre Irrigué à Ghedir Farah (Ben ayed) (36) - Protection du Perimètre de Fadhlawa - Installation des débitmètres	15 000 1 100 000 1 200 000 600 000 300 000	4 150 000	(35) dont 880000 D sur prêts extérieurs (36) dont 960000 D sur prêts extérieurs
	CRDA du Kef -Curage des oueds (37) - Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et lacs collinaires -Création de deux stations de pompage à Sidi Khiar (38) - Crédit de deux stations de pompage à Sidi Abed El Bassat (39) - Protection des plaines de Zouarine et Zaâfrane (40)	400 000 100 000 1 320 000 330 000 2 000 000	2 895 000	(37) dont 320000 D sur prêts extérieurs (38) dont 1120000 D sur prêts extérieurs (39) dont 280000 D sur prêts extérieurs (40) dont 1700000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Siliana - Instalation du chauffage dans les locaux annexes -Curage des oueds (41) - Rehabilitation de la prise d'eau de la station de pompage Ouzafa - Crédit de deux stations de pompage à Ouled Khedher (42) - Crédit de deux stations de pompage à Bir El Nakhla (43) - Rehabilitation du PI à Faouar Essenoussi (44) - Rehabilitation du PI à Faouar Eljebsa (45)	35 000 900 000 150 000 600 000 330 000 360 000 520 000	41 220 000	(41) dont 720000 D sur prêts extérieurs (42) dont 510000 D sur prêts extérieurs (43) dont 280000 D sur prêts extérieurs (44) dont 306000 D sur prêts extérieurs (45) dont 440000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Kairouan - Crédit de deux stations de pompage à Zbara (46) - Renforcement de l'irrigation au Perimètre d'El Houareb (47) - Crédit de deux stations de pompage à Zbara (48) - Crédit de deux stations de pompage à partir des eaux épurées (49)	90 000 500 000 480 000 1 100 000	1 080 000	(46) dont 72000 D sur prêts extérieurs (47) dont 400.000 D sur prêts extérieurs (48) dont 384.000 D sur prêts extérieurs (49) dont 880000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Création d'un Perimètre Irrigué à Rehima (50) - Création d'un Perimètre Irrigué à Henchir Mestiri (51) - Création d'un Perimètre Irrigué à Bled Sbita (52) - Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et lacs collinaires - Création de forage pour l'alimentation en eau potable (53) - Alimentation en eau potable de certaines localités - Projet de développement agricole intégré des collines de Kairouan (54)	700 000 630 000 630 000 100 000 90 000 900 000 36 000 000		(50) dont 560000 D sur prêts extérieurs (51) dont 504000 D sur prêts extérieurs (52) dont 504000 D sur prêts extérieurs (53) dont 72000 D sur prêts extérieurs (54) dont 2160000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Kasserine	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (55) - Création de forages pour l'irrigation (56) - Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et des lacs collinaires - Création d'un Perimètre Irrigué à Gaaret Ghulène (57) - Création d'un Perimètre Irrigué à Faidh El Mathnaïne (58) - Création d'un Perimètre Irrigué à Goubel (59) - Création d'un Perimètre Irrigué à Nasria (60)	600 000 120 000 80 000 525 000 500 000 470 000 400 000	2 695 000	(55) dont 480000 D sur prêts extérieurs (56) dont 96000 D sur prêts extérieurs (57) dont 420000 D sur prêts extérieurs (58) dont 400000 D sur prêts extérieurs (59) dont 376000 D sur prêts extérieurs (60) dont 320000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Sidi Bouzid	- Création de forages pour l'irrigation (61) - Renouvellement des équipements de forages - Création d'un Perimètre Irrigué à El Henancha (62) - Création d'un Perimètre Irrigué à Rabta (63) - Création d'un Perimètre Irrigué à Ouled Slimène (64)	180 000 120 000 660 000 670 000 190 000	1 820 000	(61) dont 150000 D sur prêts extérieurs (62) dont 560000 D sur prêts extérieurs (63) dont 570000 D sur prêts extérieurs (64) dont 160000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Sousse	- Aménagement du Perimètre Irrigué Zaouit Sousse (65)	300 000	300 000	(65) dont 240000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Monastir	- Création d'un Perimètre Irrigué à Beni Hassene Nord (66) - Création d'un Perimètre Irrigué à Ghnada (67)	400 000 340 000	740 000	(66) dont 320000 D sur prêts extérieurs (67) dont 272000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Mahdia	- Création d'un Perimètre Irrigué à Chaouachine (68) - Création d'un Perimètre Irrigué à Sidi Abdelaziz (69)	520 000 480 000	1 000 000	(68) dont 416000 D sur prêts extérieurs (69) dont 384000 D sur prêts extérieurs
CRDA de Sfax	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées a Sidi Mansour (70)	1 630 000	2 695 000	(70) dont 1304000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	- Extension du Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées à El Hajeb (71)	500 000		(71) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Boujarboua (72)	565 000		(72) dont 452000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Gafsa	1 505 000		
	- Creation d'une cellule de laboratoire de santé animale	90 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	150 000		
	- Création de forages pour l'irrigation (73)	250 000		(73) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (74)	250 000		(74) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Extension du Perimètre Irrigué de Bouch'mel (75)	150 000		(75) dont 120000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Smaidia (76)	300 000		(76) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Majoura (77)	315 000		(77) dont 252000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Tozeur	2 450 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	140 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Renouvellement du reseau principal dans l'oasis de Deguache(78)	450 000		(78) dont 360000 D sur prêts extérieurs
	- Restructuration de la coopérative des semences et des plants à Tozeur (79)	410 000		(79) dont 328000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'oasis d'Ibnou Echabbat (80)	1 000 000		(80) dont 800000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis de Chebika (81)	350 000		(81) dont 280000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Kébili	5 640 000		
	- Création d'une ceinture fôretière	300 000		
	- Lutte contre la désertification	400 000		
	- Entretien des refroidisseurs	100 000		
	- Création des points d'eau (82)	375 000		(82) dont 300000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des points d'eau (83)	175 000		(83) dont 140000 D sur prêts extérieurs
	- Curage des réseaux d'irrigation	50 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	120 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	80 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (84)	440 000		(84) dont 352000 D sur prêts extérieurs
	-Exension des serres (85)	2 100 000		(85) dont 1680000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des PPI à partir des eaux géothermiques a Jemna (86)	500 000		(86) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les PPI à partir des eaux géothermiques (87)	300 000		(87) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des Oasis de Aïn Taress (88)	220 000		(88) dont 176000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis d'El Hdad (89)	220 000		(89) dont 176000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis de Ghelissa (90)	120 000		(90) dont 96000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis de Chereb El Hmil (91)	140 000		(91) dont 112000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	CRDA de Gabés - Maintenance des refroidisseurs - Aménagement des réseaux de drainage - Renforcement de l'irrigation à partir des eaux géothermiques (92) - Renforcement de l'irrigation dans les oasis de Chenchou (93) - Création d'un Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées à El Dissa (94) - Création d'un Perimètre Irrigué à Remathi 2 (95) - Création de forages pour l'irrigation (96) - Création de forages pour l'alimentation en eau potable (97)	3 195 000 80 000 100 000 120 000 1 600 000 700 000 485 000 80 000 30 000		(92) dont 96.000 D sur prêts extérieurs (93) dont 1280000 D sur prêts extérieurs (94) dont 560000 D sur prêts extérieurs (95) dont 388000 D sur prêts extérieurs (96) dont 64000 D sur prêts extérieurs (97) dont 24000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Medenine - Maintenance des réservoirs d'eau - Création des points d'eau dans les zones pastorales (98) - Equipement des points d'eau dans les zones pastorales (99) - Création d'un Périmètre Irrigué à partir des eaux épurées à Sidi Salem (100)	1 500 000 50 000 500 000 200 000 750 000		(98) dont 400000 D sur prêts extérieurs (99) dont 160000 D sur prêts extérieurs (100) dont 600000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Tataouine - Amélioration de l'exploitation du PPI de Nekrif 1 et 2 (101) - Création d'un Perimètre Irrigué à El Mogren (102)	1 600 000 1 200 000 400 000		(101) dont 960000 D sur prêts extérieurs (102) dont 320.000 D sur prêts extérieurs
		Total B 114 103 000 Total 2 241 763 000 Total 262 476 000 Total I 313 375 000		
	II - Financement Public - Encouragement de l'Etat au secteur de l'agriculture et de la pêche * Office de l'Elevage et des Pâturages - Projet de développement des ressources fourragères - Projet d'amélioration génétique - Encadrement du secteur de l'élevage ovin, caprin et camelin - Programme d'encadrement du secteur laitier - Recherches relatives à l'utilisation et au développement de nouvelles technologies - Aménagement des bâtiments et leurs équipements - Acquisition de matériels roulants - Schéma directeur informatique et comptabilité analytique - Programme relatif à l'archive - Projet d'intensification de la production de la viande bovine - Projet de croisement de bovins avec des races à viandes - Elaboration d'une codification et inventaire des races - Amélioration génétique et extension de la base de sélection	135 000 000 6 715 000 3 500 000 1 600 000 460 000 10 000 20 000 100 000 75 000 210 000 20 000 120 000 300 000 20 000 280 000		
	* Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux - Alimentation en eau potable des centres ruraux (103) - Amélioration de la qualité de l'eau potable de la ville de Djerissa	53 054 000 51 000 000 460 000		(103) dont 40.000.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Alimentation en eau potable des villages de Bechni et Dergine (gouvernorat de Kébili) - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la zone de Aïn Grab (Nabeul) (tranche3)	994 000 600 000		
	* Agence Foncière Agricole - Opérations relatives à la réforme agraire - Equipements	820 000 700 000 120 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Agricoles - Dépenses relatives à la promotion du secteur agricole et aux opérations de publicité - Equipements	490 000 400 000 90 000		
	* Fondation Nationale de l'Amélioration de la race chevaline - Aménagement de centres pour l'amélioration de la race chevaline - Equipements divers	137 000 15 000 122 000		
	* Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest - Dépenses de salaire des ouvriers du Titre II	2 200 000 2 200 000		
	* Office des Céréales - Constitution d'un stock prévisionnel et stratégique des semences	1 500 000 1 500 000		
		Total II 199 916 000	Total Général 513 291 000	
13 - Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de Petites et Moyennes Entreprises	I - Investissements Directs - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Schéma directeur de l'informatique	96 000 50 000 303 000		
		Total I 449 000		
	II - Financement Public			
	* Agence de Promotion de l'Industrie - Promotion de l'investissement - Assistance aux jeunes promoteurs - Aménagement du siège social de l'agence	757 000 177 000 420 000 160 000		
	* Office National des Mines - Recherches géologiques - Recherches minières - Acquisition d'équipements divers - Acquisition de matériels roulants - Promotion du secteur minier - Schéma directeur de l'informatique - Paiement des dettes fiscales	795 000 90 000 400 000 55 000 80 000 20 000 50 000 100 000		
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais - Acquisition de matériels de laboratoires - Acquisition d'équipements administratifs - Acquisition de matériels roulants - Formation et accréditation des laboratoires - Schéma directeur de l'informatique - Aménagements divers - Construction d'un abri pour le laboratoire mobile	785 000 500 000 20 000 35 000 20 000 150 000 40 000 20 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de Petites et Moyennes Entreprises (suite)</u>	<p>* Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle</p> <p>* Programme de promotion de l'utilisation du gaz naturelle</p> <p>* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electrification rurale par les systèmes photovoltaïques - Maintenance des systèmes photovoltaïques - Etudes sur l'énergie - Acquisition d'équipements - Acquisition de matériels roulants - Campagnes de sensibilisation - Schema directeur de l'informatique - Recherche scientifique - Energie Eolienne - Promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie - Suivi et entretien des projets des énergies renouvelables - Projet régional de développement des énergies renouvelables - Programme de soutien pour la promotion de l'utilisation des chauffeaux solaires 			
		Total II	47 772 000	
		TOTAL	48 221 000	
<u>14 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat</u>	<p>I - Investissements Directs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes diverses - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Acquisition d'équipements de la métrologie légale et de contrôle de la qualité 			
		Total I	450 000	
	<p>II - Financement Public</p> <p>* Centre de Promotion des Exportations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes - Acquisition d'équipements informatiques - Promotion des exportations - Expositions et manifestations - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Projet de développement des exportations 2 (1) 		7 028 000	(1) dont 3.000.000 D sur prêts extérieurs
	<p>* Office National de l'Artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements divers - Aménagements divers - Promotion du secteur de l'Artisanat - Acquisition d'équipements informatiques - Programme de formation et de recyclage - Programme de mise à niveau du secteur de l'artisanat - Fonds propre pour les artisans - Séminaires régionaux 		4 070 000	
		Total II	11 098 000	
		TOTAL	11 548 000	
<u>15 - Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire</u>	<p>I - Investissements Directs</p> <p>1 - Changement d'intitulé de projet</p> <p>Lire :</p> <p>Schema directeur de l'informatique au Ministère de l'Equipement et de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire :</p> <p>au lieu de :</p> <p>Introduction de l'informatique au Ministère de l'Equipement et de l'habitat</p> <p>2 - Changement de répartition de crédits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voies du Grand Tunis (Programme 1999) (1) 			
				(1) Coût : 73.850.000 D répartis comme suit : 42.150.000 D sur ressources globales du Budget et 31.700.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 42.650.000 D sur ressources globales du Budget et 31.200.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Voies du Grand Tunis (Programme 2000) (2) - Voies structurantes des grandes villes (Programme 2003) (3) - Voies du Grand Tunis (Programme 2003) (4) - Echangeur à l'entrée de la ville de Manouba (5) - Voies structurantes des grandes villes (Programme 2004) (6) 3 - Réévaluation A - Diminution <ul style="list-style-type: none"> - Autoroute Tunis-M'saken-expropriation (7) - Voieries de la Cité Olympique de Radés-expropriation et deviation des reseaux (8) - Voies Grand Tunis Tranche 1 et 2 (9) 			<p>(2) Coût : 49.800.000 D répartis comme suit : 24.800.000 D sur ressources globales du Budget et 25.000.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 25.130.000 D sur ressources globales du Budget et 24.670.000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(3) Coût : 43.700.000 D répartis comme suit : 23.700.000 D sur ressources globales du Budget et 20.000.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 21.200.000 D sur ressources globales du Budget et 22.500.000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(4) Coût : 46.489.000 D répartis comme suit : 30.239.000 D sur ressources globales du Budget et 16.250.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 29.039.000 D sur ressources globales du Budget et 17.450.000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(5) Coût : 13.800.000 D répartis comme suit : 7.700.000 D sur ressources globales du Budget et 6.100.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 6.900.000 D sur ressources globales du Budget et 6.900.000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(6) Coût : 37.000.000 D répartis comme suit : 23.400.000 D sur ressources globales du Budget et 13.600.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 21.700.000 D sur ressources globales du Budget et 15.300.000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(7) Coût initial : 700.000 D Coût nouveau : 655.000 D</p> <p>(8) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.100.000 D</p> <p>(9) Coût initial 52.462.000 D Coût nouveau 52.312.000 D dont 21.662.000 D sur prêts extérieurs</p>

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	- Voieries dans les régions de Tabarka et Ain Draham (10)	-100 000		(10) Coût initial 15.849.000 D Coût nouveau 15.749.000 D dont 5.343.000 D sur prêts extérieurs
	- Autoroute Hammamet-M'saken (11)	-100 000		(11) Coût initial 168260.000 D Coût nouveau 168.160.000 D dont 96.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Réseau voieries structurantes des grandes villes (programme 1992) (12)	-100 000		(12) Coût initial 27.350.000 D Coût nouveau 27.250.000 D
	- Aménagement réseau routier - (programme 1994) (13)	-100 000		(13) Coût initial 11.431.000 D Coût nouveau 11.331.000 D
	- Septième projet routier (14)	-1 903 000		(14) Coût initial 84.950.000 D Coût nouveau 83.047.000 D
	- Aménagement de la route Ghomrassen-Béni Khédéche (15)	-145 000		(15) Coût initial : 7.673.000 D Coût nouveau : 7.528.000 D dont 4.623.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts (programme 1996) (16)	-121 000		(16) Coût initial : 7.900.000 D Coût nouveau : 7.779.000 D
	- Voies du Grand Tunis (programme 1996) (17)	-96 000		(17) Coût initial 15.000.000 D Coût nouveau 14.904.000 D
	- Dédoublement de la route principale Sidi Bouali - Sousse (18)	-35 000		(18) Coût initial 12.681.000 D Coût nouveau 12.646.000 D dont 6.681.000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation dégats inondations 1995 dans les divers gouvernorats (19)	-106 000		(19) Coût initial 8.100.000 D Coût nouveau 7.994.000 D
	- Déviation de la ville de Hammamet (20)	-100 000		(20) Coût initial 22.300.000 D Coût nouveau 22.200.000 D
	- Développement du réseau routier régional (programme 1997) (21)	-500 000		(21) Coût initial : 13.100.000 D Coût nouveau : 12.600.000 D
	- Voierie structurantes des grandes villes (programme 1997) (22)	-300 000		(22) Coût initial : 7.000.000 D Coût nouveau : 6.700.000 D
	- Réparation dégats inondations automne 1997 (23)	-72 000		(23) Coût initial : 2.900.000 D Coût nouveau : 2.828.000 D
	- Renforcement réseau routier (programme 1998) (24)	-761 000		(24) Coût initial 32.580.000 D Coût nouveau : 31.819.000 D dont 17.219.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts (programmes 1998 et 1999) (25)	-743 000		(25) Coût initial 41.600.000 D Coût nouveau : 40.857.000 D dont 17.957.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement réseau routier (programme 1998) (26)	-500 000		(26) Coût initial : 90500.000 D Coût nouveau : 90.000.000 D dont 50.500.000 D sur prêts extérieurs
	- Voierie structurantes des grandes villes (programme 1998) (27)	-600 000		(27) Coût initial : 9.600.000 D Coût nouveau : 9.000.000 D
	- Aménagement réseau routier (programmes 1999 et 2000) (28)	-3 600 000		(28) Coût initial 247800.000 D Coût nouveau 244.200.000 D dont 161.000.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	- Acquisition d'un Bac (programme 1999) (29)	-250 000		(29) Coût initial : 3.300.000 D Coût nouveau : 3.050.000 D
	- Construction de ponts (programme 2000) (30)	-310 000		(30) Coût initial : 4.500.000 D Coût nouveau : 4.190.000 D
	- Acquisition d'un Bac (programme 2000) (31)	-350 000		(31) Coût initial : 3.500.000 D Coût nouveau : 3.150.000 D
	- Construction de ponts (programme 2001) (32)	-100 000		(32) Coût initial : 4.000.000 D Coût nouveau : 3.900.000 D
	- Acquisition de matériels (programme 2001) (33)	-8 000		(33) Coût initial : 3.380.000 D Coût nouveau : 3.372.000 D
	- Construction de ponts (34)	-10 000 000		(34) Coût initial : 73000.000 D Coût nouveau : 63.000.000 D dont 31.450.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier (35)	-13 400 000		(35) Coût initial 154300.000 D Coût nouveau : 140900.000 D dont 79.900.000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis (programme 2004) (36)	-26 000 000		(36) Coût initial 147700.000 D Coût nouveau 121.700.000 D dont 48.400.000 D sur prêts extérieurs
	- Protection de la ville de Sfax contre les inondations (37)	-13 000		(37) Coût initial: 23.152.000 D Coût nouveau : 23.139.000 D
	- Protection des villes de Sousse et de Kalaâ Kébira contre les inondations (38)	-56 000		(38) Coût initial : 6.780.000 D Coût nouveau : 6.724.000 D
	- Protection de la ville de Tataouine contre les inondations (39)	-30 000		(39) Coût initial : 4.730.000 D Coût nouveau : 4.700.000 D
	- Protection de la ville de Moknine contre les inondations (40)	-100 000		(40) Coût initial : 2.595.000 D Coût nouveau : 2.495.000 D
	- Protection de la ville de Bizerte contre les inondations (41)	-85 000		(41) Coût initial : 2.980.000 D Coût nouveau : 2.895.000 D
	- Protection de la ville de Ghomrassen contre les inondations (42)	-30 000		(42) Coût initial : 2.041.000 D Coût nouveau : 2.011.000 D
	- Protection de la ville de Krib contre les inondations (43)	-45 000		(43) Coût initial : 1.333.000 D Coût nouveau : 1.288.000 D
	- Protection de la ville de Hammamet contre les inondations (44)	-50 000		(44) Coût initial : 2.813.000 D Coût nouveau : 2.763.000 D
	- Protection de la ville de Sahline contre les inondations (45)	-4 000		(45) Coût initial : 296.000 D Coût nouveau : 292.000 D
	- Protection de la ville de Kairouan contre les inondations (46)	-500 000		(46) Coût initial :11.000.000 D Coût nouveau : 10.500.000 D dont 9.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Protection des villes du Kef et de Neuber contre les inondations (47)	-43 000		(47) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.157.000 D
	- Protection de la ville de Metline contre les inondations (48)	-50 000		(48) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 550.000 D
	- Protection de la ville de Bargou contre les inondations (49)	-40 000		(49) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 760.000 D
	- Protection de la ville de Gboullat contre les inondations (50)	-150 000		(50) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 650.000 D
	Total A	-61 891 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la ville de Sidi Bou Saïd contre les inondations - Protection de la ville de Mornaguia contre les inondations - Protection de la ville de Ghannouch contre les inondations - Protection de la zone industrielle de Bouargoub contre les inondations - Protection de la ville de Sbikha contre les inondations - Protection de la ville de Kasserine contre les inondations - Protection de la ville de Jelma contre les inondations - Aménagement de l'écoulement des eaux à Bousalem - Levés topographiques - Photos aériennes et cartographie des villes - Plans d'aménagement - Etudes pilotes - Travaux de Géodésie et de Cartographie - Matériaux spécifiques aux plans d'aménagement - Traitement numérique des plans d'aménagement - Programme d'investissement de l'agence urbaine du Grand Tunis - Construction de la Chambre des Conseillers (60) - Crédit d'un observatoire foncier et de l'habitation - Etude de l'aménagement du territoire en rapport avec le tissu industriel 	800 000 500 000 800 000 1 200 000 1 000 000 800 000 1 000 000 800 000 80 000 250 000 250 000 120 000 1 700 000 120 000 100 000 70 000 1 200 000 20 000 200 000		
		Total B	186 985 000	
		Total 2	223 565 000	
		Total I	167 594 000	(60) Coût global 16.140.000 D dont 14.940.000 D ouverts sur le Chapitre des Dépenses Imprévues
	II - Financement Public			
	* Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud	400 000		
	- Frais de suivi	400 000		
	* Agence de Réhabilitation et de renovation urbaine	110 000		
	- Schéma directeur en informatique	110 000		
	* Société des Etudes et d'Aménagement du Littoral de Sfax Nord	2 300 000		
	- Impôt et taxes	1 800 000		
	- Frais de suivi	200 000		
	- Frais d'assistance technique	300 000		
	Total II	2 810 000		
	TOTAL	170 404 000		
16 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Réalisation du projet de protection des ressources marines et cotières du golf de Gabès (1)	160 000		(1) Coût initial : 150.000 D Coût nouveau : 310.000 D
	- Projet intégré de développement durable à Djeba (2)	40 000		(2) Coût initial : 100.000 D Coût nouveau : 140.000 D
	Total 1	200 000		
	2 - Projets nouveaux			
	- Programme d'entretien des boulevards de l'environnement	200 000		
	- Programme de sensibilisation	350 000		
	- Assistance aux Communes pour la création des espaces verts	300 000		
	- Etudes diverses	20 000		
	- Aménagements divers	10 000		
	- Programme de la journée de l'environnement	50 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques	30 000		
	- Programme d'entretien des zones vertes	150 000		
	- Contribution à l'aménagement des jardins et de clubs de l'environnement dans les écoles	100 000		
	- Acquisition de mobilier et matériel	20 000		
	- Etudes sur les effets sanitaires et environnementaux des dégagements des gaz des unités de transformation de phosphate	100 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Environnement et du Développement durable suite</u>	- Etudes sur les effets sanitaires et environnementaux des radiations des lignes de haute tension et de GSM - Programme d'intervention dans des zones naturelles sensibles - Inventaire des ressources génétiques agricoles et animales en voie de disparition	50 000 75 000 75 000		
		Total 2 Total I	1 530 000 1 730 000	
	II - Financement Public			
	1 - Réévaluation			
	* Agence de Protection et de l'aménagement du Littoral			
	A - Diminution			
	- Aménagement de la Sebkha de Mahdia (3)	150 000		(3) Coût initial : 1.100.000 D Coût nouveau : 950.000 D
	- Etude des Sebkhas de Soliman, Kélibia et Monastir (4)	195 000		(4) Coût initial : 650.000 D Coût nouveau : 455.000 D
	- Etude sur les épaves (5)	20 000		(5) Coût initial : 50.000 D Coût nouveau : 30.000 D
	- Traitement de Méduses (6)	100 000		(6) Coût initial : 150.000 D Coût nouveau : 50.000 D
		Total A Total B Total 1	-465 000 140 000 -325 000	
	B - Augmentation			
	- Etude de Protection de la colline nord-est de Sidi Bou Said (7)	140 000		(7) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 740.000 D
	2 - Projets nouveaux			
	* Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral		2 865 000	
	- Observatoire du littoral	300 000		
	- Elaboration de plan d'occupation des plages	300 000		
	- Réalisation d'esplanades	140 000		
	- Acquisition d'équipements	10 000		
	- Protection de la diversification biologique au Cap Bon	300 000		
	- Programme national de protection des plages contre l'érosion maritime	300 000		
	- Réhabilitation de la Sebkha de l'Ariana	250 000		
	- Contribution dans l'entretien des plages	250 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	35 000		
	- Aménagements divers	10 000		
	- Acquisition des logiciels	25 000		
	- Modèle de gestion du littoral sensible	150 000		
	- Formation et sensibilisation	80 000		
	- Achèvement des études de réhabilitation de la Sebkha de l'Ariana	100 000		
	- Etude sur la Sebkha de Moknina	275 000		
	- Etude sur la Sebkha de Radés	75 000		
	- Etude sur la gestion du golf de Monastir	115 000		
	- Protection des ressources marines et cotières du golf de Gabès	150 000		
	* Agence Nationale de Protection de l'Environnement		7 275 000	
	- Etudes	30 000		
	- Equipements	30 000		
	- Programme de sensibilisation	300 000		
	- Etude et évaluation du rapport annuel sur l'environnement	80 000		
	- Acquisition d'équipements d'intervention en cas d'une pollution	60 000		
	- Renforcement du département des déchets solides	35 000		
	- Mise à niveau de l'informatisation de l'agence	300 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable suite</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire de l'environnement du développement durable - Amélioration de la gestion des décharges temporaires anarchiques - Aménagement du Parc El Mourouj - Centre des déchets dangereux de Jradou - Equipements et aménagement des parcs urbains 	100 000 100 000 250 000 5 700 000 290 000		
	* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis	655 000		
	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement des laboratoires - Renforcement des activités du centre et assistance technique au profit des industriels - Amélioration des techniques utilisées en matière des énergies renouvelables - Projet de transfert technologique - Mise à niveau environnementale - Instauration d'un "Eco Label" environnemental Tunisien - Valorisation des déchets dans le secteur agroalimentaire 	75 000 100 000 30 000 200 000 100 000 115 000 35 000		
		Total 2	10 795 000	
		Total II	10 470 000	
		TOTAL	12 200 000	
<u>17 - Ministère du Tourisme</u>	I/- Investissements Directs <ul style="list-style-type: none"> A - Projet à caractère régional <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'amélioration et à la protection de l'environnement touristique B - Projets à caractère national <ul style="list-style-type: none"> - Equipements divers - Aménagement des plages 	500 000 30 000 150 000		
		Total B	180 000	
		Total I	680 000	
	II/- Financement Public			
	<ul style="list-style-type: none"> * Office National Tunisien du Tourisme <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure et aménagements touristiques - Formation professionnelle - Aide de l'Etat pour les promoteurs des projets touristiques - Publicité et édition - Etudes et recherches - Amélioration de l'environnement touristique - Aménagements et équipements au siège - Aménagements et équipements aux CRT - Aménagements du port et de l'Hotel de Sidi Bou Saïd - Remboursement d'un prêt * Office du Thermalisme <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et recherches - Promotion du secteur du thermalisme - Equipements informatiques - Equipements divers * Agence Foncière Touristique <ul style="list-style-type: none"> - Dotation au profit de l'Agence Foncière Touristique 	54 005 000 1 500 000 300 000 25 000 000 25 000 000 125 000 1 000 000 80 000 30 000 810 000 160 000 635 000 280 000 120 000 100 000 135 000 2 000 000 2 000 000		
		Total II	56 640 000	
		TOTAL	57 320 000	
<u>18 - Ministère des Technologies de la Communication</u>	Investissements Directs			
	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des réseaux d'évacuation des eaux - Matériels de protection et sécurité d'informations - Ecole Supérieure des Télécommunications - Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications 	150 000 120 000 180 000 130 000		
		Total	580 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>19 - Ministère du Transport</u>	I - Investissements Directs - Acquisition de matériels roulants - Acquisition des équipements administratifs pour le Ministère - Automatisation du réseau d'observation climatique - Aménagement des stations régionales de la météorologie - Etude sur la création d'un réseau de radars météorologiques - Acquisition des équipements administratifs pour l'Institut National de la Météorologie - Renforcement des capacités de calcul, d'informatique et de communications de l'INM	144 000 15 000 95 000 40 000 250 000 15 000 330 000	Total I 889 000	
	II - Financement Public 1 - Réévaluation * Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens - Achèvement de la double voie entre Borj Cedria - Kalaâ Kébira (1)	1 800 000		(1) Coût initial : 8.981.000 D Coût nouveau : 10.781.000 D dont 10.031.000 D sur prêts extérieurs
	- Ouvrage de dénivellation rail-route de la banlieue de Tunis (2)	5 362 000		(2) Coût initial : 13.814.000 D Coût nouveau : 19.176.000 D dont 10.329.000 D sur prêts extérieurs
	* Société des Transports de Tunis : Transport par bus - Aménagements du dépôt de M'ghira (3)	700 000 700 000	Total 1 7 862 000	(3) Coût initial : 1.600.000 D Coût nouveau : 2.300.000 D
	2 - Projet nouveaux * Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens - Renouvellement de la voie - Protection du réseau ferroviaire - Protection contre les inondations et l'ensablement - Equipements de sécurité (4)	3 300 000 200 000 1 850 000 1 550 000		(4) dont 1.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes (5)	800 000		(5) dont 300.000 D sur prêts extérieurs
	- Organisation de l'entretien et réhabilitation des installations de télécommunications (6)	450 000		(6) dont 250.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des établissements et ateliers de maintenance (7)	580 000		(7) Sur prêts extérieurs
	- Programme de la grosse maintenance	10 000 000		
	- Clôture de passages spéciaux	10 000		
	- Renouvellement de la voie ferroviaire Tunis-Ghardimaou (8)	5 500 000		(8) dont 5.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Electrification de la ligne de la banlieue Sud de Tunis	1 600 000		
	- Transport du Phosphogypse par voie ferré (9)	200 000		(9) Sur prêts extérieurs
	* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro léger - Etudes et expropriations - Aménagement de l'infrastructure des lignes (10) - Aménagement du tronçon commun du métro	1 450 000 5 460 000 500 000		(10) dont 2.700.000 D sur prêts extérieurs
	* Société des Transports de Tunis : Transport par Bus - Aménagement des stations - Etudes - Aménagement du dépôt Bab Saâdoun - Aménagement du dépôt Séjoumi	710 000 200 000 350 000 100 000 60 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère du Transport (suite)</u>	<u>* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah</u> - Programme de la grosse maintenance - Acquisition d'équipement de sécurité <u>* Société Régionale de Transport</u> - Subvention d'investissement au profit des sociétés régionales de transport	<u>380 000</u> 350 000 30 000 <u>5 000 000</u> 5 000 000	Total 2 <u>39 540 000</u> Total II <u>47 402 000</u> TOTAL <u>48 291 000</u>	
<u>20 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Personnes Agées</u>	<u>* Affaires de la Femme et de la Famille et des personnes agées</u> <u>I - Investissements Directs</u> - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Acquisition d'équipements informatiques - Plan d'action au profit de la famille - Aménagement de centre de protection des personnes agées à Menzel Bourguiba - Aménagement de centre de protection des personnes agées à Béja	35 000 10 000 10 000 400 000 35 000 44 000	Total I <u>534 000</u>	
	<u>II - Financement Public</u> <u>* CREDIF</u> - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Acquisition d'équipements informatiques - Fonds documentaire - Etudes	98 000 18 000 10 000 10 000 20 000 40 000	Total <u>632 000</u>	
	<u>* Enfance</u> <u>Investissements Directs</u> <u>A - Projet à caractère régional</u> - Centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance	<u>1 880 000</u>		
	<u>B - Projets à caractère national</u> - Crédits d'études - Acquisition de matériels roulants - Acquisition de matériels roulants au profit des centres intégrés - Aménagement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Carthage Dermech - Observatoire National de l'enfance - Programme national de promotion des clubs d'enfants - Construction des clubs d'enfants - Aménagement des clubs d'enfants - Aménagement de centres régionaux de l'informatique pour enfant - Aménagement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance - Aménagement des centres informatiques pour enfant - Equipements au profit des institutions de l'enfance - Equipements au profit des centres informatiques pour enfant	50 000 58 000 26 000 500 000 50 000 500 000 160 000 250 000 130 000 100 000 40 000 1 000 000 280 000	Total B <u>3 144 000</u> TOTAL <u>5 024 000</u> TOTAL GENERAL <u>5 656 000</u>	
<u>21 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine</u>	<u>I - Investissements directs:</u> <u>1-Réévaluation:</u> - Aménagement de l'immeuble sis à l'avenue de carthage(1) - Centre culturel national de Tunis (2) - Nouvelle bibliothèque nationale (2ème tranche) (3)	400 000 19 000 000 3 400 000	Total 1 <u>22 800 000</u>	(1) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.600.000 D (2) Coût initial : 55.000.000 D Coût nouveau : 74.000.000 D (3) Coût initial : 20.460.000 D Coût nouveau : 23.860.000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine (suite)</u>	<p>2 - Projets nouveaux:</p> <p>A - Projets à caractère régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une bibliothèque publique au Kram 128 000 - Construction d'une maison de culture à Raoued 288 000 - Construction d'une bibliothèque publique à Douar Hicher 128 000 - Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Oued Ellil 128 000 - Extension de la bibliothèque pilote de Bizerte 224 000 - Construction d'une maison de culture à Solimane 320 000 - Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Medjez El Bab 135 000 - Construction d'une maison de culture à Jerissa 350 000 - Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Makthar 115 000 - Centre culturel de Siliana (études) 100 000 - Construction d'une maison de culture à Sakiet Ezzit 384 000 - Construction d'une bibliothèque publique à El Ajayoun 200 000 - Construction d'une bibliothèque publique à Bouchemma 200 000 - Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Téboulbou 96 000 - Construction d'une salle de projection à la maison de culture de Djerba Midoun 256 000 - Construction d'une bibliothèque publique à Zarzis 128 000 - Contruction du siège de la délégation régionale de la culture et de sauvegarde du patrimoine de Tataouine 200 000 - Construction d'une maison de culture à Bir Lahmar 300 000 - Construction d'une bibliothèque publique à Kebili Sud 180 000 - Construction d'une bibliothèque publique à Lassouda 200 000 - Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique à Ouled Haffouz 162 000 <p style="text-align: right;">Total A 4 222 000</p> <p>B - Projets à caractère national</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits d'études 50 000 - Aménagement des locaux des commissariats régionaux de la culture et de la sauvegarde du patrimoine 80 000 - Acquisition de matériels roulants 180 000 - Equipements divers pour l'administration centrale 80 000 - Equipements des commissariats régionaux de la culture et de la sauvegarde du partimoine 80 000 - Acquisition et installation d'équipements informatiques 80 000 - Equipement des écoles de musique et de danse 80 000 - Aménagement des écoles de musique et de danse 50 000 - Aménagement et extension des maisons de culture 900 000 - Equipement des maisons de culture 600 000 - Equipement des maisons de culture par l'informatique multimédia 100 000 - Equipements fixes aux maisons de culture 500 000 - Aménagement des bibliothèques publiques 600 000 - Acquisition de bibliobus 155 000 - Equipement des bibliothèques publiques 650 000 - Installation d'un réseau informatique multimidia aux bibliothèques publiques 100 000 - Acquisition de livres pour la lecture publique 2 500 000 - Equipement de la nouvelle bibliothèque nationale 4 000 000 - Acquisition de ciné-bus 40 000 - Equipement des théâtres de plein-air 100 000 - Contribution du ministère à l'aménagement des théâtres de plein-air 80 000 - Equipement des centres des arts dramatiques et scéniques 150 000 - Aménagement des locaux du théâtre national 100 000 - Construction du centre des arts dramatiques et scéniques de Kairouan 500 000 - Délimitation et levés topographique des sites archéologiques 40 000 - Fouilles et études 160 000 - Sauvegarde des découvertes fortuites 100 000 - Aménagement des musées 250 000 - Protection du patrimoine 130 000 			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine (suite)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de terrains archéologiques à Carthage - Equipements pour la sauvegarde des dépôts archéologiques - Acquisition de terrains archéologiques - Restauration, inventaire et codification des collections muséographiques - Entretien du site archéologique de Carthage - Acquisition de voitures et d'engins mobiles pour l'INP - Equipements pour l'organisation de foires de patrimoine nationales et internationales - Carte de base de données archéologiques - Restauration des monuments historiques et des plans de sauvegarde des médinas - Dépôts du patrimoine traditionnel - Aménagement et équipement de Bait El Hikma - Palais du Marbre (Musée de Skanes) - Acquisitions des équipements de gestion administrative pour l'INP - Restauration et sauvegarde des palais et des villages montagneux du sud tunisien - Centre national de calligraphie - Musée des usages et coutumes de Kesra - Aménagement du musée de Moknina - Site de Dogga et ses banlieues - Equipement des laboratoires de patrimoine 	500 000 50 000 200 000 70 000 130 000 85 000 15 000 50 000 200 000 135 000 300 000 100 000 20 000 50 000 30 000 70 000 40 000 500 000 20 000		
		Total B	15 000 000	
		Total 2	19 222 000	
		Total 1	42 022 000	
	II - Financement public			
	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à la production des long-métrages - Participation de l'Etat dans la mise à niveau du complexe cinématographique de Gammarth 		2 500 000 500 000 3 000 000	
		Total II		
		Total	45 022 000	
22 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	<p>* Sports et Education Physique</p> <p>I - Investissements Directs</p> <p>1 - Réévaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cité Olympique 7 Novembre 1987 à Radés (1) 	475 000	475 000	(1) Coût initial 209.004.000 D Coût nouveau 209.479.000 D dont 74.331.000 sur prêts extérieurs
		Total 1	475 000	
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits d'études - Aménagements des locaux des services régionaux - Construction du siège du Commissariat Régional de Nabeul - Lycées Sportifs - Centres de Séjour - Salles de Sports - Engazonnement des Stades - Centre Régional d'Athlétisme à Sidi Bouzid - Centre Régional d'Athlétisme à Gafsa - Aménagement et entretien des espaces sportifs dans les écoles primaires - Centre Régional Medico-sportif à Monastir - Programme National d'aménagement des terrains de quartiers - Salle couverte des jeux individuels à Kalaât El Andalous - Complexe Sportif à Borj Louzir - Centre National de volley-ball à Kélibia - Centre Régional Medico-sportif au Kef 	150 000 30 000 250 000 20 000 70 000 650 000 280 000 65 000 100 000 250 000 15 000 1 000 000 550 000 1 869 000 600 000 40 000	5 939 000	
	B - Projets à caractère national			
	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits d'études - Aménagement des locaux des services centraux - Construction du siège du Comité National Olympique Tunisien (Etude) 	50 000 100 000 100 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique (suite)</u>	- Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements pour les services centraux et régionaux - Informatisation du Ministère - Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Said - Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax - Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef - Frais d'insertion et de publication - Centres de Séjour - Aménagement des stades - Salles des sports - Complexes sportifs - Centre de stage des équipes nationales à Aïn Draham - Aménagement de la cité nationale sportive - Engazonnement des stades - Centre National de Foot-ball de Borj Cedria - Centre Régional d'Athlétisme à Kairouan - Aménagement de la piscine olympique à la Cité Nationale Sportive - Centre de Formation des jeunes footballeurs de la Marsa - Aménagement des espaces sportifs nationaux - Equipements sportifs - Equipements des centres sportifs pour la formation des jeunes	90 000 150 000 200 000 370 000 270 000 370 000 30 000 100 000 2 650 000 1 550 000 670 000 50 000 40 000 1 330 000 200 000 145 000 120 000 150 000 100 000 1 200 000 400 000		
		Total B Total 2 TOTAL I	10 435 000 16 374 000 16 849 000	
<u>II/- Financement Public</u>	- Cité Nationale Sportive		390 000	
		TOTAL II	390 000	
		TOTAL	17 239 000	
	* Jeunesse			
	<u>A - Projets à caractère régional</u>			
	- Construction du club de jeunes à Tinja - Construction du club de jeunes à M'Saken - Construction du club de jeunes à Sidi Abdelhamid - Construction d'un complexe de jeunesse au Kef - Construction d'un complexe de jeunesse à Sfax	315 000 224 000 224 000 650 000 400 000		
		Total A	1 813 000	
	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Crédits d'études - Acquisition de matériels roulants - Equipements divers pour l'administration centrale - Acquisition et installation d'équipements informatiques - Troisième consultation nationale sur la jeunesse - Interventions dans le domaine des loisirs - Clubs des jeunes - Création des espaces de loisirs pour les jeunes et les enfants dans les quartiers - Equipements pour les établissements sociaux et éducatifs - Equipement des clubs dans les écoles primaires rurales - Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse - Equipement de l'observatoire national de la jeunesse	50 000 36 000 10 000 10 000 150 000 1 000 000 295 000 5 000 000 1 100 000 250 000 190 000 40 000		
		Total B	8 131 000	
		Total	9 944 000	
		Total Général	27 183 000	
<u>23 - Ministère de la Santé Publique</u>	<u>I - Investissements Directs</u>			
	<u>* Services centraux</u>			
	<u>1 - Changement d'intitulé de projet</u>			
	Lire :			
	- Aménagement des services de cardiologie et de maternité "A" et "B" et renouvellement des ascenseurs du service de neurologie à l'hôpital Charles Nicolles au lieu de			
	- Aménagement des services de cardiologie et de maternité "A" et "B" et renouvellement des ascenseurs des services de chirurgie "A" et "B" à l'hôpital Charles Nicolles			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	2 - Réévaluation - Construction du service du rhumatologie à la Marsa (1) - Construction du service de maternité et de néonatalogie à l'hôpital de Fattouma Bourguiba (2) - Construction d'une animalerie à l'Institut Pasteur (3) - Aménagement d'un laboratoire et d'une pharmacie à l'hôpital d'Ariana (4) - Aménagement et extension du service des laboratoires, du centre anti-poison et de médecine légale à l'hôpital Farhat Hached de Sousse (5) - Aménagement de l'Hôpital Régional de Kairouan (6) - Construction du service de maternité et de néonatalogie à l'Hôpital Régional de Kasserine (7) - Construction de l'hôpital de circonscription de Douz (8) - Construction de l'hôpital de circonscription d'Oum-Laraés (9) - Construction d'un centre intermédiaire à Sakiet Eddayer et Sakiet Ezzit (10) - Construction de l'hôpital de Ghomrassen (11)	160 000 800 000 1 000 000 250 000 125 000 280 000 100 000 100 000 200 000 100 000 150 000		(1) Coût initial : 700.000 D Coût nouveau : 860.000 D (2) Coût initial 8.000.000 D Coût nouveau 8.800.000 D dont 6.035.000 D sur prêts extérieurs (3) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 1.800.000 D (4) Coût initial : 1.750.000 D Coût nouveau : 2.000.000 D dont 1.440.000 D sur prêts extérieurs (5) Coût initial : 500.000 D Coût nouveau : 625.000 D (6) Coût initial : 4.500.000 D Coût nouveau : 4.780.000 D dont 3.270.000 D sur prêts extérieurs (7) Coût initial : 3.000.000 D Coût nouveau : 3.100.000 D dont 2.100.000 D sur prêts extérieurs (8) Coût initial : 1.500.000 D Coût nouveau : 1.600.000 D (9) Coût initial : 1.500.000 D Coût nouveau : 1.700.000 D (10) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 700.000 D (11) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.350.000 D dont 950.000 D sur prêts extérieurs
	Total 2	3 265 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Santé Publique de l'Ariana (2ème tranche) - Construction du Centre Régional de Médecine Scolaire et Universitaire de Manouba - Protection contre l'incendie du service de Maternité de l'hôpital Régional de Bizerte - Construction d'un service de chirurgie à l'hôpital de circonscription de Ain Draham - Extension du service pédiatrie à l'hôpital de circonscription de Maktar - Construction du Centre Régional de Médecine Scolaire et Universitaire de Sousse - Opérations d'aménagement et réhabilitation (programme 2005)	200 000 300 000 200 000 400 000 300 000 300 000 1 900 000		
	Total 2	3 600 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et immeubles - Acquisition de terrains pour la construction du centre d'urgence et d'orthopédie de Ben Arous - Crédits d'études - Aménagement de l'administration centrale - Equipement des unités de Maintenance (12) - Equipement des administrations centrales et régionales	150 000 300 000 200 000 50 000 600 000 150 000		(12) dont 500.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	- Equipement des établissements publics administratifs - Acquisition de matériels roulants (13) - Acquisition de matériels informatiques (14) - Acquisition et installation de materiels informatiques au profit du centre méditerranéen de lutte contre les calamités - Equipement des écoles de la santé publique - Réhabilitation et extension des écoles de la santé publique - Construction d'une école supérieure de santé à Sfax (15) - Frais d'insertion et de publication - Campagnes de médecine préventive - Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire (crédits d'études) - Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire régionale (crédits d'études) - Aménagement du service de chirurgie "B" et de l'abri des voitures du service des urgences de l'Hôpital Rabta - Construction du centre de protection contre les radiations - Construction d'un pôle des urgences à l'Hôpital Mongi Slim à la Marsa (16) - Construction d'un centre de cancérologie à l'Ariana (17) - Aménagement du centre de pharmaco-vigilance - Aménagement du service de consultation externe d'eurologie à l'hôpital de la Rabta - Construction d'un service de chirurgie orthopédique à l'Hôpital Régional de Mahdia (18) - Extension de l'Hôpital Régional d'Ariana (19) - Extension de l'Hôpital Régional de Ben Arous (20) - Remplacement de services hospitaliers et construction du service psychiatrie à l'hôpital de Menzel Bourguiba (21) - Aménagement et extension des services hospitaliers de l'Hôpital Régional de Kasserine (22) - Construction d'un service de psychiatrie à l'Hôpital de Gafsa (23) - Aménagement de l'Hôpital Régional de Khereddine - Construction et aménagement de services d'hémodialyse - Aménagement des services d'ophtalmologie et d'ORL à l'hôpital régional de Siliana - Construction des centres de santé de base (Programme 2005) - Equipement du service de maternité, de néonatalogie à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (24) - Equipement du service des consultations externes et pharmacie à l'Institut de neurologie de Tunis (25) - Réhabilitation et extension des centres de santé de base - Equipement des services hôpitaliers Pinell et Sfar de l'hôpital Razi de Manouba (26) - Equipement du service des consultations externes de l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax (27) - Equipement du service du laboratoire et de pharmacie de l'hôpital Abderrahman Mami d'Ariana (28) - Equipement des services de laboratoire, de réanimation et de dermatologie de l'hôpital Habib Thameur (29) - Equipement de service de rhumatologie à l'hôpital Hédi Chaker à Sfax (30) - Equipement du service d'eurologie de l'hôpital de la Rabta (31) - Opérations d'aménagement et réhabilitation (programme 2005) - Equipement de l'hôpital régional de Kairouan (32) - Equipement de l'extension du service des consultations externes et du service Radio de l'hôpital régional de M'saken - Apurement d'anciens projets	1 500 000 700 000 900 000 132 000 250 000 100 000 2 000 000 50 000 16 062 000 150 000 100 000 500 000 600 000 6 700 000 5 800 000 300 000 200 000 1 500 000 3 200 000 4 000 000 2 600 000 2 000 000 600 000 1 400 000 300 000 200 000 800 000 200 000 150 000 500 000 150 000 400 000 250 000 250 000 400 000 650 000 800 000 100 000 200 000		(13) dont 400.000 D sur prêts extérieurs (14) dont 800.000 D sur prêts extérieurs (15) dont 1.400.000 D sur prêts extérieurs (16) dont 4.700.000 D sur prêts extérieurs (17) dont 4.200.000 D sur prêts extérieurs (18) dont 1.050.000 D sur prêts extérieurs (19) dont 2.200.000 D sur prêts extérieurs (20) dont 2.800.000 D sur prêts extérieurs (21) dont 1.820.000 D sur prêts extérieurs (22) dont 1.400.000 D sur prêts extérieurs (23) dont 400.000 D sur prêts extérieurs (24) dont 600.000 D sur prêts extérieurs (25) dont 150.000 D sur prêts extérieurs (26) dont 400.000 D sur prêts extérieurs (27) dont 100.000 D sur prêts extérieurs (28) dont 300.000 D sur prêts extérieurs (29) dont 200.000 D sur prêts extérieurs (30) dont 200.000 D sur prêts extérieurs (31) dont 300.000 D sur prêts extérieurs (32) dont 700.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Santé Publique (suite)</u>	- Equipement de l'extension des consultations externes de l'hôpital Tahar Maâmouri de Nabeul - Equipement de l'extension de l'hôpital de circonscription de Jelma - Equipement de l'extension de l'hôpital de circonscription d'Ouled Haffouz - Equipement du centre de santé de base de Chenini à Gabés (33) - Equipement de l'extention de l'hôpital de circonscription de Ghomrassen (34) - Equipement de l'hôpital de circonscription de Sbiba (35) - Acquisition de trois scanners et trois appareils de développement par laser (36) - Equipement de l'hôpital de circonscription d'El Jem (37) - Equipement du centre des urgences et d'orthopédie de Ben Arous (38) - Equipement des services des urgences (39) - Equipement des centres de santé de base (programme 2005) - Equipement des hôpitaux (programme 2005) (40) - Equipement des centres d'hémodialyse (41) - Acquisition d'ambulances (42) - Maintenance des équipements lourds (programme 2005)	50 000 100 000 100 000 250 000 250 000 250 000 2 000 000 300 000 15 000 000 1 500 000 200 000 15 200 000 400 000 1 200 000 1 470 000 Total B Total 3 TOTAL	50 000 100 000 100 000 250 000 250 000 250 000 2 000 000 300 000 15 000 000 1 500 000 200 000 15 200 000 400 000 1 200 000 1 470 000 97 014 000 100 614 000 103 879 000	(33) dont 150.000 D sur prêts extérieurs (34) dont 150.000 D sur prêts extérieurs (35) dont 150.000 D sur prêts extérieurs (36) dont 1.800.000 D sur prêts extérieurs (37) dont 200.000 D sur prêts extérieurs (38) dont 13.000.000 D sur prêts extérieurs (39) dont 1.200.000 D sur prêts extérieurs (40) dont 14.000.000 D sur prêts extérieurs (41) dont 320.000 D sur prêts extérieurs (42) dont 1.000.000 D sur prêts extérieurs
* Les Etablissements Hospitaliers				
1 - Réévaluation	- Aménagement du service d'ORL de l'hôpital Charles Nicolle (2eme tranche) (43)	120 000		(43) Coût initial : 750.000 D Coût nouveau : 870.000 D
2 - Projets nouveaux				
A - Projets communs	- Opérations d'aménagement et réhabilitation (Programme 2005) - Entretien des équipements lourds	1 250 000 1 530 000		
		Total A	2 780 000	
B - Projets Spécifiques	- Extension du service de réanimation à l'Institut de neurologie à Tunis - Aménagement du service de chirurgie "A" et renouvellement de la cuisine et de lavage de l'hôpital la Rabta - Extension de l'administration et aménagement des services de l'Institut Salah Azaiez - Extension et aménagement de certains services à l'hôpital de pneumologie d'Ariana	150 000 750 000 300 000 500 000		
		Total B	1 700 000	
		Total	4 600 000	
		Total I	108 479 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	II/- Financement Public * Office National de la Famille et de la Population - Acquisition de matériels et équipements médicaux - Aménagement et équipement des centres régionaux - Construction du siège social de l'office - Schéma directeur de l'informatique - Equipement de l'administration centrale - Construction d'un centre de santé reproductive à la délégation d'Ettadhamen - Construction et aménagement des espaces pour les jeunes dans les régions	895 000 50 000 50 000 295 000 200 000 50 000 150 000 100 000		
	* Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique - Acquisition de matériels informatiques - Acquisition d'équipements de télécommunications pour les projets de télédétection du système informatique - Projet de sécurité du système informatique	190 000 70 000 60 000 60 000		
	* Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits - Matériels informatiques - Acquisition de matériels roulants - Formation - Etudes - Observatoire national de la qualité - Recherches scientifiques	140 000 10 000 20 000 40 000 20 000 30 000 20 000		
			Total II TOTAL	1 225 000 109 704 000
24 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	I - Investissements Directs 1 - Changement d'intitulé d'un projet - Construction d'un complexe Administratif des Affaires Sociales à l'Ariana (1)	100 000		(1) Coût initial : 650.000 D Coût nouveau : 750.000 D
	2 - Projets nouveaux A - Projets à caractère régional - Construction de 2 unités locales de l'inspection de travail - Acquisition d'un local au profit de la Direction Régionale des Affaires Sociales du Kef - Aménagement du siège de l'inspection de travail de Siliana - Construction de centres d'éducation et de promotion des handicapés - Aménagement et équipement du centre de formation des handicapés Sourds à Ksar Hellal - Aménagement et équipement du groupement de santé professionnelle des handicapés moteurs à Nabeul - Construction de 12 unités locales de promotion sociale - Aménagement du dépôt de l'I.U.T.S.S à l'Aouina - Aménagement du dépôt de l'I.U.T.S.S à Béja	150 000 200 000 125 000 300 000 32 000 15 000 900 000 40 000 85 000		
			Total A	1 847 000
	B - Projets à caractère national - Aménagements divers - Aménagement du bâtiment de la bourse du travail - Acquisition de matériels roulants - Acquisition d'équipements divers - Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques - Equipements au profit de l'I.N.T.E.S - Contribution à la mise à niveau des centres des handicapés (Subventions aux associations) - Construction de centres d'éducation et de promotion des handicapés - Equipements des centres de défense et d'insertion sociale - Aménagements des centres de défense et d'insertion sociale - Equipement de l'Institut de Promotion des handicapés - Aménagement de l'Institut de Promotion des handicapés - Programme National de l'enseignement des adultes - Equipement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	500 000 150 000 250 000 400 000 100 000 20 000 1 700 000 300 000 40 000 80 000 150 000 200 000 300 000 50 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'unités mobiles au profit de centres d'éducation spécialisée - Contribution à l'acquisition de bus au profit des associations des handicapés - Equipement du centre de soutien et d'orientation sociale à Douar Hicher - Equipement du centre éducatif et social "ESSENED" à Sidi Thabet - Aménagement de l'ISST - Equipement de l'ISST - Equipement de la direction de médecine de travail et des inspections régionales 	140 000 200 000 10 000 30 000 100 000 154 000 30 000 Total B 4 904 000 TOTAL 2 6 751 000 TOTAL I 6 851 000		
II/- Financement Public				
	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale - Office des Tunisiens à l'étranger 	18 000 000 38 000 TOTAL II 18 038 000 TOTAL 24 889 000		
25 - Ministère de l'Education et de la Formation	<p>* Education</p> <p>I- Investissements directs:</p> <p>1- Changement d'intitulé d'un projet</p> <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un lycée à la Marsa (programme 2003) au lieu de : - Construction d'un lycée pilote avec internat (programme 2003) <p>2 - Réévaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du Centre National de Formation des Formateurs à Carthage (1) - Construction de 12 écoles préparatoires (programme 2003) (2) - Construction de 10 lycées (programme 2002) (3) - Construction de 22 lycées (programme 2003) (4) <p>3 - Projets nouveaux</p> <p>A - Projets à caractère régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et extension des écoles primaires - Aménagement d'espaces pour les classes préparatoires - Aménagement des écoles primaires (5) - Construction de 7 écoles préparatoires (2ème tranche) (noyau 2004) - Construction de 11 écoles préparatoires (1ère tranche) (noyau 2005) - Construction de 20 écoles préparatoires (programme 2005) (6) - Aménagement des écoles préparatoires(7) - Construction de 8 lycées (programme 2005) (8) - Extension des écoles préparatoires - Extension des lycées - Construction de laboratoires - Aménagement des lycées (9) - Construction d'internats , dortoirs , cuisines , réfectoires et chambres froides (10) - Equipement d'espaces pour les classes préparatoires - Equipement des écoles primaires - Equipement des écoles préparatoires et des lycées (équipements ordinaires) 	344 000 1 000 000 1 099 000 2 900 000 Total 2 5 343 000	(1) Coût initial : 3434.000 D Coût nouveau : 3778.000 D (2) Coût initial : 1920.000 D Coût nouveau : 2020.000 D dont 8832.000 D sur prêts extérieurs (3) Coût initial : 21400.000 D Coût nouveau : 22.499.000 D dont 9658.000 D sur prêts extérieurs (4) Coût initial : 46800.000 D Coût nouveau : 49700.000 D dont 22067.000 D sur prêts extérieurs (5) dont : 1200.000 D sur prêts extérieurs (6) dont: 10200.000 D sur prêts extérieurs (7) dont : 720.000 D sur prêts extérieurs (8) dont : 5600.000 D sur prêts extérieurs (9) dont : 960.000 D sur prêts extérieurs (10) dont : 125.000 D sur prêts extérieurs	
		Total A 102 390 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)</u>	B - Projets à caractère national			
	- Etudes générales(11)	2 000 000		
	- Acquisition de terrains et immeubles	750 000		
	- Acquisition de terrains auprès de l' AFH	750 000		
	- Crédits d'études	265 000		
	- Aménagement des CREFOC	170 000		
	- Aménagement et extension des DRE	550 000		
	- Construction et aménagement des services centraux (sous -sol) (2ème tranche)	250 000		
	- Aménagement de la direction générale des examens	150 000		
	- Construction du siège de la commission nationale pour l'éducation, sciences et culture et de la maison de l'UNESCO à Tunis	700 000		
	- Rénovation des réseaux de distribution des eaux dans les établissements scolaires (programme 2005)	500 000		
	- Aménagement et entretien des inspections de l'enseignement primaire	100 000		(12)dont : 56.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants (12)	306 000		
	- Equipement des CREFOC (13)	800 000		(13) dont : 600.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'administration centrale	100 000		
	- Equipement des DRE	200 000		
	- Equipement du Centre de ressources d'information et d'orientation (14)	95 000		(14) dont: 35.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour l'administration centrale et régionale	400 000		
	- Equipements du réseau éducatif (15)	105 000		(15) dont : 85.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements pour la protection des réseaux informatiques (16)	112 000		(16) dont : 88.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de logiciels dans le cadre du programme de mise en place du réseau des établissements d'excellence	50 000		
	- Formation (17)	1 570 000		(17) dont: 570.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'espaces polyvalents et de blocs sanitaires pour l'insertion des élèves aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires	1 000 000		
	- Protection des écoles primaires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique	750 000		(18) dont : 480.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'écoles primaires (18)	1 000 000		
	- Aménagement des écoles primaires prioritaires (19)	800 000		(19) dont: 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de couloirs et d'espaces polyvalents pour l'insertion des élèves aux besoins spéciifiques dans les écoles ordinaires (programme 2005)	500 000		
	- Construction de salles polyvalentes dans le cadre du programme de mise à niveau des écoles préparatoires prioritaires (20)	300 000		(20) dont : 144.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles de métier (programme 2005)	150 000		
	- Aménagement des écoles préparatoires dans le cadre du programme du renforcement du comportement civique dans les établissements scolaires	100 000		
	- Aménagement des écoles préparatoires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique	200 000		(21) dont : 240.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des lycées (21)	500 000		
	- Aménagement des lycées dans le cadre du programme du renforcement du comportement civique dans les établissements scolaires	150 000		
	- Aménagement et entretien des internats (programme 2005)	2 000 000		
	- Equipement des écoles de métier	100 000		
	- Equipement des écoles primaires (matériel didactique et photocopieurs) (22)	3 800 000		(22) dont : 2200.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements au profit des établissements scolaires (photocopieurs ,mico-ordinateurs,imprimantes...)	1 500 000		
	- Acquisition d'équipements spécifiques pour l'insertion des élèves écoles ordinaires aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires	300 000		
	- Equipement des écoles prioritaires (programme 2005) (23)	500 000		(23) dont: 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de supports pédagogiques dans le cadre du programme de mise en place du réseau des établissements d'excellence	220 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'équipements didactiques dans le cadre de la création de nouvelles filières technologiques (24) - Acquisition d'équipements audio-visuels dans le cadre du soutien de la pédagogie de la réussite (25) - Equipements des internats - Equipements des écoles préparatoires et des lycées (matériel didactique) (26) - Equipements informatiques pour les écoles primaires (27) - Equipements informatiques pour les écoles préparatoires et lycées (programme 2005) (28) - Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles préparatoires et les lycées dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique (programme 2005) - Equipements des espaces de formation à l'INBMI (29) - Acquisition d'équipements informatiques pour les bibliothèques des écoles primaires (30) - Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles primaires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique (programme 2005) 	5 670 000 500 000 1 000 000 19 000 000 5 100 000 6 000 000 200 000 45 000 180 000 400 000 		(24) dont: 4530.000 D sur prêts extérieurs (25) dont 400.000 D sur prêts extérieurs (26) dont : 15200.000 D sur prêts extérieurs (27) dont : 4080.000 D sur prêts extérieurs (28) dont : 5.000.000 D sur prêts extérieurs (29) dont: 36.000 D sur prêts extérieurs (30) dont : 144.000 D sur prêts extérieurs
	Total B	61 888 000		
	Total 3	164 278 000		
	Total	169 621 000		
	* Formation			
	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sectorielles et régionales (31) - Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (32) - Unité de suivi et d'exécution des projets (33) 	50 000 40 000 50 000 		(31) Coût initial : 280.000 D Coût nouveau : 330.000 D (32) Coût initial : 450.000 D Coût nouveau : 490.000 D dont : 400.000 D sur prêts extérieurs (33) Coût initial : 1.042.000 D Coût nouveau : 1.092.000 D dont : 972.000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	140 000		
	2 - Projets nouveaux			
	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels roulants - Equipement de l'imprimerie du Ministère - Equipement de l'administration régionale - Equipement de l'administration centrale - Acquisition d'équipements informatiques - Publication de documents pour information 	124 000 20 000 15 000 15 000 40 000 20 000 		
	Total 2	234 000		
	Total 1	374 000		
	II/- Financement Public			
	- Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle			
	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et entretien des centres de formation professionnelle - Equipements de formation pour les centres de formation professionnelle - Acquisition de terrains - Frais de transit - Acquisition de matériels roulants 	1 200 000 1 200 000 800 000 300 000 400 000		
	- Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle	145 000		
	- Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation (34)	3 009 000		(34) dont 2.130.000 D sur prêts extérieurs
	Total II	7 054 000		
	Total	7 428 000		
	Total Général	177 049 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>26 - Ministère de l'Enseignement Supérieur</u>	I - Investissements directs * Administration centrale 1 - Réévaluation - Construction du siège de l'université 7 novembre à Carthage (1)	150 000		(1) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 550 000 D
	2- Projets nouveaux - Achat de terrains - Crédits d'études - Etudes relatives aux instituts supérieurs des études technologiques - Acquisition de matériels roulants - Achat d'équipements divers pour l'administration centrale - Frais d'insertion et de publication - Formation de cadre enseignant pour les instituts supérieurs des études technologiques - Faculté des sciences physiques, mathématiques et naturelles à Tunis - Faculté des lettres de Kairouan - Instituts supérieurs de formation des maîtres - Institut supérieur des sciences humaines de Jendouba - Ecole nationale d'Architecture et d'urbanisme - Institut supérieur des arts et métiers de Kairouan - Institut supérieur de l'informatique et de gestion de Kairouan - Institut supérieur des études appliquées en humanitaires du Kef - Institut supérieur des métiers de la mode à Monastir - Institut supérieur de langues appliquées et de l'informatique de Béja - Institut supérieur des technologies de design à Den Den - Institut supérieur de de l'électronique et de multimédia à Sfax - Institut supérieur de l'administration des affaires à Sfax - Institut supérieur de gestion industrielle à Sfax - Institut supérieur des métiers sportifs à Sousse - Institut supérieur de musique et d'arts dramatiques au Kef - Institut supérieur des études commerciales à Sfax - Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue - Institut supérieur de la civilisation islamique et des civilisations comparées - Extension des facultés de droit et des sciences économiques et de gestion de Tunis - Institut supérieur des études technologiques de Béja (2) - Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse (3) - Institut supérieur des arts du multimédia à la Manouba (4) - Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal - Aménagements divers - Aménagement de terrains - Institut supérieur des beaux arts de Tunis - Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis - Noyau de l'Institut supérieur des études technologiques de Sidi Bouzid - Institut supérieur d'art dramatique de Tunis - Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte - Institut préparatoire des sciences humaines de Tunis - Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax - Facultés des lettres et sciences humaines de Sfax - Ecole supérieure des sciences et techniques de Tunis - Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue - Institut supérieur des technologies médicales de Tunis - Institut supérieur de biologie appliquée de Tunis - Divers équipements d'enseignement - Equipements des instituts supérieurs des études technologiques - Equipement au profit de l'université virtuelle de Tunis - Introduction de nouvelles technologies d'enseignement - Achat d'équipements pour l'Internet - Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis (5) - Equipement de l'Institut supérieur des études technologiques de Béja (6) - Restaurant universitaire Skanès à Monastir - Foyer universitaire de Béja (7) - Restaurant universitaire de Béja (8)	2 500 000 1 800 000 700 000 450 000 100 000 80 000 500 000 1 000 000 400 000 400 000 2 500 000 800 000 1 000 000 400 000 2 000 000 1 000 000 1 300 000 800 000 700 000 3 500 000 1 400 000 6 000 000 4 200 000 4 800 000 3 000 000 500 000 1 000 000 2 000 000 6 500 000 7 250 000 3 900 000 1 000 000 4 000 000 7 000 000 600 000 500 000 600 000 200 000 700 000 800 000 800 000 250 000 800 000 800 000 300 000 500 000 500 000 200 000 6 000 000 1 300 000 4 000 000 900 000 11 900 000 700 000 600 000 6 160 000 1 200 000		(2) sur prêts extérieurs (3) sur prêts extérieurs (4) sur prêts extérieurs (5) sur prêts extérieurs (6) sur prêts extérieurs (7) dont 4560000 D sur prêts extérieurs (8) sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement Supérieur (suite)</u>	- Aménagement de terrains pour les foyers universitaires privés - Protection des établissements universitaires et des centres d'hébergement - Cité universitaire de Bizerte - Cité universitaire Bardo 2 - Foyer universitaire de Mateur - Foyer universitaire de Nabeul - Cité universitaire à El Mourouj - Foyer universitaire El Omrane supérieur 3 - Foyer universitaire la Caravelle à l'Ariana - Cité universitaire Bardo 1 - Foyer universitaire Ibn Khaldoun à Sousse - Maison de Tunisie à Paris - Cité universitaire de Ras Tabia - Foyer universitaire Balkis - Restaurant universitaire à El Menzah VII - Restaurant universitaire à El Omrane supérieur - Foyer universitaire à El Omrane supérieur 2 - Restaurant universitaire à Bouchoucha - Equipements au titre des œuvres universitaires - Equipements administratifs divers au profit des établissements d'œuvres universitaires - Renouvellement des équipements des œuvres universitaires - Centre de calcul " El khawarezmi" - Acquisition d'équipements techniques et scientifiques pour la recherche - Appui aux programmes de la recherche scientifique - Espaces pour la recherche aux établissements d'enseignement - Pépinières d'entreprises - Complexes communs pour la recherche - Ecoles doctorales	3 000 000 400 000 500 000 300 000 300 000 250 000 250 000 220 000 350 000 400 000 400 000 500 000 500 000 200 000 200 000 250 000 200 000 800 000 900 000 300 000 500 000 150 000 3 500 000 10 000 000 3 000 000 3 200 000 2 000 000 1 400 000	Total 2 147 560 000 Total 147 710 000	
* Universités				
Université Ezzitouna	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique	120 000 80 000 40 000		
Université de Tunis	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	750 000 350 000 200 000 200 000		
Université de Tunis El Manar	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 750 000 500 000 500 000 750 000		
Université 7 Novembre à Carthage	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 400 000 400 000 500 000 500 000		
Université de la Manouba	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 300 000 400 000 600 000 300 000		
Université de Sousse	- Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	750 000 200 000 200 000 350 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement Supérieur (suite)</u>	Université de Sfax - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur Université de Jendouba - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur Université de Gabès - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur Université de Monastir - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur - Ecole nationale d'ingénieurs de Monastir Université de Kairouan - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur Université de Gafsa - Divers équipements d'enseignement - Renforcement de la capacité de formation en informatique - Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 750 000 270 000 375 000 1 105 000 600 000 200 000 200 000 200 000 1 350 000 350 000 300 000 700 000 1 320 000 300 000 220 000 550 000 250 000 280 000 100 000 80 000 100 000 200 000 80 000 75 000 45 000 Total Total I	11 570 000 159 280 000	
	II - Financement public			
	Cité des sciences de Tunis	2 500 000		
	- Constructions et aménagements - Equipements - Etudes - Programme annuel	1 324 000 876 000 200 000 100 000		
	- Subventions au profit des promoteurs dans le domaine d'hébergement universitaire privé	3 000 000		
	Total II	5 500 000		
	Total	164 780 000		
<u>27 - Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences</u>				
	I - Investissements directs			
	1 - Changement d'intitulé de projet			
	Lire :			
	- Construction du pôle technologique au lieu de : - Construction du siège du secrétariat d'Etat et des établissements sous tutelle			
	2 - Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Programme national de recherche scientifique (programme 2001) (1)	-2 000 000		(1) Coût initial : 10.000.000 D Coût nouveau : 8.000.000 D
	B - Augmentation			
	- Programme national de recherche scientifique (programme 2002) (2)	2 000 000		(2) Coût initial : 12.000.000 D Coût nouveau : 14.000.000 D
	Total 2	Néant		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences (suite)	3 - Projets nouveaux - Etudes relatives à la création de technopoles - Acquisition de matériels roulants - Equipement du siège du département - Equipement du siège du centre national des études économiques et sociales - Equipement du siège du centre national universitaire de la documentation scientifique et technique - Equipement de l'institut national de la recherche scientifique et technique - Schéma directeur d'informatique (4 ème tranche) - Réseau fédéré de la recherche scientifique (3 ème tranche) - Programme national de recherche scientifique (programme 2005) - Technopôle de Sidi Thabet (construction de deux ateliers relais) - Technopôle de Sidi Thabet (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises) - Technopôle de Sidi Thabet (construction du centre de recherche technologique) - Technopôle de Sidi Thabet (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises) - Aménagement des technopoles (2 ème tranche) - Technopôle de Sousse (construction de deux ateliers relais) - Technopôle de Sousse (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises) - Technopôle de Sousse (construction du centre de ressources technologiques) - Technopôle de Sfax (construction de deux ateliers relais) - Technopôle de Sfax (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises) - Technopôle de Sfax (construction du centre de ressources technologiques) - Clôture du téchnopôle de Sfax (2 ème tranche) - Valorisation des résultats de la recherche et enregistrement des brevets d'invention - Equipements de l'institut national de recherche et de l'analyse physique et chimique - Equipement de l'institut national de la recherche scientifique et technique - Aquisition d'équipements lourds(5ème tranche) - Equipement du centre de biotecnologie de Sfax (3 ème tranche) - Aménagement du téchnopole de Borj Cédria (3 ème tranche) - Technopôle de Borj Cedria (construction de trois ateliers relais) - Technopôle de Borj Cedria (équipement de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises) - Technopôle de Sousse (construction de la 2 éme tranche du centre de micro-élétronique et nanotéhnologie) - Technopôle de Sfax (construction de la 2 ème tranche du centre de recherche dans l'informatique, la multimédias et le traitement numérique des données) - Technopôle de Sfax (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises) - Technopôle de Sousse (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises) - Soutien de la culture scientifique - Soutien de la coopération scientifique - Exploitation et maintenance d'un bateau de recherche - Institut national des sciences et technologies de la mer (projets divers)	500 000 250 000 40 000 25000 25 000 40 000 500 000 5 000 000 22 000 000 1 800 000 1 540 000 1 500 000 300 000 31 500 000 1 800 000 100 000 1 500 000 1 800 000 100 000 1 500 000 400 000 1 800 000 400 000 600 000 2 500 000 200 000 3 300 000 2 000 000 70 000 4 900 000 3 800 000 770 000 770 000 300 000 1 100 000 350 000 1 900 000 Total 3 Total I	96 980 000 96 980 000	
	II - Financement public * Institut des régions arides - Acquisition de matériels roulants - Construction de laboratoires - Valorisation des résultats de la recherche		1 110 000	

TABLEAU " E "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE DEVELOPPEMENT DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE II						
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT			SEPTIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	TOTAL GENERAL
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL				
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	900.000	-	900.000	-	-	-	900.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9.112.000	-	9.112.000	148.000	-	-	9.260.000
3	- PREMIER MINISTERE	9.765.000	-	9.765.000	300.000	-	11.400.000	21.465.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	23.146.000	8.566.000	31.712.000	22.191.000	-	-	53.903.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	22.712.000	12.450.000	35.162.000	130.000	-	-	35.292.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.157.000	-	4.157.000	-	-	2.500.000	6.657.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	101.400.000	-	101.400.000	4.000.000	-	-	105.400.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000	-	-	-	1.144.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	5.111.000	946 000	6.057.000	3.494.000	-	15.428.000	24.979.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	285.000	-	285.000	97.043.000	-	2.600.000	99.928.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	5.739.000	-	5.739.000	-	-	-	5.739.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	245.034.000	2.700.000	247.734.000	151.818.000	-	343.301.000	742.853.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE , DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	646.000	-	646.000	131.209.000	-	-	131.855.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	703.000	-	703.000	8.480.000	-	3.000.000	12.183.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	527.947.000	36.580.000	564.527.000	3.510.000	-	527.900.000	1.095.937.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2.819.000	-	2.819.000	75.255.000	-	20.000.000	98.074.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	790.000	-	790.000	58.355.000	-	-	59.145.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	770.000	-	770.000	..	-	-	770.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	1.123.000	-	1.123.000	52.264.000	-	46.740.000	100.127.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	3.678.000	1.880.000	5.558.000	98.000	-	-	5.656.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	39.488.000	5.072.000	44.560.000	3.136.000	-	10.000.000	57.696.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	18.758.000	9.047.000	27.805.000	390.000	-	-	28.195.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	54.644.000	3.600.000	58.244.000	1.225.000	-	67.435.000	126.904.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	4.904.000	1.947.000	6.851.000	18.038.000	-	-	24.889.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	27.967.000	87.020.000	114.987.000	5.221.000	-	68.554.000	188.762.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	135.210.000	-	135.210.000	5.500.000	-	38.010.000	178.720.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	81.650.000	-	81.650.000	2.266.000	-	-	83.916.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	365.000	-	365.000	30.313.000	-	-	30.678.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	..	-	-	-	268.973.000	-	268.973.000
	TOTAL	1.329.967.000	169.808.000	1.499.775.000	674.384.000	268.973.000	1.156.868.000	3.600.000.000

TABLEAU "F"
Recettes et Dépenses des Budgets Rattachés pour
Ordres Au Budgets de l'Etat pour l'Année 2005

(En dinars)

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Nob. des Etab.	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
2 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	3	474 000		474 000	474 000
3 PREMIER MINISTERE	8	21 589 000	33 727 000	55 316 000	55 316 000
4 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	12	5 545 000	1 175 000	6 720 000	6 720 000
5 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	39	16 193 000	2 849 000	19 042 000	19 042 000
6 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	1	126 000	150 000	276 000	276 000
7 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	29	10 157 000	9 000 000	19 157 000	19 157 000
8 MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1	37 000		37 000	37 000
9 MINISTERE DES FINANCES	2	150 000	1 056 000	1 206 000	1 206 000
10 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTER NATIONALE	1	30 000	40 000	70 000	70 000
11 MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET AFFAIRES FONCIERES	1		16 800 000	16 800 000	16 800 000
12 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	88	18 061 000	39 312 000	57 373 000	57 373 000
15 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1		1 420 000	1 420 000	1 420 000
18 MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	2	1 784 000	328 000	2 112 000	2 112 000
19 MINISTERE DU TRANSPORT	1	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
20 MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	27	4 139 000	230 000	4 369 000	4 369 000
21 MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	30	10 589 000	752 000	11 341 000	11 341 000
22 MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	37	8 220 000	3 261 000	11 481 000	11 481 000
23 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	206	51 385 000	133 110 000	184 495 000	184 495 000
24 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	21	6 365 000	1 416 000	7 781 000	7 781 000
25 MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1313	36 463 000	24 500 000	60 963 000	60 963 000
26 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,	296	85 686 000	24 838 000	110 524 000	110 524 000
27 MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	6	4 205 000	208 000	4 413 000	4 413 000
	Total	2 125	283 928 000	297 054 000	580 982 000
					580 982 000

TABLEAU "F"
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHEES POUR ORDRES AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE				
1	Conseil Constitutionnel	198 000		198 000	198 000
2	Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	137 000		137 000	137 000
3	Services du Médiateur Administratif	139 000		139 000	139 000
3	Total des Budgets des Etablissements relevant de la Présidence de la République	474 000		474 000	474 000
	PREMIER MINISTERE				
	<i>Premier Ministère 1</i>				
1	Conseil d'Etat	540 000		540 000	540 000
	Section I : Tribunal Administratif	771 000		771 000	771 000
	Section II: Cour des Comptes	321 000		321 000	321 000
2	Conseil Economique et Social	2 110 000	225 000	2 335 000	2 335 000
3	Ecole National d'Administration	252 000	6 000	258 000	258 000
4	Les Archives Nationales				
	<i>Total</i>	3 994 000	231 000	4 225 000	4 225 000
	<i>Premier Ministère 2</i>				
1	Etablissement de la Radiodiffusion Télévision Tunisienne	17 298 000	33 450 000	50 748 000	50 748 000
2	Centre de Documentation National	211 000	10 000	221 000	221 000
3	Centre Africaine de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs	86 000	36 000	122 000	122 000
3	<i>Total</i>	17 595 000	33 496 000	51 091 000	51 091 000
8	Total des Budgets des Etablissements relevant du Premier Ministère	21 589 000	33 727 000	55 316 000	55 316 000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL				
1	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres	349 000	11 000	360 000	360 000
	Actifs de la Police et de la Sûreté Nationale	85 000	3 000	88 000	88 000
2	Ecole de la Sûreté Nationale de Manouba				
3	Ecole Nationale de Formation des Inspecteurs de Police à Sousse	188 000	27 000	215 000	215 000
4	Ecole Nationale de Formation des Agents de la Tenue à Sidi Saâd	923 000	160 000	1 083 000	1 083 000
5	Ecole Nationale de Formation des Officiers de Police à Bizerte	306 000	29 000	335 000	335 000
6	Centre National de Formation Continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa	563 000	8 000	571 000	571 000
7	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile	966 000	439 000	1 405 000	1 405 000
8	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation	95 000	360 000	455 000	455 000
9	Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	120 000		120 000	120 000
10	Centre d'Accueil et d'Orientation de Tunis (El Ouardia)	180 000		180 000	180 000
11	Hôpital des Forces de Sécurité Intérieure de la Marsa	1 615 000	58 000	1 673 000	1 673 000
12	Observatoire National d'information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	155 000	80 000	235 000	235 000
12	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Intérieur du Développement Local	5 545 000	1 175 000	6 720 000	6 720 000
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME				
	<i>Etablissements de Formation</i>				
1	Institut Supérieur de Magistrature	976 000	94 000	1 070 000	1 070 000
2	Centre de Recyclage et d'Instruction de Borj Touil	600 000		600 000	600 000
	<i>Etablissements de Recherches</i>	376 000	94 000	470 000	470 000
3	Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires	405 000	75 000	480 000	480 000
	<i>Etablissements de Réhabilitations Sociales</i>	405 000	75 000	480 000	480 000
4	Etablissement des Prisons et de la Rééducation	14 812 100	2 680 000	17 492 100	17 492 100
5	Centre de rééducation des enfants délinquants de Gammarth	3 806 000	40 000	3 846 000	3 846 000
		217 000	83 000	300 000	300 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
6	Centre de réeducation des enfants délinquants de Sidi El Heni	218 200	146 000	364 200	364 200
7	Centre de réeducation des enfants délinquants d'Agareb-Sfax	10 000	25 500	35 500	35 500
8	Centre de réeducation des enfants délinquants de Mejzez El-Bab	94 400	17 000	111 400	111 400
9	Centre de réeducation des enfants délinquants d'El Mourouj	124 600	14 000	138 600	138 600
10	Centre de réeducation des enfants délinquants de M'Ghira	71 200	32 500	103 700	103 700
11	Centre d'Action Educative de Souk Jedid	1 600		1 600	1 600
12	Prison d'El Haouareb	554 900	345 000	899 900	899 900
13	Prison de Rjim Maâtoug	133 300	3 000	136 300	136 300
14	Prison du Sers	196 200	130 000	326 200	326 200
15	Prison de Tunis	1 397 200	550 000	1 947 200	1 947 200
16	Prison des Femmes de la Manouba	189 300	136 000	325 300	325 300
17	Prison de Sfax	669 900		669 900	669 900
18	Prison de Borj Roumi	801 800	330 400	1 132 200	1 132 200
19	Prison de Nadhour	343 300	200 000	543 300	543 300
20	Prison de Saouaf	210 100	151 000	361 100	361 100
21	Prison d'El Messadine	768 700		768 700	768 700
22	Prison de Kasserine	405 300	91 000	496 300	496 300
23	Prison du Kef	299 200		299 200	299 200
24	Prison de Gafsa	257 200	11 000	268 200	268 200
25	Prison de Bizerte	203 600	7 600	211 200	211 200
26	Prison de Mahdia	621 000	100 000	721 000	721 000
27	Prison de Gabès	257 200	6 000	263 200	263 200
28	Prison de Béja	107 000	6 000	113 000	113 000
29	Prison de Monastir	259 300	15 000	274 300	274 300
30	Prison de Harboub-Médenine	286 100		286 100	286 100
31	Prison de Kairouan	193 200	1 000	194 200	194 200
32	Prison de Siliana	159 400		159 400	159 400
33	Prison de Sidi Bouzid	215 500	10 000	225 500	225 500
34	Prison de Mornag	381 400		381 400	381 400
35	Prison Eddy au Kef	63 400	216 000	279 400	279 400
36	Prison de Zaghouan	118 900		118 900	118 900
37	Prison de Jendouba	167 400	2 000	169 400	169 400
38	Prison de la Rabta	193 500		193 500	193 500
39	Prison de Borj El Amri	815 800	11 000	826 800	826 800
39	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	16 193 100	2 849 000	19 042 100	19 042 100
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
1	Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes	126 000	150 000	276 000	276 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Etrangères	126 000	150 000	276 000	276 000
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE					
	<i>Etablissements de Formation</i>	3 919 000	300 000	4 219 000	4 219 000
1	Académie Militaire	742 000		742 000	742 000
2	Académie Navale	250 000		250 000	250 000
3	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires de Sousse	470 000		470 000	470 000
4	Institut de la Défense Nationale	40 000		40 000	40 000
5	Ecole d'Etat Major	100 000		100 000	100 000
6	Ecole des Sous-Officiers à Bizerte	160 000		160 000	160 000
7	Ecole Technique de l'Armée de Terre	132 000		132 000	132 000
8	Ecole d'Application d'Armes à Bouficha	105 000		105 000	105 000
9	Ecole des Sports Militaires	19 000		19 000	19 000
10	Ecole de l'Aviation Militaire	49 000		49 000	49 000
11	Ecole des Spécialités Aéronautiques	75 000		75 000	75 000
12	Ecole des Caporaux	75 000		75 000	75 000
13	Ecole de l'Aviation de Borj El Amri	905 000	300 000	1 205 000	1 205 000
14	Centre d'Instruction Navale	70 000		70 000	70 000
15	Ecole d'Instruction de Défense Antiaérienne	28 000		28 000	28 000
16	Centre d'Instruction de Génie Militaire	12 000		12 000	12 000
17	Centre d'Instruction Aéronautique	12 000		12 000	12 000
18	Ecole de la Santé Militaire	30 000		30 000	30 000
19	Ecole d'Application du Service de Santé Militaire	25 000		25 000	25 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
20	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Bizerte	270 000		270 000	270 000
21	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Sfax	290 000		290 000	290 000
22	Ecole Supérieure de Guerre	60 000		60 000	60 000
	<u>Etablissements de Santé</u>				
23	Centre d'Expertise de Médecine Arnotique	6 203 000	8 690 000	14 893 000	14 893 000
24	Centre Militaire de Transformation Sanguine	80 000	150 000	230 000	230 000
25	Centre d'Expertise de Plongé Sous-Marine	145 000	380 000	525 000	525 000
26	Hôpital Militaire Principal d'Instruction	18 000		18 000	18 000
27	Hôpital Militaire à Gabès	5 700 000	8 000 000	13 700 000	13 700 000
28	Hôpital Militaire de Bizerte	180 000	120 000	300 000	300 000
	<u>Etablissements Culturels</u>				
29	Musée National Militaire	80 000	40 000	120 000	120 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Défense Nationale	35 000	10 000	45 000	45 000
		35 000	10 000	45 000	45 000
		10 157 000	9 000 000	19 157 000	19 157 000
	<u>MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES</u>				
1	Institut Supérieur des Sciences Régionales de Tunis	37 000		37 000	37 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Religieuses	37 000	37 000	37 000	37 000
	<u>MINISTÈRE DES FINANCES</u>				
1	Institut National des Finances	150 000	200 000	350 000	350 000
2	Centre Médical des Douanes	856 000		856 000	856 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Finances	150 000	1 056 000	1 206 000	1 206 000
	<u>MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE</u>				
1	Ecole de la Statistique	30 000	40 000	70 000	70 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	30 000	40 000	70 000	70 000
	<u>MINISTÈRE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES</u>				
1	Conservation de la Propriété Foncière		16 800 000	16 800 000	16 800 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		16 800 000	16 800 000	16 800 000
	<u>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES</u>				
	<i>Etablissements de Recherche</i>				
1	Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	470 000	300 000	770 000	770 000
2	Institut de Recherche du Génie Rural, Eaux et Forêts	420 000	100 000	520 000	520 000
3	Institut de l'Olivier	275 000	40 000	315 000	315 000
4	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunis	150 000	450 000	600 000	600 000
5	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	620 000	20 000	640 000	640 000
	TOTAL	1 935 000	910 000	2 845 000	2 845 000
	<i>Etablissements d'Enseignement Supérieur</i>				
6	Ecole de Médecine Vétérinaire	650 000	135 000	785 000	785 000
7	Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	670 000	200 000	870 000	870 000
8	Ecole Supérieure d'Agriculture de Moghrane	580 000	200 000	780 000	780 000
9	Ecole Supérieure des Ingénieurs de l'Équipement Rural de Mejez El Bab	500 000	200 000	700 000	700 000
10	Institut Sylvopastoral de Tabarka	170 000	240 000	410 000	410 000
11	Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	600 000	230 000	830 000	830 000
12	Ecole Supérieure des Industries Alimentaires à Tunis	220 000	40 000	260 000	260 000
13	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur	300 000	200 000	500 000	500 000
14	Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef	440 000	170 000	610 000	610 000
15	Institut Supérieur de Pêche et de l'Aquaculture de Bizerte	275 000	75 000	350 000	350 000
16	Institut d'Etudes Préparatoires à Soukra	100 000	5 000	105 000	105 000
	TOTAL	4 505 000	1 695 000	6 200 000	6 200 000
	<i>Etablissements de Formation</i>				
17	Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	325 000	8 000	333 000	333 000
18	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Zarzis	85 000	9 000	94 000	94 000
19	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Gabès	85 000	14 000	99 000	99 000
20	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Ghar El Melh	95 000	8 000	103 000	103 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
21	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Téboulba	70 000	1 000	71 000	71 000
22	Centre de Formation Professionnelle et de Recyclage à la Pêche de Mahdia	157 000	66 000	223 000	223 000
23	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Agrumiculture et Viticulture de Bou-chrik du Gouvernorat de Nabeul	210 000	110 000	320 000	320 000
24	Lycée Professionnel Agricole de Jeunes Filles de Soukra	35 000	20 000	55 000	55 000
25	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en élevage de bovin de Thibar	160 000	171 000	331 000	331 000
26	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle en Mécanique Navale de Kélibia	160 000	50 000	210 000	210 000
27	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Sfax	110 000	10 000	120 000	120 000
28	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tabrka	113 000	34 000	147 000	147 000
29	Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi Thabet	71 000	165 000	236 000	236 000
30	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole de l'Arboriculture en Zone Arides de Boughrara	85 000	82 000	167 000	167 000
31	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Grandes Cultures de Bou-Salem	66 000	100 000	166 000	166 000
32	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Phéniculture de Dégache	10 000	259 000	269 000	269 000
33	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Culture Maraîchères de Primeurs de Chatt-Mariem	95 000	25 000	120 000	120 000
34	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Machinisme Agricole de Jouggar	96 000	31 000	127 000	127 000
35	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Aménagement des Périmètres Irrigues de Barrouta	65 000	100 000	165 000	165 000
36	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Elevage bovin de Sidi Thabet	94 000	200 000	294 000	294 000
37	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Aviculture de Sidi Thabet	50 000	270 000	320 000	320 000
38	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Domaine de la Mécanique à El Kantra	64 000	56 000	120 000	120 000
39	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur des Forêts de Rimel	44 000	30 000	74 000	74 000
40	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Oueslatia	45 000	84 000	129 000	129 000
41	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla	45 000	70 000	115 000	115 000
42	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Hakim-Sud	83 000	100 000	183 000	183 000
43	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Thibar	71 000	44 000	115 000	115 000
44	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bouzid	107 000	50 000	157 000	157 000
45	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Souassi	72 000	92 000	164 000	164 000
46	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Alia	97 000	106 000	203 000	203 000
47	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bourouis	42 000	160 000	202 000	202 000
48	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Testour	70 000	22 000	92 000	92 000
49	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zarkine	50 000	111 000	161 000	161 000
50	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Takelsa	75 000	75 000	150 000	150 000
51	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Jammel	51 000	100 000	151 000	151 000
52	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gafsa	80 000	36 000	116 000	116 000
53	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Fajja Médenine	77 000	91 000	168 000	168 000
54	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gourdhab Tataouine	42 000	26 000	68 000	68 000
55	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Ben Arous	68 000	7 000	75 000	75 000
56	Centre de Formation Professionnelle Agricole du Kef	40 000	4 000	44 000	44 000
57	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Kébili	20 000	1 000	21 000	21 000
58	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Manouba	20 000	2 000	22 000	22 000
TOTAL		3 500 000	3 000 000	6 500 000	6 500 000
<u>Etablissements de Promotion Sectorielle</u>					
59	Observatoire National Agricole	90 000	5 000	95 000	95 000
TOTAL		90 000	5 000	95 000	95 000
<u>Etablissements de Développement Agricole</u>					
60	Bureau de Contrôle des Unités de Production Agricole	160 000		160 000	160 000
61	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tunis	155 000	2 000	157 000	157 000
62	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Manouba	900 000	2 500 000	3 400 000	3 400 000
63	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de l'Ariana	900 000	1 030 000	1 930 000	1 930 000
64	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Ben Arous	185 000	600 000	785 000	785 000
65	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Nabeul	302 000	3 800 000	4 102 000	4 102 000
66	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Zaghouan	275 000	58 000	333 000	333 000
67	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Bizerte	335 000	1 550 000	1 885 000	1 885 000
68	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Jendouba		3 300 000	3 300 000	3 300 000
69	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Béja	20 000	2 150 000	2 170 000	2 170 000
70	Commissariat Régional pour le Développement Agricole du Kef	428 000	110 000	538 000	538 000
71	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Siliana	50 000	1 050 000	1 100 000	1 100 000
72	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kairouan	520 000	730 000	1 250 000	1 250 000
73	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kasserine	300 000	490 000	790 000	790 000
74	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sidi Bouzid	370 000	90 000	460 000	460 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
75	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sousse	185 000	625 000	810 000	810 000
76	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Monastir	250 000	500 000	750 000	750 000
77	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Mahdia	320 000	40 000	360 000	360 000
78	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sfax	400 000	70 000	470 000	470 000
79	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gafsa	410 000	260 000	670 000	670 000
80	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tozeur	270 000	140 000	410 000	410 000
81	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kébili	280 000	140 000	420 000	420 000
82	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gabès	340 000	85 000	425 000	425 000
83	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Médenine	380 000	48 000	428 000	428 000
84	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tataouine	296 000	64 000	360 000	360 000
	TOTAL	8 031 000	19 432 000	27 463 000	27 463 000
	<i>Autres Etablissements</i>				
85	Régie de l'Exploitation Forestière		2 000 000	2 000 000	2 000 000
86	Régie des Sondages Hydrauliques		8 450 000	8 450 000	8 450 000
87	Régie de Matériel, de Trérrassement et d'Hydraulique Agricole		3 400 000	3 400 000	3 400 000
88	Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques		420 000	420 000	420 000
	TOTAL		14 270 000	14 270 000	14 270 000
			18 061 000	39 312 000	57 373 000
	<u>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>				
1	Centre d'Essai et de Technique de la Construction		1 420 000	1 420 000	1 420 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire		1 420 000	1 420 000	1 420 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION				
1	Ecole Supérieure des Communications	709 000	150 000	859 000	859 000
2	Institut Supérieur des Etudes Technologiques des Communications	1 075 000	178 000	1 253 000	1 253 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Technologies de la Communication	1 784 000	328 000	2 112 000	2 112 000
	MINISTERE DU TRANSPORT				
1	Institut National de la Météorologie	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Transport	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
	MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES				
	2- Enfance				
	A- Etablissements d'Enseignement Supérieur				
1	Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	214 000	30 000	244 000	244 000
1	B- Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance	Total	214 000	30 000	244 000
2	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bardo	137 000		137 000	137 000
3	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance Cité Elkhdra	140 000		140 000	140 000
4	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Hammam Lif	115 000		115 000	115 000
5	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Radès	165 000		165 000	165 000
6	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Morneg	166 000		166 000	166 000
7	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Mégrine	65 000		65 000	65 000
8	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bizerte	179 000		179 000	179 000
9	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Aïn Draham	146 000		146 000	146 000
10	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance au Kef	203 000		203 000	203 000
11	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sekia	140 000		140 000	140 000
12	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sousse	155 000		155 000	155 000
13	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Monastir	137 000		137 000	137 000
14	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Kasserine	250 000		250 000	250 000
15	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Haffouze	138 000		138 000	138 000
16	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sfax	125 000		125 000	125 000
17	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Gafsa	172 000		172 000	172 000
18	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Bouzid	295 000		295 000	295 000
19	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Benguerdane	112 000		112 000	112 000
20	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Douze	130 000		130 000	130 000
21	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Béja	85 000		85 000	85 000
22	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Souassi	70 000		70 000	70 000
23	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Thabet	85 000		85 000	85 000
24	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Borj El Amri	70 000		70 000	70 000
	C- Autres Etablissements	Total	3 280 000	3 280 000	3 280 000
25	Centre National de l'Informatique pour l'Enfant	335 000	200 000	535 000	535 000
26	Observatoire National de l'Enfance	120 000		120 000	120 000
27	Centre 7 Novembre de Villégiature à Hammamet	190 000		190 000	190 000
27	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées	Total	645 000	200 000	845 000
	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE				
	A- Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine				
1	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tunis	691 000	63 000	754 000	754 000
2	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de l'Ariana	172 000	11 000	183 000	183 000
3	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Ben Arous	355 000	26 000	381 000	381 000
4	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bizerte	314 000	28 000	342 000	342 000
5	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Nabeul	472 000	39 000	511 000	511 000
6	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Béja	363 000	18 000	381 000	381 000
7	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Jendouba	368 000	15 000	383 000	383 000
8	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Zaghouan	195 000	8 000	203 000	203 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
9 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Siliana 10 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kef 11 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kasserine 12 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kairouan 13 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sousse 14 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Monastir 15 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Mahdia 16 Commissariat Régional à la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine Sfax 17 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gabès 18 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sidi Bouzid 19 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gafsa 20 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Touzeur 21 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kébili 22 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Médenine 23 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tataouine 24 Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de la Manouba		241 000	12 000	253 000	253 000
		453 000	15 000	468 000	468 000
		317 000	19 000	336 000	336 000
		398 000	32 000	430 000	430 000
		410 000	63 000	473 000	473 000
		429 000	28 000	457 000	457 000
		410 000	21 000	431 000	431 000
		474 000	31 000	505 000	505 000
		257 000	23 000	280 000	280 000
		241 000	12 000	253 000	253 000
		414 000	17 000	431 000	431 000
		243 000	10 000	253 000	253 000
		222 000	9 000	231 000	231 000
		252 000	13 000	265 000	265 000
		189 000	11 000	200 000	200 000
		215 000	10 000	225 000	225 000
		Total	8 095 000	534 000	8 629 000
		<u>B- Autres Etablissements Culturels</u>		<u>B- Autres Etablissements Culturels</u>	
		25 Institut National de la Patrimoine	1 287 000	5 000	1 292 000
		26 Bibliothèque Nationale	745 000	30 000	775 000
		27 Centre National de Communication Culturelle	61 000	2 000	63 000
		28 Institut National de Musique	24 000	51 000	75 000
		29 Centre National de Musique et des Arts Populaires	15 000	80 000	95 000
		30 Centre des Musiques Arabe et Méditerranéennes Palais du Borran d'Erlanget de Sidi Bou Saïd	362 000	50 000	412 000
		Total	2 494 000	218 000	2 712 000
		30 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine		30 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	
			10 589 000	752 000	11 341 000
		MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE			
		<u>1 - Sports et Education Physique</u>			
		<u>A- Instituts de Recherche</u>			
1 Observatoire National du Sports		132 000	30 000	162 000	162 000
		Total	132 000	30 000	162 000
		<u>B - Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>			
2 Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Ksar Saïd 3 Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Sfax 4 Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique au Kef		690 000	160 000	850 000	850 000
		399 000	118 000	517 000	517 000
		396 000	107 000	503 000	503 000
		Total	1 485 000	385 000	1 870 000
		<u>C- Etablissements de Formations</u>			
5 Centre National de Formation et Recyclage des Cadres du Sport		50 000		50 000	50 000
		Total	50 000		50 000
		<u>D- Etablissements Médicales</u>			
6 Centre National de Médecine Sportif		404 000	120 000	524 000	524 000
		Total	404 000	120 000	524 000
		<u>E- Etablissements de la Jeunesse, du Sport et d'Education Physique</u>			
		<u>* Commissariats Régionaux de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique</u>			
7 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tunis 8 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Ben Aous 9 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de l'Ariana 10 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Bizerte 11 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Nabeul 12 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Béja 13 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Jendouba 14 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Zaghouan 15 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Siliana 16 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique du Kef 17 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kasserine 18 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kairouan 19 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sousse 20 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Monastir 21 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Mahdia 22 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sfax 23 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gabès 24 Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sidi Bouzid		96 200	125 000	221 200	221 200
		163 300	1 000	164 300	164 300
		95 200	1 000	96 200	96 200
		74 700	1 000	75 700	75 700
		127 300	238 000	365 300	365 300
		111 700	1 000	112 700	112 700
		119 900	1 000	120 900	120 900
		73 100	1 000	74 100	74 100
		79 900	2 000	81 900	81 900
		160 700	1 000	161 700	161 700
		123 900	1 000	124 900	124 900
		93 300	1 000	94 300	94 300
		101 800	1 000	102 800	102 800
		97 000	1 000	98 000	98 000
		112 700	35 000	147 700	147 700
		193 500	75 000	268 500	268 500
		97 000	60 000	157 000	157 000
		94 000	15 000	109 000	109 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
25	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gafsa	85 800	20 000	105 800	105 800
26	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Touzeur	102 100	1 000	103 100	103 100
27	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kébili	70 600	1 000	71 600	71 600
28	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Médenine	142 700	2 000	144 700	144 700
29	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tataouine	67 500	1 000	68 500	68 500
30	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de la Manouba	80 100	1 000	81 100	81 100
Total		2 564 000	587 000	3 151 000	3 151 000
<u>Autres Etablissements</u>					
31	Centre Culturel et Sportif de la Jeunesse - El Menzah VI -	150 000	170 000	320 000	320 000
32	Complexe Sportif de Borj Cédria	65 000	355 000	420 000	420 000
33	Complexe Sportif International d'Ain Draham	55 000	65 000	120 000	120 000
34	Centre Régional d'Athlétisme de Gafsa	178 000	1 000	179 000	179 000
35	Centre Régional d'Athlétisme de Sidi Bouzid	185 000	1 000	186 000	186 000
36	Centre Régional d'Athlétisme de Kairouan	115 000	50 000	165 000	165 000
Total		748 000	642 000	1 390 000	1 390 000
36 Total des Etablissement partie 1= Sport et Education Physique					
2 - Jeunesse					
E- Etablissements de la Jeunesse, du Sport et d'Education Physique					
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tunis		98 000	10 000	108 000	108 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de l'Ariana		40 000	12 000	52 000	52 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Ben Arous		108 000	110 000	218 000	218 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Bizerte		80 000	216 000	296 000	296 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Nabeul		138 000	282 000	420 000	420 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Béja		77 000	10 000	87 000	87 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Jendouba		118 000	105 000	223 000	223 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Zaghouan		92 000	6 000	98 000	98 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Siliana		83 000	27 000	110 000	110 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique du Kef		97 000	15 000	112 000	112 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kasserine		97 000	25 000	122 000	122 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kairouan		76 000	8 000	84 000	84 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sousse		135 000	237 000	372 000	372 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Monastir		168 000	15 000	183 000	183 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Mahdia		155 000	40 000	195 000	195 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sfax		151 000	64 000	215 000	215 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gabès		145 000	8 000	153 000	153 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sidi Bouzid		124 000	6 000	130 000	130 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gafsa		85 000	13 000	98 000	98 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Touzeur		62 000	5 000	67 000	67 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kébili		96 000	35 000	131 000	131 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Médenine		127 000	236 000	363 000	363 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tataouine		56 000	4 000	60 000	60 000
Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de la Manouba		64 000	8 000	72 000	72 000
Total		2 472 000	1 497 000	3 969 000	3 969 000
<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>					
1 Observatoire National des Jeunes		365 000		365 000	365 000
Total		365 000		365 000	365 000
Total des Etablissement partie 2= Jeunesse					
37 Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Sports et de l'Education Physique					
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE					
<u>Hôpitaux Régionaux</u>					
1 Hôpital Khéreddine			1 370 000	1 370 000	1 370 000
2 Hôpital de Ben Arous			1 700 000	1 700 000	1 700 000
3 Hôpital "Mahmoud El Matri " de l'Ariana			1 600 000	1 600 000	1 600 000
4 Hôpital de Menzel Bourguiba			5 400 000	5 400 000	5 400 000
5 Hôpital "Habib Bourguiba" de Bizerte			4 100 000	4 100 000	4 100 000
6 Hôpital de Nabeul			3 050 000	3 050 000	3 050 000
7 Hôpital "Mohamed Tahar Maâmouri" de Nabeul			5 200 000	5 200 000	5 200 000
8 Hôpital de Menzel Témime			2 750 000	2 750 000	2 750 000
9 Hôpital de Zaghouan			2 150 000	2 150 000	2 150 000
10 Hôpital de Jendouba		100 000	4 250 000	4 350 000	4 350 000
11 Hôpital de Béja			3 450 000	3 450 000	3 450 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
12	Hôpital de Mejez El Bab	100 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000
13	Hôpital "M'Hamed Bourguiba" du Kef	100 000	3 200 000	3 300 000	3 300 000
14	Hôpital de Siliana	150 000	2 720 000	2 870 000	2 870 000
15	Hôpital de Kasserine	100 000	3 450 000	3 550 000	3 550 000
16	Hôpital "Ibn El Jazzer" de Kairouan		6 930 000	6 930 000	6 930 000
17	Hôpital de M'Saken		1 700 000	1 700 000	1 700 000
18	Hôpital de Ksar Hellal		1 700 000	1 700 000	1 700 000
19	Hôpital "M'hamed Ben Salah" de Moknine		1 650 000	1 650 000	1 650 000
20	Hôpital "Tahar Sfar" de Mahdia		5 600 000	5 600 000	5 600 000
21	Hôpital de Mahrès		1 300 000	1 300 000	1 300 000
22	Hôpital de Jébéniana	50 000	1 800 000	1 850 000	1 850 000
23	Hôpital de Kerkhénnah	100 000	1 060 000	1 160 000	1 160 000
24	Hôpital "Houcine Bouzaïene" de Gafsa	100 000	4 100 000	4 200 000	4 200 000
25	Hôpital de Metlaoui	100 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000
26	Hôpital de Tozeur		2 050 000	2 050 000	2 050 000
27	Hôpital de Sidi Bouzid		2 870 000	2 870 000	2 870 000
28	Hôpital "Docteur Mohamed Ben Sassi" de Gabès		5 000 000	5 000 000	5 000 000
29	Hôpital de Kébili		2 400 000	2 400 000	2 400 000
30	Hôpital "Habib Bourguiba" de Medenine	100 000	2 650 000	2 750 000	2 750 000
31	Hôpital "Sadok M'Kaddem" Jerba		2 700 000	2 700 000	2 700 000
32	Hôpital de Zarzis		2 500 000	2 500 000	2 500 000
33	Hôpital de Benguerdane		1 500 000	1 500 000	1 500 000
34	Hôpital de Tataouine		2 300 000	2 300 000	2 300 000
Total des Hôpitaux Régionaux		1 000 000	97 000 000	98 000 000	98 000 000
<u>Hôpitaux Locaux</u>					
35	Hôpital de Douar Hicher Ettadhamen	650 000	325 000	975 000	975 000
36	Hôpital de Tébourba	420 000	290 000	710 000	710 000
37	Hôpital "Hassen Belkhoja" de Ras Jebel	460 000	455 000	915 000	915 000
38	Hôpital de Mateur	340 000	325 000	665 000	665 000
39	Hôpital d'El Alia	195 000	135 000	330 000	330 000
40	Hôpital de Séjnane	270 000	255 000	525 000	525 000
41	Hôpital de Grombalia	375 000	435 000	810 000	810 000
42	Hôpital de Menzel Bouzelfa	155 000	155 000	310 000	310 000
43	Hôpital de Béni Khallèd	170 000	180 000	350 000	350 000
44	Hôpital de Soliman	255 000	215 000	470 000	470 000
45	Hôpital de Kélibia	245 000	275 000	520 000	520 000
46	Hôpital de Houaria	200 000	135 000	335 000	335 000
47	Hôpital de Korba	260 000	285 000	545 000	545 000
48	Hôpital de Hammamet	195 000	240 000	435 000	435 000
49	Hôpital de Fahs	300 000	235 000	535 000	535 000
50	Hôpital Ennadjadour	150 000	105 000	255 000	255 000
51	Hôpital de Bou Salem	485 000	390 000	875 000	875 000
52	Hôpital de Gardimaou	390 000	295 000	685 000	685 000
53	Hôpital de Aïn Drahem	500 000	175 000	675 000	675 000
54	Hôpital de Tébarka	405 000	295 000	700 000	700 000
55	Hôpital de Fernana	280 000	210 000	490 000	490 000
56	Hôpital de Téboursouk	270 000	145 000	415 000	415 000
57	Hôpital de Nefza	270 000	280 000	550 000	550 000
58	Hôpital de Testour	250 000	160 000	410 000	410 000
59	Hôpital de Amdoun	200 000	120 000	320 000	320 000
60	Hôpital de Guebellat	110 000	70 000	180 000	180 000
61	Hôpital de Dahmani	230 000	145 000	375 000	375 000
62	Hôpital de Sakiet Sidi Youssef	210 000	105 000	315 000	315 000
63	Hôpital de Tejerouine	580 000	325 000	905 000	905 000
64	Hôpital d'El Ksour	135 000	85 000	220 000	220 000
65	Hôpital de Gâafour	215 000	85 000	300 000	300 000
66	Hôpital de Bouarada	200 000	125 000	325 000	325 000
67	Hôpital de Makthar	310 000	175 000	485 000	485 000
68	Hôpital de Rouhia	175 000	115 000	290 000	290 000
69	Hôpital de Krib	160 000	125 000	285 000	285 000
70	Hôpital de Bargou	175 000	100 000	275 000	275 000
71	Hôpital de Kesra	190 000	75 000	265 000	265 000
72	Hôpital de Sidi Bourouis	115 000	70 000	185 000	185 000
73	Hôpital de Feriana	420 000	205 000	625 000	625 000
74	Hôpital de Sebeitila	375 000	245 000	620 000	620 000
75	Hôpital de Sbiba	345 000	265 000	610 000	610 000
76	Hôpital de Thela	495 000	265 000	760 000	760 000
77	Hôpital de Foussana	210 000	180 000	390 000	390 000
78	Hôpital de Hajeb El Ayoun	270 000	160 000	430 000	430 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
79	Hôpital de Haffouz	255 000	200 000	455 000	455 000
80	Hôpital de Oueslatia	275 000	180 000	455 000	455 000
81	Hôpital de Bouhajla	300 000	290 000	590 000	590 000
82	Hôpital de Nasrallah	240 000	160 000	400 000	400 000
83	Hôpital de Sbikha	195 000	170 000	365 000	365 000
84	Hôpital de Chebika	150 000	125 000	275 000	275 000
85	Hôpital d'El Ala	200 000	140 000	340 000	340 000
86	Hôpital d'Enfidha	330 000	205 000	535 000	535 000
87	Hôpital "Habib Bayari" de Kalaâ Kébira	295 000	250 000	545 000	545 000
88	Hôpital de Sidi Bouali	155 000	95 000	250 000	250 000
89	Hôpital de Kalaâ Sghira	125 000	45 000	170 000	170 000
90	Hôpital de Bouficha	130 000	125 000	255 000	255 000
91	Hôpital de Jammel	360 000	370 000	730 000	730 000
92	Hôpital de Bekta	115 000	70 000	185 000	185 000
93	Hôpital de Téboulba	195 000	165 000	360 000	360 000
94	Hôpital de Zeramidine	175 000	75 000	250 000	250 000
95	Hôpital de Ouerdanine	130 000	100 000	230 000	230 000
96	Hôpital de Bou-Hjar	135 000	90 000	225 000	225 000
97	Hôpital de Sahline	125 000	95 000	220 000	220 000
98	Hôpital de Ksibet El Mediouni	130 000	90 000	220 000	220 000
99	Hôpital de Bimbla	160 000	85 000	245 000	245 000
100	Hôpital de Souassi	320 000	250 000	570 000	570 000
101	Hôpital de Chebba	255 000	195 000	450 000	450 000
102	Hôpital de d'El Jem	405 000	460 000	865 000	865 000
103	Hôpital de Chorbane	170 000	125 000	295 000	295 000
104	Hôpital d'Ouled Chammakh	135 000	115 000	250 000	250 000
105	Hôpital de Sidi Alouane	145 000	130 000	275 000	275 000
106	Hôpital de Boumerdès	130 000	135 000	265 000	265 000
107	Hôpital de Malloulech	100 000	85 000	185 000	185 000
108	Hôpital Ksour Essef	235 000	170 000	405 000	405 000
109	Hôpital de H'bira	105 000	70 000	175 000	175 000
110	Hôpital de Bir Ali Ben Khélifa	165 000	225 000	390 000	390 000
111	Hôpital de Sékira	155 000	140 000	295 000	295 000
112	Hôpital de Belkhir	125 000	40 000	165 000	165 000
113	Hôpital de Sened	280 000	150 000	430 000	430 000
114	Hôpital de MDila	230 000	105 000	335 000	335 000
115	Hôpital de Moularès	390 000	125 000	515 000	515 000
116	Hôpital de Redeyef	350 000	125 000	475 000	475 000
117	Hôpital de d'El Guetar	220 000	90 000	310 000	310 000
118	Hôpital de Nafta	265 000	115 000	380 000	380 000
119	Hôpital de Dégache	230 000	125 000	355 000	355 000
120	Hôpital de Hezoua	125 000	15 000	140 000	140 000
121	Hôpital de Tameghza	105 000	25 000	130 000	130 000
122	Hôpital de Regueb	200 000	220 000	420 000	420 000
123	Hôpital de Menzel Bouzaiene	160 000	95 000	255 000	255 000
124	Hôpital de Ben Aoun	145 000	105 000	250 000	250 000
125	Hôpital de Meknassy	305 000	145 000	450 000	450 000
126	Hôpital de Mazzouna	185 000	145 000	330 000	330 000
127	Hôpital de d'Ouled Haffouz	180 000	140 000	320 000	320 000
128	Hôpital de Jelma	230 000	190 000	420 000	420 000
129	Hôpital de Bir El Hefay	140 000	105 000	245 000	245 000
130	Hôpital d'El Hamma	310 000	285 000	595 000	595 000
131	Hôpital de Mareth	315 000	255 000	570 000	570 000
132	Hôpital de Matmata	210 000	125 000	335 000	335 000
133	Hôpital de Ouedhref	265 000	170 000	435 000	435 000
134	Hôpital de Douz	275 000	145 000	420 000	420 000
135	Hôpital de Souk El Ahad	190 000	125 000	315 000	315 000
136	Hôpital d'El Faouar	155 000	60 000	215 000	215 000
137	Hôpital de Medoune	155 000	155 000	310 000	310 000
138	Hôpital de Béni Kedache	160 000	85 000	245 000	245 000
139	Hôpital de Sidi Makhlouf	140 000	80 000	220 000	220 000
140	Hôpital de Ghomrassen	160 000	130 000	290 000	290 000
141	Hôpital de Remada	195 000	65 000	260 000	260 000
Total des Hôpitaux Locaux		25 500 000	18 000 000	43 500 000	43 500 000
Groupements de Santé de Base					
142	Groupement de la Santé de Tunis Nord	1 390 000	400 000	1 790 000	1 790 000
143	Groupement de la Santé de Tunis Sud	1 640 000	650 000	2 290 000	2 290 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
144	Groupement de Santé de Base de Ben Aous	1 650 000	770 000	2 420 000	2 420 000
145	Groupement de Santé de Base de l'Ariana	510 000	260 000	770 000	770 000
146	Groupement de Santé de Base de Manouba	500 000	200 000	700 000	700 000
147	Groupement de Santé de Base de Bizerte	620 000	230 000	850 000	850 000
148	Groupement de Santé de Base de Nabeul	510 000	340 000	850 000	850 000
149	Groupement de Santé de Base de Zaghouan	280 000	170 000	450 000	450 000
150	Groupement de Santé de Base de Jendouba	520 000	180 000	700 000	700 000
151	Groupement de Santé de Base de Béjà	450 000	140 000	590 000	590 000
152	Groupement de Santé de Base du Kef	540 000	330 000	870 000	870 000
153	Groupement de Santé de Base de Siliana	550 000	150 000	700 000	700 000
154	Groupement de Santé de Base de Kasserine	560 000	250 000	810 000	810 000
155	Groupement de Santé de Base de Kairouan	530 000	350 000	880 000	880 000
156	Groupement de Santé de Base de Sousse	870 000	450 000	1 320 000	1 320 000
157	Groupement de Santé de Base de Monastir	500 000	210 000	710 000	710 000
158	Groupement de Santé de Base de Mahdia	440 000	160 000	600 000	600 000
159	Groupement de Santé de Base de Sfax	1 750 000	655 000	2 405 000	2 405 000
160	Groupement de Santé de Base de Menzel Cheker Agareb	420 000	190 000	610 000	610 000
161	Groupement de Santé de Base de Gafsa	600 000	210 000	810 000	810 000
162	Groupement de Santé de Base de Tozeur	250 000	65 000	315 000	315 000
163	Groupement de Santé de Base de Sidi Bouzid	390 000	180 000	570 000	570 000
164	Groupement de Santé de Base de Gabès	390 000	240 000	630 000	630 000
165	Groupement de Santé de Base de Kébili	370 000	150 000	520 000	520 000
166	Groupement de Santé de Base de Medenine	370 000	150 000	520 000	520 000
167	Groupement de Santé de Base de Jerba	410 000	195 000	605 000	605 000
168	Groupement de Santé de Base de Tataouine	490 000	225 000	715 000	715 000
Total des Groupement de Santé de Base		17 500 000	7 500 000	25 000 000	25 000 000
<u>Autres Hôpitaux Universitaires</u>					
169	Centre d'Assistance Médicale Urgente	1 880 000	130 000	2 010 000	2 010 000
170	Centre National de Griffe de la Moelle Osseuse	200 000	2 850 000	3 050 000	3 050 000
171	Clinique de Chirurgie Dentaire de Monastir	420 000	220 000	640 000	640 000
Total d'Autres Hôpitaux Universitaires		2 500 000	3 200 000	5 700 000	5 700 000
<u>Centres Spéciaux</u>					
172	Centre National de Transfusion Sanguine	150 000	2 150 000	2 300 000	2 300 000
173	Centre d'imagerie par Résonnance Magnétique	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
174	Centre National de Pharmaco-Vigilance	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
175	Laboratoire Nationale de Contrôle des Médicaments	100 000	60 000	160 000	160 000
176	Centre National pour la Promotion de la Trasplantation d'Organes	170 000	40 000	210 000	210 000
177	Centre National de Radio-Protection	250 000	250 000	250 000	250 000
178	Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire	305 000	305 000	305 000	305 000
179	Centre d'Etudes Techniques de Maintenance Biomédicale et Hôpitalière	500 000	500 000	500 000	500 000
180	Centre d'imagerie par Résonnance Magnétique du Centre	850 000	850 000	850 000	850 000
Total des Centres Spéciaux		725 000	7 050 000	7 775 000	7 775 000
<u>Instituts et Centres de Formation</u>					
181	Institut National de la Santé Publique	120 000		120 000	120 000
182	Centre National de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé Publique	100 000	20 000	120 000	120 000
183	Centre de Formation Continue des Cadres de la Santé Publique à Monastir	120 000	40 000	160 000	160 000
Total des Instituts et Centres de Formation		340 000	60 000	400 000	400 000
<u>Ecole Supérieures</u>					
184	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Tunis	370 000	110 000	480 000	480 000
185	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Monastir	350 000	80 000	430 000	430 000
186	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Sfax	380 000	55 000	435 000	435 000
187	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Sousse	320 000	55 000	375 000	375 000
Total des Ecoles Supérieures		1 420 000	300 000	1 720 000	1 720 000
<u>Ecole des Sciences Infermières</u>					
188	Ecole des Sciences Infirmière de Tunis	260 000		260 000	260 000
189	Ecole des Sciences Infirmière à Menzel Bourguiba	155 000		155 000	155 000
190	Ecole des Sciences Infirmière de Nabeul	150 000		150 000	150 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
191	Ecole des Sciences Infirmière à Jendouba	115 000		115 000	115 000
192	Ecole des Sciences Infirmière à Béja	95 000		95 000	95 000
193	Ecole des Sciences Infirmière au Kef	120 000		120 000	120 000
194	Ecole des Sciences Infirmière de Siliana	90 000		90 000	90 000
195	Ecole des Sciences Infirmière à Kasserine	90 000		90 000	90 000
196	Ecole des Sciences Infirmière de Kairouan	150 000		150 000	150 000
197	Ecole des Sciences Infirmière à Sousse	165 000		165 000	165 000
198	Ecole des Sciences Infirmière à Mahdia	70 000		70 000	70 000
199	Ecole des Sciences Infirmière à Sfax	255 000		255 000	255 000
200	Ecole des Sciences Infirmière de Gafsa	115 000		115 000	115 000
201	Ecole des Sciences Infirmière à Tozeur	75 000		75 000	75 000
202	Ecole des Sciences Infirmière à Sidi Bouzid	80 000		80 000	80 000
203	Ecole des Sciences Infirmière à Gabès	112 000		112 000	112 000
204	Ecole des Sciences Infirmière à Kébili	75 000		75 000	75 000
205	Ecole des Sciences Infirmière à Medenine	130 000		130 000	130 000
206	Ecole des Sciences Infirmière à Tataouine	98 000		98 000	98 000
Total des Ecoles des Sciences Infirmière		2 400 000		2 400 000	2 400 000
206	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Santé Publique				
		51 385 000	133 110 000	184 495 000	184 495 000
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER					
<i><u>Etablissement d'enseignement supérieur</u></i>					
1	Institut National du Travail, d'Etudes Sociales	860 000	60 000	920 000	920 000
	Total	860 000	60 000	920 000	920 000
<i><u>Centre de Défense et Intégration Sociales</u></i>					
2	Centre de Défense et Intégration Sociales à Daouar Hicher	92 000		92 000	92 000
3	Centre de Défense et Intégration Sociales à Mellassine	95 000		95 000	95 000
4	Centre de Défense et Intégration Sociales à Sfax	60 000		60 000	60 000
5	Centre de Défense et Intégration Sociales à Kairouan	50 000		50 000	50 000
6	Centre de Défense et Intégration Sociales à Gafsa	25 000		25 000	25 000
7	Centre de Défense et Intégration Sociales de Dar Châben El Fehri	45 000		45 000	45 000
8	Centre de Défense et Intégration Sociales à Kasserine	50 000		50 000	50 000
9	Centre de Défense et Intégration Sociales à Sousse	45 000		45 000	45 000
10	Centre de Défense et Intégration Sociales à Gabès	35 000		35 000	35 000
11	Centre de Défense et Intégration Sociales à Bizerte	30 000		30 000	30 000
	Total	527 000		527 000	527 000
<i><u>Etablissements de Promotion des Handicapés</u></i>					
12	Centre Pilote du Contrôle des Mineurs de la Manouba	190 000	2 000	192 000	192 000
13	Institut National de Protection de l'Enfance	920 000	2 000	922 000	922 000
14	Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés moteurs et des accidentés de la Vie à Ksar Saïd	158 000	164 000	322 000	322 000
15	Centre Sociale et Educatif "Essanad"	410 000	5 000	415 000	415 000
16	Centre d'Observation et d'Orientation Social à Douar Hicher	90 000	35 000	125 000	125 000
17	Complexe Sanitaire et Educatif des Insuffisants Moteurs à Nabeul	55 000	1 000	56 000	56 000
18	Centre de Formation Professionnelle des Handicapés Sourds à Ksar Hellal	76 000	4 000	80 000	80 000
19	Institut de Promotion des Handicapés	379 000	8 000	387 000	387 000
	Total	2 278 000	221 000	2 499 000	2 499 000
<i><u>Autres Etablissements</u></i>					
20	Centre de Promotion Sociale	2 600 000		2 600 000	2 600 000
21	Institut de la Santé et de la Sécurité de Travail	100 000	1 135 000	1 235 000	1 235 000
	Total	2 700 000	1 135 000	3 835 000	3 835 000
21	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger				
		6 365 000	1 416 000	7 781 000	7 781 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIÉTÉS	RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
			TOTAL DES RECETTES	
MINISTÈRE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION				
1- Education				
Etablissements d'Enseignement Secondaire :				
A- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :				
001 Collège Sadiki de Tunis	77 000	7 900	84 900	84 900
002 Lycée Pilote Bourguiba - Tunis	65 000	65 700	130 700	130 700
003 Lycée Alaoui	40 000	4 900	44 900	44 900
004 Lycée du Bardo	48 000	8 700	56 700	56 700
005 Lycée de Khaznadar	61 800	9 000	70 800	70 800
006 Lycée d'El Omrane	147 700	45 800	193 500	193 500
007 Lycée rue Imam Muslim d'El Menzah	70 000	8 900	78 900	78 900
008 Lycée de Montfleury à Tunis	36 000	5 700	41 700	41 700
009 Lycée rue du Pacha à Tunis	38 000	5 400	43 400	43 400
010 Lycée rue de Russie à Tunis	43 000	6 800	49 800	49 800
011 Lycée de Carthage Présidence	58 000	6 700	64 700	64 700
012 Lycée de Carthage Hannibal	32 000	5 800	37 800	37 800
013 Lycée rue 2 mars 1934 à La Goulette	27 000	5 100	32 100	32 100
014 Lycée Cité Ibn Khaldoun à Tunis	43 300	6 400	49 700	49 700
015 Lycée de Séjoumi	51 000	8 000	59 000	59 000
016 Lycée 2 mars 1934 à El Ouardia	57 000	9 300	66 300	66 300
017 Lycée Sportif Pierre de coubertin à El Menzah	200 000	1 700	201 700	201 700
018 Lycée Aboul Kacem Chebbi à El Omrane	33 000	5 800	38 800	38 800
019 Lycée d'El Menzah IX	35 000	5 500	40 500	40 500
020 Lycée El Ahd El Jedid à El Kabaria	32 000	6 500	38 500	38 500
021 Lycée de Zahrouni	47 000	8 400	55 400	55 400
022 Lycée Cité Jardin	30 000	7 400	37 400	37 400
023 Lycée 7 novembre 1987 à Bardo	32 000	5 500	37 500	37 500
024 Lycée avenue 9 avril 1938 à Tunis	60 000	6 700	66 700	66 700
025 Lycée Bab El Khadra à Tunis	73 800	9 400	83 200	83 200
026 Lycée d'El Omrane Supérieur	38 000	4 900	42 900	42 900
027 Lycée le Kram	36 100	6 200	42 300	42 300
028 Lycée Aicha Bellagha rue de Marseille à Tunis	32 200	5 700	37 900	37 900
029 Lycée de Jebel Jeloud	22 400	5 000	27 400	27 400
030 Lycée El Imtiyaze à Sidi Hassine	31 100	6 900	38 000	38 000
031 Lycée de Marsa-Essaada	42 300	1 100	43 400	43 400
032 Lycée de Carthage Birsa	21 000	2 900	23 900	23 900
033 Lycée Ibn Sina à El Kabbaria	26 600	6 300	32 900	32 900
034 Lycée Pilote des arts à El Omrane	13 200	900	14 100	14 100
035 Lycée Rue Sayada à El Ouardia	18 500	2 100	20 600	20 600
036 Lycée d'El Harayria	23 500	6 600	30 100	30 100
037 Lycée de Marsa Erriadh	26 000	3 200	29 200	29 200
038 Lycée cité Bougatfa 2 à Sidi Hassine	20 000	5 200	25 200	25 200
039 Lycée de Sidi Hassine - Tunis	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :	1 803 500	327 500	2 131 000	2 131 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
B- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de l'Ariana :				
040 Lycée Pilote de l'Ariana	95 800	28 800	124 600	124 600
041 Lycée El Menzah VI	44 500	7 500	52 000	52 000
042 Lycée Kheireddine à l'Ariana	39 000	5 800	44 800	44 800
043 Lycée Chabbi Cité Ettadhemen à l'Ariana	39 000	10 500	49 500	49 500
044 Lycée El Wafa route de Raoued à l'Ariana	43 000	8 900	51 900	51 900
045 Lycée de Kalaât El Andalous	26 000	5 600	31 600	31 600
046 Lycée Hannibal à l'Ariana	40 000	7 100	47 100	47 100
047 Lycée rue El Attarine à l'Ariana	31 500	6 500	38 000	38 000
048 Lycée Rafaha à M'Nihla	33 000	6 800	39 800	39 800
049 Lycée Hassen Hosni Abdelwaheb à El Mnhila	35 700	7 500	43 200	43 200
050 Lycée de Soukra	25 200	5 900	31 100	31 100
051 Lycée cité Ennasser à Ariana	19 600	3 900	23 500	23 500
052 Lycée cité Ettadhamen	22 000	5 500	27 500	27 500
053 Lycée de Sidi Thabet	19 000	3 000	22 000	22 000
054 Lycée de Borj Louzir	19 500	4 100	23 600	23 600
055 Lycée cité des Journalistes El Ghazala à Raoued	20 400	4 200	24 600	24 600
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de l'Ariana :		553 200	121 600	674 800
C- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Manouba :				
056 Lycée Hannibal à Tébourba	47 000	9 000	56 000	56 000
057 Lycée Ibn Abi Dhiaf à Manouba	51 000	12 000	63 000	63 000
058 Lycée El Farabi à Mornagui	38 000	8 500	46 500	46 500
059 Lycée Ibn Arafa à Jedaïda	32 000	7 000	39 000	39 000
060 Lycée Assad Ibn El Fourat à Oued Ellil	38 000	9 000	47 000	47 000
061 Lycée Hamouda Bacha à Manouba	37 000	7 500	44 500	44 500
062 Lycée route Chouigui à Tébourba	40 000	5 500	45 500	45 500
063 Lycée des Jeunes à Douar Hicher	35 000	7 000	42 000	42 000
064 Lycée Ibn Mandhour à Borj El Amri	28 000	7 000	35 000	35 000
065 Lycée Khaled Ibn El Oualid à Douar Hicher	80 000	9 000	89 000	89 000
066 Lycée Avenue de l'Indépendance à Chabbaou - Oued El Lel	15 000	7 500	22 500	22 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Manouba :		441 000	89 000	530 000
D- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Ben Arous :				
067 Lycée Ibn Rachik à Ezzahra	52 000	10 200	62 200	62 200
068 Lycée à Ben Arous	70 000	12 000	82 000	82 000
069 Lycée à Hasnam-Lif	47 000	7 500	54 500	54 500
070 Lycée Ibn Khaldoun à Radès	37 800	6 600	44 400	44 400
071 Lycée rue Taha Hussein à Megrine	36 000	5 400	41 400	41 400
072 Lycée à Mornag	34 000	6 000	40 000	40 000
073 Lycée 7 novembre 1987 à M'hamdia	38 000	9 600	47 600	47 600
074 Lycée Ibn Mandhour à la Nouvelle Médina	32 000	5 800	37 800	37 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
075 Lycée à El Mourouj 1	31 000	7 000	38 000	38 000
076 Lycée à Fouchana	32 000	10 200	42 200	42 200
077 Lycée Farhat Hached à Radès	108 000	10 500	118 500	118 500
078 Lycée à El Mourouj 4	35 500	7 100	42 600	42 600
079 Lycée cité Essalem à Boumhel	22 000	4 800	26 800	26 800
080 Lycée à Borj Cedria	29 000	6 300	35 300	35 300
081 Lycée cité El Amel à Fouchana	33 300	8 900	42 200	42 200
082 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Mornag	21 000	3 900	24 900	24 900
083 Lycée à la Nouvelle Médina 3	19 600	4 200	23 800	23 800
084 Lycée à M'Hamdia	21 000	4 300	25 300	25 300
085 Lycée à El Mourouj 6	21 000	6 200	27 200	27 200
086 Lycée Béchir Nebhani à Hammam-Lif	19 000	3 500	22 500	22 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Ben Arous :	739 200	140 000	879 200	879 200
E- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Zaghouan :				
087 Lycée Slimène Ben Slimène à Zaghouan	49 000	35 000	84 000	84 000
088 Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Fahs	49 000	87 000	136 000	136 000
089 Lycée Ibn Charaf à Nadhour	36 000	85 000	121 000	121 000
090 Lycée Cité Ennozha à Zaghouan	42 000	42 000	84 000	84 000
091 Lycée Ibn Charaf à Zriba	15 000	4 000	19 000	19 000
092 Lycée Ibn Rachik à Bir Mécharga	20 000	30 000	50 000	50 000
093 Lycée El Farabi à El Fahs	18 000	6 000	24 000	24 000
094 Lycée 7 Novembre 1987 à El Fahs	18 000	3 500	21 500	21 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Zaghouan :	247 000	292 500	539 500	539 500
F- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Bizerte :				
095 Lycée Habib Thameur à Bizerte	40 900	12 000	52 900	52 900
096 Lycée de Menzel Bourguiba	43 000	34 500	77 500	77 500
097 Lycée de Mateur	37 000	130 500	167 500	167 500
098 Lycée rue Bach Hamba à Bizerte	31 500	5 500	37 000	37 000
099 Lycée Mohamed Ali Annabi à Ras Jebal	49 000	43 000	92 000	92 000
100 Lycée Farhat Hached à Bizerte	43 300	7 000	50 300	50 300
101 Lycée 7 novembre 1987 à El Alia	33 000	6 500	39 500	39 500
102 Lycée route de Tabarka à Mateur	37 000	6 100	43 100	43 100
103 Lycée de Sejnane	46 500	86 800	133 300	133 300
104 Lycée Hédi Chaker à Bizerte	30 000	5 800	35 800	35 800
105 Lycée El Canal à Menzel Abderrahmen	31 600	7 000	38 600	38 600
106 Lycée Avicenne à Menzel Bourguiba	49 500	57 000	106 500	106 500
107 Lycée 7 novembre 1987 à Bizerte	44 500	28 600	73 100	73 100
108 Lycée de Menzel Jamil	32 500	5 000	37 500	37 500
109 Lycée de Bazina	19 500	85 000	104 500	104 500
110 Lycée de Ras jebel	24 000	4 500	28 500	28 500
111 Lycée Ibn Rochd à Menzel Bourguiba	25 000	6 400	31 400	31 400
112 Lycée 15 octobre 1963 à Bizerte	20 500	3 000	23 500	23 500
113 Lycée de Ghezala	15 000	1 600	16 600	16 600
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Bizerte :	653 300	535 800	1 189 100	1 189 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
G- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Nabeul :				
114 Lycée Bourguiba à Hammam El Ghézaz	27 000	6 000	33 000	33 000
115 Lycée de Korba	34 000	41 000	75 000	75 000
116 Lycée Abdel Aziz Khouja à Kélibia	47 000	64 800	111 800	111 800
117 Lycée Mohamed Boudhina à Hammamet	43 000	12 000	55 000	55 000
118 Lycée 23 janvier 1952 à Béni Khalled	38 000	52 200	90 200	90 200
119 Lycée de Béni Khiar	35 500	9 000	44 500	44 500
120 Lycée à El Hawaria	35 000	42 000	77 000	77 000
121 Lycée rue El Andalous à Menzel Témime	31 500	11 500	43 000	43 000
122 Lycée de Bouargoub	39 000	50 700	89 700	89 700
123 Lycée Cité El Bousten à Kélibia	34 500	6 600	41 100	41 100
124 Lycée de Takelsa	24 900	74 000	98 900	98 900
125 Lycée Mahmoud Messaâdi à Nabeul	75 000	11 000	86 000	86 000
126 Lycée route de la Plage à Soliman	29 000	6 500	35 500	35 500
127 Lycée Grombalia	64 000	62 000	126 000	126 000
128 Lycée rue Taieb M'Hiri à Menzel Temime	61 500	67 500	129 000	129 000
129 Lycée Pilote de Nabeul	55 000	42 000	97 000	97 000
130 Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Bouzefsa	23 500	6 000	29 500	29 500
131 Lycée rue El Menzah à Béni Khalled	19 000	6 900	25 900	25 900
132 Lycée 7 novembre 1987 à Dar Chaâbane El Fehri	33 000	6 700	39 700	39 700
133 Lycée avenue Ali Belahouane à Nabeul	67 000	40 500	107 500	107 500
134 Lycée El Ahd El Jedid à Bouargoub	19 000	4 200	23 200	23 200
135 Lycée d'El Mida	20 000	4 500	24 500	24 500
136 Lycée 7 Novembre 1987 à Takeisa	15 000	3 000	18 000	18 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Nabeul :	870 400	630 600	1 501 000	1 501 000
H- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Béjà :				
137 Lycée Ibn El Haithem à Béjà	43 000	4 500	47 500	47 500
138 Lycée Amor Kalchani à Béjà	42 000	44 400	86 400	86 400
139 Lycée Tahar Ben Achour à Nefza	50 000	36 500	86 500	86 500
140 Lycée Béchir Sfar à Amdoun	28 000	52 000	80 000	80 000
141 Lycée Ibn Abi Dhiaf à Teboursouk	47 000	35 000	82 000	82 000
142 Lycée El Ahd El Jedid à Thibar	38 000	65 000	103 000	103 000
143 Lycée Ibn Zaydoun à Testour	39 000	35 000	74 000	74 000
144 Lycée 2 mars 1934 à Goubellat	30 000	50 500	80 500	80 500
145 Lycée Ibn Mandhour d'El M'Zara à Béjà	36 000	5 000	41 000	41 000
146 Lycée Ibn El Baytar à Mejez El Bab	26 000	16 000	42 000	42 000
147 Lycée Aboul kacem Echebbi à Mejez El Bab	57 000	43 000	100 000	100 000
148 Lycée 2 mars 1934 à Béjà	61 000	72 000	133 000	133 000
149 Lycée avenue de l'environnement à Béjà	22 700	4 000	26 700	26 700
150 Lycée 7 novembre 1987 à Nefza	23 000	5 000	28 000	28 000
151 Lycée Ali Belahouane à Béjà	32 200	4 000	36 200	36 200
152 Lycée cité El-Azima à Medjez El Bab	20 000	3 000	23 000	23 000
153 Lycée de Testour	15 000	2 000	17 000	17 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Béjà :	609 900	476 900	1 086 800	1 086 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
I- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Jendouba :				
154 Lycée avenue de la Liberté à Jendouba	49 000	57 000	106 000	106 000
155 Lycée d'Ain Draham	50 000	106 000	156 000	156 000
156 Lycée 2 mars 1934 à Tabarka	40 000	48 200	88 200	88 200
157 Lycée de Bousalem	59 000	119 000	178 000	178 000
158 Lycée de Ghardimaou	58 500	100 500	159 000	159 000
159 Lycée Khemaïes El Hajri à Jendouba	30 000	6 500	36 500	36 500
160 Lycée de Fernana	70 000	129 200	199 200	199 200
161 Lycée Aboul Kacem Chabbi à Ghardimaou	22 500	4 000	26 500	26 500
162 Lycée de Tabarka	38 600	29 000	67 600	67 600
163 Lycée 9 avril 1938 à Jendouba	28 000	5 600	33 600	33 600
164 Lycée avenue de l'environnement à Bousalem	40 000	59 500	99 500	99 500
165 Lycée El Ahd El Jedid Cité Hédi Ben Hassine à Jendouba	50 000	90 300	140 300	140 300
166 Lycée El Imtyaze à Oued M'Liz	28 000	58 200	86 200	86 200
167 Lycée El Ahd et Jedid à Boussalem	23 000	4 300	27 300	27 300
168 Lycée de Jendouba	15 000	2 900	17 900	17 900
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Jendouba :	601 600	820 200	1 421 800	1 421 800
J- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale du Kef :				
169 Lycée Pilote du Kef	60 000	60 000	120 000	120 000
170 Lycée de Tagerouine	38 000	59 800	97 800	97 800
171 Lycée d'El Ksour	30 000	37 000	67 000	67 000
172 Lycée avenue Mongi Slim à Kef	57 000	47 800	104 800	104 800
173 Lycée Habib Bourguiba à Dahmani	37 000	56 400	93 400	93 400
174 Lycée de Jérissa	33 000	23 200	56 200	56 200
175 Lycée du Sers	36 000	44 500	80 500	80 500
176 Lycée de Kalaât-Snane	31 000	33 000	64 000	64 000
177 Lycée de Kalaâ El Khasba au Kef	25 000	12 700	37 700	37 700
178 Lycée de Neber	36 000	68 200	104 200	104 200
179 Lycée rue Ahmed Amara au Kef	110 000	32 000	142 000	142 000
180 Lycée 8 Février 1958 à Sakiet Sidi Youssef	35 000	47 000	82 000	82 000
181 Lycée 2 mars 1934 au Kef	29 000	31 700	60 700	60 700
182 Lycée El Ahd El Jedid à Tagerouine	21 000	3 100	24 100	24 100
183 Lycée Al Imtyaze du Kef Ouest	20 000	3 400	23 400	23 400
184 Lycée de Tougref	15 000	1 200	16 200	16 200
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale du Kef :	613 000	561 000	1 174 000	1 174 000
K- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Siliana :				
185 Lycée de Siliana	48 000	56 000	104 000	104 000
186 Lycée de Bou Arada	44 000	56 000	100 000	100 000
187 Lycée de Bargou	28 000	53 000	81 000	81 000
188 Lycée d'El Krib	42 000	66 000	108 000	108 000
189 Lycée d'Errouhia	36 000	99 000	135 000	135 000
190 Lycée de Makthar	54 000	108 000	162 000	162 000
191 Lycée 2 mars 1934 à Siliana	56 000	93 000	149 000	149 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
192 Lycée Gaâfour	36 500	56 000	92 500	92 500
193 Lycée avenue Farhat Hached à Makthar	26 000	7 000	33 000	33 000
194 Lycée Cité El Hayet à Sidi Bourouis	20 000	25 000	45 000	45 000
195 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Kesra	20 000	68 000	88 000	88 000
196 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Gaâfour	18 000	3 000	21 000	21 000
197 Lycée Ibn Khaldoun à Siliana	42 000	60 000	102 000	102 000
198 Lycée 7 novembre 1987 à Bouarada	26 000	7 000	33 000	33 000
199 Lycée cité Mongi Slim à Siliana	28 000	5 000	33 000	33 000
200 Lycée Beji El Messaoudi à El-Krib	20 000	3 000	23 000	23 000
201 Lycée Abou El Kacem Chebbi à Kesra	18 000	2 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Siliana :	562 500	767 000	1 329 500	1 329 500
L- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kasserine :				
202 Lycée 2 mars 1934 à Kasserine	50 000	45 300	95 300	95 300
203 Lycée Sbeitla	76 700	140 000	216 700	216 700
204 Lycée Ibn Charaf à Thala	41 000	58 100	99 100	99 100
205 Lycée Chabbi à Kasserine	70 000	8 600	78 600	78 600
206 Lycée Sbiba	40 000	66 500	106 500	106 500
207 Lycée Fériana	48 000	21 300	69 300	69 300
208 Lycée Foussana	30 000	65 900	95 900	95 900
209 Lycée de Mejel Bel Abbès	32 000	95 500	127 500	127 500
210 Lycée de Kasserine	55 000	48 100	103 100	103 100
211 Lycée Cité El Manar à Kasserine	40 400	6 000	46 400	46 400
212 Lycée El Athar à Sbeitla	34 000	5 000	39 000	39 000
213 Lycée de Jedelian	23 000	62 000	85 000	85 000
214 Lycée de Thala	25 000	63 700	88 700	88 700
215 Lycée 7 novembre 1987 à Sebeitla	25 000	100 000	125 000	125 000
216 Lycée Cité Ezzouhour à Kasserine	23 000	42 500	65 500	65 500
217 Lycée d'El Ayoun	22 400	71 000	93 400	93 400
218 Lycée de Telepte	15 000	25 700	40 700	40 700
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kasserine :	650 500	925 200	1 575 700	1 575 700
M- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sousse :				
219 Lycée Pilote de Sousse	50 000	61 100	111 100	111 100
220 Lycée avenue Tahar Sfar à Sousse	65 000	19 900	84 900	84 900
221 Lycée Abdelaziz El Behi à Sousse	42 000	7 900	49 900	49 900
222 Lycée Ali Bourguiba à Kalaâ Kébira	48 000	17 600	65 600	65 600
223 Lycée de Hammam Sousse	47 000	12 300	59 300	59 300
224 Lycée Farhat Hached à M'Saken	34 000	6 500	40 500	40 500
225 Lycée de Sidi Bou Ali	29 000	28 200	57 200	57 200
226 Lycée Cité Errriadh à Sousse	31 000	6 000	37 000	37 000
227 Lycée Salem Ben Hamida à Akouda	28 000	4 500	32 500	32 500
228 Lycée 2 mars 1934 à Sousse	58 000	7 600	65 600	65 600
229 Lycée Othman Chatti à M'Saken	58 000	10 800	68 800	68 800
230 Lycée de Sousse	50 000	8 800	58 800	58 800
231 Lycée Cité Errromana à Kalaâ Séghira	23 000	4 500	27 500	27 500
232 Lycée Ibn Rochd Cité Riadh à Sousse	23 000	4 000	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	RECETTES	
			TOTAL DES RECETTES	
233 Lycée d'Enfidha	44 000	77 600	121 600	121 600
234 Lycée El Jawhara à Sousse	24 000	5 200	29 200	29 200
235 Lycée de Bouficha	25 000	24 100	49 100	49 100
236 Lycée Ibn Sina à Msaken	22 000	4 800	26 800	26 800
237 Lycée cité Riadh à Bouficha	16 000	3 400	19 400	19 400
238 Lycée cité industrielle à Kalâa Kébira	18 000	3 200	21 200	21 200
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sousse :	735 000	318 000	1 053 000	1 053 000
N- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kairouan :				
239 Lycée Ibn Rachik à Kairouan	65 000	9 300	74 300	74 300
240 Lycée Rakkada à Kairouan	33 000	45 700	78 700	78 700
241 Lycée de Nasrallah	34 000	68 000	102 000	102 000
242 Lycée de Haffouz	47 500	124 600	172 100	172 100
243 Lycée de Bou Hajla	47 000	107 000	154 000	154 000
244 Lycée de Oueslatia	27 500	59 000	86 500	86 500
245 Lycée de Sbikha	45 000	78 400	123 400	123 400
246 Lycée Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	38 000	7 000	45 000	45 000
247 Lycée Ali Zaouaoui à Hajeb El Ayoun	40 000	74 000	114 000	114 000
248 Lycée d'El Ala	15 000	107 500	122 500	122 500
249 Lycée de Cherarda	23 000	61 500	84 500	84 500
250 Lycée Dar El Amen à Kairouan	65 000	37 000	102 000	102 000
251 Lycée Ibn El Jazza à Kairouan	42 500	8 700	51 200	51 200
252 Lycée rue Ibn Arafa à Chbika	18 000	6 000	24 000	24 000
253 Lycée Ibn Khaldoun à El Oueslatia	21 000	50 300	71 300	71 300
254 Lycée les Aghlabides à Kairouan	24 000	6 000	30 000	30 000
255 Lycée 7 novembre 1987 à Nasrallah	16 000	2 500	18 500	18 500
256 Lycée de Menzel M'Hiri	17 000	1 700	18 700	18 700
257 Lycée Pilote de Kairouan	40 500	39 000	79 500	79 500
258 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Hajeb El Ayoun	17 000	3 800	20 800	20 800
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kairouan :	676 000	897 000	1 573 000	1 573 000
O- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Monastir :				
259 Lycée Bourguiba à Monastir	80 000	11 000	91 000	91 000
260 Lycée Said Abi Baker à Moknine	57 000	8 000	65 000	65 000
261 Lycée de Jemmal	48 600	9 400	58 000	58 000
262 Lycée de Téboulba	46 000	8 700	54 700	54 700
263 Lycée de Bekalta	22 000	3 900	25 900	25 900
264 Lycée 7 novembre 1987 à Sayada	23 000	4 000	27 000	27 000
265 Lycée de Béni Hassen	20 000	3 000	23 000	23 000
266 Lycée de Ksibet El Mediouni à Monastir	38 000	8 000	46 000	46 000
267 Lycée Ali Bourguiba de Bembla	23 000	4 600	27 600	27 600
268 Lycée de Khénis	17 000	2 100	19 100	19 100
269 Lycée 7 novembre 1987 à Sahline	22 500	4 000	26 500	26 500
270 Lycée avenue Fattouma Bourguiba à Monastir	49 700	11 000	60 700	60 700
271 Lycée 2 mars 1934 à Ksar-Hellal	43 000	7 000	50 000	50 000
272 Lycée 7 novembre 1987 à Moknine	24 500	4 000	28 500	28 500
273 Lycée 7 novembre 1987 à Zeramidine	28 000	4 500	32 500	32 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
274 Lycée Cité Erriadh 2 à Ksar Hellal	30 000	4 500	34 500	34 500
275 Lycée 7 novembre 1987 à Ouerdanine	20 500	3 200	23 700	23 700
276 Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Hayet	16 500	14 000	30 500	30 500
277 Lycée 7 novembre 1987 à Jemmel	23 000	3 800	26 800	26 800
278 Lycée de Amiret El Hajjej à Moknine	20 000	3 500	23 500	23 500
279 Lycée de Lamta	28 000	6 500	34 500	34 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale	680 300	128 700	809 000	809 000
de Monastir :				
P- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Mahdia :				
280 Lycée de Ksour Essaf	52 800	43 000	95 800	95 800
281 Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chebba	45 000	22 400	67 400	67 400
282 Lycée d'El Jem	51 500	40 000	91 500	91 500
283 Lycée Tahar Sfar à Mahdia	34 200	6 700	40 900	40 900
284 Lycée de Chorbane	31 500	62 000	93 500	93 500
285 Lycée de Boumerdès	27 000	28 500	55 500	55 500
286 Lycée de Rejiche	19 000	2 500	21 500	21 500
287 Lycée de Sidi Alouane	24 300	40 200	64 500	64 500
288 Lycée de H'Bira	27 000	63 000	90 000	90 000
289 Lycée de Souassi	41 000	94 600	135 600	135 600
290 Lycée Ibn Sina à Mahdia	61 100	15 400	76 500	76 500
291 Lycée de Mellouech	23 000	3 700	26 700	26 700
292 Lycée de Ouled Chamakh	25 200	52 100	77 300	77 300
293 Lycée 7 novembre 1987 à Ksour Essef	23 000	4 000	27 000	27 000
294 Lycée de Telelsa	17 000	3 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale	502 600	481 100	983 700	983 700
de Mahdia :				
Q- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sfax :				
295 Lycée Pilote de Sfax	64 000	42 600	106 600	106 600
296 Lycée 15 Novembre 1955 à Sfax	55 500	9 200	64 700	64 700
297 Lycée Hédi Chaker à Sfax	52 500	10 400	62 900	62 900
298 Lycée Majida Boulila à Sfax	108 000	22 000	130 000	130 000
299 Lycée 25 Juillet 1957 à Sfax	28 500	4 000	32 500	32 500
300 Lycée Habib Thameur à Sfax	35 000	7 400	42 400	42 400
301 Lycée Farhat Hached à Kerkennah	23 000	24 000	47 000	47 000
302 Lycée 18 Janvier 1952 à Jébeniana	40 000	63 500	103 500	103 500
303 Lycée Habib Maâzoun à Sfax	29 500	5 100	34 600	34 600
304 Lycée Mohamed Ali à Sfax	59 000	7 600	66 600	66 600
305 Lycée El Hancha	41 000	90 300	131 300	131 300
306 Lycée Mongi Slim à Sakiet Ezzit	38 400	7 000	45 400	45 400
307 Lycée d'Agareb	33 000	40 300	73 300	73 300
308 Lycée de Bir Ali Ben Khelifa	34 000	140 200	174 200	174 200
309 Lycée de Menzel Chaker	28 000	120 600	148 600	148 600
310 Lycée Cité El Habib à Sfax	35 000	7 300	42 300	42 300
311 Lycée 20 mars 1956 à Sfax	56 500	22 500	79 000	79 000
312 Lycée 9 avril 1938 à Sfax	54 000	10 100	64 100	64 100
313 Lycée Ali Bourguiba à Maharès	61 000	79 900	140 900	140 900
314 Lycée de Hzag	21 500	3 100	24 600	24 600
315 Lycée El Ahd El Jedid à Skhira	19 000	94 800	113 800	113 800
316 Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chihia	30 000	5 000	35 000	35 000
317 Lycée Mahmoud Megdiche à Sfax	23 500	4 000	27 500	27 500
318 Lycée Abou El Hassen El Lakhmi à Sfax	22 500	3 000	25 500	25 500
319 Lycée 7 novembre 1987 à El Amra	23 500	4 500	28 000	28 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
320 Lycée de Ghraiba	38 500	97 200	135 700	135 700
321 Lycée 7 novembre 1987 à Bir Ali Ben Khélifa	26 000	56 600	82 600	82 600
322 Lycée Sadok Féki à Sakiet Eddayer	21 500	2 800	24 300	24 300
323 Lycée 7 novembre 1987 à Sfax	36 500	8 900	45 400	45 400
324 Lycée Fadhel Ben Achour route El Mahdia à Sakiet Eddayer	24 000	3 300	27 300	27 300
325 Lycée Hédi Soussi à Sfax	31 000	5 300	36 300	36 300
326 Lycée Ibn Rachick cité El Ons à Sakiat Ezit	19 000	3 300	22 300	22 300
327 Lycée 7 Novembre 1987 à Agareb	15 000	2 500	17 500	17 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sfax :	1 227 400	1 008 300	2 235 700	2 235 700
R- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gafsa :				
328 Lycée Pilote de Gafsa	31 000	74 400	105 400	105 400
329 Lycée Houcine Bouzaiene à Gafsa	80 600	9 400	90 000	90 000
330 Lycée Cité des Jeunes Gafsa	68 500	53 000	121 500	121 500
331 Lycée Ahmed Thili à Gafsa Ksar	43 000	8 200	51 200	51 200
332 Lycée 2 mars 1934 à Redeyef	55 000	48 000	103 000	103 000
333 Lycée de Moularès	43 000	7 500	50 500	50 500
334 Lycée de M'Dhila	32 500	6 500	39 000	39 000
335 Lycée d'El Guetar	49 000	67 700	116 700	116 700
336 Lycée de Sned	40 000	105 500	145 500	145 500
337 Lycée de Métlaoui	43 000	9 000	52 000	52 000
338 Lycée Ibn Rachid à Gafsa	35 000	6 500	41 500	41 500
339 Lycée route de Gafsa à Métlaoui	27 000	4 500	31 500	31 500
340 Lycée Ahmed Senoussi à Gafsa	97 000	31 700	128 700	128 700
341 Lycée 7 novembre 1987 à Métlaoui	52 000	8 000	60 000	60 000
342 Lycée 7 novembre 1987 à El Ksar Gafsa	31 000	5 300	36 300	36 300
343 Lycée El Ahd El Jedid à Gafsa	25 500	13 300	38 800	38 800
344 Lycée 7 novembre 1987 à El Guetar	24 500	5 000	29 500	29 500
345 Lycée de Bélkhir	22 000	103 500	125 500	125 500
346 Lycée Cité Sidi AbdelKader à Redeyef	21 000	4 000	25 000	25 000
347 Lycée de Sidi Aiche	27 500	66 800	94 300	94 300
348 Lycée de Zannouch	19 000	4 000	23 000	23 000
349 Lycée de Haoual El Ouedi - Belkhir	18 500	30 000	48 500	48 500
350 Lycée 18 Janvier 1952 à Redeyef	25 000	4 000	29 000	29 000
351 Lycée route de Tozeur à Métlaoui	24 500	5 200	29 700	29 700
352 Lycée Ouled Bou Omrane	21 000	38 000	59 000	59 000
353 Lycée 7 novembre 1987 à Redeyef	20 500	3 200	23 700	23 700
354 Lycée de Moularès La Gare 2	17 500	3 500	21 000	21 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Gafsa :	994 100	725 700	1 719 800	1 719 800
S- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :				
355 Lycée de Sidi Bouzid	64 000	87 400	151 400	151 400
356 Lycée de Meknassy	64 000	138 000	202 000	202 000
357 Lycée de Jelma	33 000	80 500	113 500	113 500
358 Lycée de Sidi Ali Ben Aoun	40 000	65 000	105 000	105 000
359 Lycée d'Ouled Haffouz	38 000	49 000	87 000	87 000
360 Lycée de Regueb	55 000	98 000	153 000	153 000
361 Lycée de Menzel Bouzaiene	39 000	76 600	115 600	115 600
362 Lycée de Bir El Hafey	40 000	89 000	129 000	129 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECHERCHES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	DÉPENSES
363 Lycée de Mezouna	30 000	89 700	119 700	119 700
364 Lycée 2 mars 1934 à Sidi Bouzid	40 000	110 300	150 300	150 300
365 Lycée Lassouda à Sidi Bouzid	65 000	124 500	189 500	189 500
366 Lycée de Sebbala	30 000	64 500	94 500	94 500
367 Lycée 9 avril 1938 à Sidi Bouzid	80 000	76 900	156 900	156 900
368 Lycée Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	30 000	4 500	34 500	34 500
369 Lycée Tahar Haddad à Regueb	30 000	50 000	80 000	80 000
370 Lycée Ibn Rochd à Meknassy	26 000	3 500	29 500	29 500
371 Lycée Ibn Arafa à Souk Jедид	24 000	73 100	97 100	97 100
372 Lycée de Faledh	19 000	48 000	67 000	67 000
373 Lycée 20 Mars 1956 à Essaïda	21 000	43 300	64 300	64 300
374 Lycée El Imtiyaze à Sidi Bouzid	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid :	783 000	1 375 300	2 158 300	2 158 300
T- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tozeur :				
375 Lycée de Nafta	38 000	14 600	52 600	52 600
376 Lycée 2 mars 1934 à Dégache	39 000	9 200	48 200	48 200
377 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Tozeur	44 000	5 000	49 000	49 000
378 Lycée El Imtyaze à Tozeur	32 000	5 000	37 000	37 000
379 Lycée Béchir Khéraief à Nafta	24 000	3 000	27 000	27 000
380 Lycée de Dégache	15 000	5 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tozeur :	192 000	41 800	233 800	233 800
U- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gabès :				
381 Lycée Cité El Manara à Gabès	40 000	7 300	47 300	47 300
382 Lycée Mohamed Ali à El Hamma	46 000	42 700	88 700	88 700
383 Lycée de Mareth	40 000	36 600	76 600	76 600
384 Lycée Boulbaba à Gabès	39 000	7 000	46 000	46 000
385 Lycée 7 novembre 1987 à Metouia	32 000	5 800	37 800	37 800
386 Lycée d'Oasis Chenini à Gabès	28 000	5 000	33 000	33 000
387 Lycée Tahar Haddad à El Hamma	36 000	7 500	43 500	43 500
388 Lycée avenue de la République à Gabès	37 000	7 500	44 500	44 500
389 Lycée Nouvelle Matmata	29 000	32 000	61 000	61 000
390 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Gabès	40 000	26 700	66 700	66 700
391 Lycée El Argoub à Mareth	34 000	37 000	71 000	71 000
392 Lycée de Sombat	36 000	63 000	99 000	99 000
393 Lycée de Ghannouche	25 000	4 500	29 500	29 500
394 Lycée Pilote de Gabès	50 000	39 100	89 100	89 100
395 Lycée cité El Amel à Gabès	15 000	3 400	18 400	18 400
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Gabès :	527 000	325 100	852 100	852 100
V- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kébili :				
396 Lycée 7 Novembre 1987 à Douz	34 000	11 000	45 000	45 000
397 Lycée Ibn Mandhour à Kébili	30 000	26 500	56 500	56 500
398 Lycée Ibn El Haithem à Souk Lahad	30 000	5 800	35 800	35 800
399 Lycée El Ahd El Jedid à Douz	27 000	4 300	31 300	31 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
400 Lycée Ibn El Jazza à Kébili	35 000	20 000	55 000	55 000
401 Lycée Ibn Khaldoun à Tombar	24 000	3 300	27 300	27 300
402 Lycée Kheireddine à Janoura	25 000	4 400	29 400	29 400
403 Lycée rue Ibn Sina à Kébili	35 000	32 500	67 500	67 500
404 Lycée El Imtiyaze à Douz	26 000	9 000	35 000	35 000
405 Lycée El Ahd El Jédid à El Faouar	31 000	51 500	82 500	82 500
406 Lycée de Menchia	29 000	4 000	33 000	33 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kébili :		326 000	172 300	498 300
W- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Médenine :				
407 Lycée de Ben Guedane	53 000	51 500	104 500	104 500
408 Lycée de Midoune	29 000	7 200	36 200	36 200
409 Lycée 2 mars 1934 à Zarzis	29 500	6 000	35 500	35 500
410 Lycée route de Gabès à Médenine	25 600	5 500	31 100	31 100
411 Lycée d'El May	31 000	5 000	36 000	36 000
412 Lycée Pilote de Medenine	58 000	44 800	102 800	102 800
413 Lycée de Béni Khedache	32 000	52 500	84 500	84 500
414 Lycée de Ajim à Jerba	33 000	5 300	38 300	38 300
415 Lycée 7 novembre 1987 Houmet Essouk à Jerba	27 000	5 000	32 000	32 000
416 Lycée 7 novembre 1987 à Ben Guedane	29 000	5 500	34 500	34 500
417 Lycée de Medenine	79 000	75 000	154 000	154 000
418 Lycée Houmet Essouk à Jerba	80 000	11 000	91 000	91 000
419 Lycée de Zarzis	53 000	20 000	73 000	73 000
420 Lycée Ibn Rochd à Zarzis	24 000	4 000	28 000	28 000
421 Lycée 7 novembre 1987 à Médenine	33 500	23 000	56 500	56 500
422 Lycée Ibn Sina route de Tataouine à Médenine	29 000	5 500	34 500	34 500
423 Lycée de Sidi Makhlouf	30 000	60 000	90 000	90 000
424 Lycée Ibn Hazm route El Marsa à Ben Gardane	24 000	4 500	28 500	28 500
425 Lycée de Sidi Zékri à Jerba	19 000	3 500	22 500	22 500
426 Lycée de Ksar Jedid	18 000	3 800	21 800	21 800
427 Lycée Ibn El Haithem à Ben Guedane	21 000	6 500	27 500	27 500
428 Lycée El Ahd El Jedid à Medenine	15 000	4 000	19 000	19 000
429 Lycée Diouathet à Zarzis	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Médenine :		787 600	412 600	1 200 200
X- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tataouine :				
430 Lycée de Tataouine	80 000	30 500	110 500	110 500
431 Lycée 2 mars 1934 à Ghomrassen	30 000	12 000	42 000	42 000
432 Lycée de Rogba à Tataouine	28 000	4 500	32 500	32 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
433 Lycée Cité 7 novembre 1987 à Tataouine	65 400	40 500	105 900	105 900
434 Lycée Cité Mahrajen à Tataouine	30 000	5 000	35 000	35 000
435 Lycée de Bir Lahmar	19 500	3 800	23 300	23 300
436 Lycée de Remada	32 000	45 500	77 500	77 500
437 Lycée Cité Brourmet à Tataouine	21 700	5 000	26 700	26 700
438 Lycée de Smar à Tataouine	21 300	26 000	47 300	47 300
439 Lycée El Ahd El Jedid à Ghomrassen	15 000	2 400	17 400	17 400
440 Lycée cité Ennour à Tataouine Nord	17 000	4 500	21 500	21 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tataouine :		359 900	179 700	539 600
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
Etablissements du deuxième Cycle de l'Enseignement de Base :				
A - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tunis :				
001 Ecole préparatoire Cité Ibn Sina Ksar Said - le Bardo	17 000	3 200	20 200	20 200
002 Ecole préparatoire avenue Bab Djedid - Tunis	28 500	4 300	32 800	32 800
003 Ecole préparatoire d'El Hafsa Tunis	17 200	3 700	20 900	20 900
004 Ecole préparatoire de Carthage Dermech	25 000	6 200	31 200	31 200
005 Ecole préparatoire Place Leader - Tunis	18 100	2 200	20 300	20 300
006 Ecole préparatoire Ibn Rochd - Tunis	23 000	2 500	25 500	25 500
007 Ecole préparatoire rue Abderrazak Chraibi à Tunis	17 000	1 700	18 700	18 700
008 Ecole préparatoire rue du Maroc - Tunis	20 000	4 700	24 700	24 700
009 Ecole préparatoire rue Habib Thameur le Bardo	18 700	3 200	21 900	21 900
010 Ecole préparatoire à Bir Kram El Omrane	18 000	4 000	22 000	22 000
011 Ecole préparatoire d'Essarajine	17 000	2 100	19 100	19 100
012 Ecole préparatoire avenue Béchir Sfar - Tunis	15 800	2 000	17 800	17 800
013 Ecole préparatoire Cité El Khadra - Tunis	25 000	4 900	29 900	29 900
014 Ecole préparatoire d'El Manar 2	20 200	2 900	23 100	23 100
015 Ecole préparatoire avenue 15 Octobre 1961 à El Kabaria	25 100	5 300	30 400	30 400
016 Ecole préparatoire d' El Aouina	20 000	6 700	26 700	26 700
017 Ecole préparatoire Beau Site El Menzah	16 000	2 700	18 700	18 700
018 Ecole préparatoire rue de la Gare - Tunis	20 000	1 900	21 900	21 900
019 Ecole préparatoire rue Mejez El Bab - Tunis	17 500	2 600	20 100	20 100
020 Ecole préparatoire de Mellassine	21 000	4 200	25 200	25 200
021 Ecole préparatoire rue El Aghlab Temimi El Omrane	15 000	2 100	17 100	17 100
022 Ecole préparatoire rue El Hédi Chaker - Tunis	16 000	3 000	19 000	19 000
023 Ecole préparatoire El Ouardia à Tunis	26 100	5 400	31 500	31 500
024 Ecole préparatoire rue El Jahedh - le Kram	21 000	4 300	25 300	25 300
025 Ecole préparatoire "El Imam Ibn Arafa" Cité Souissi le Bardo	19 500	5 600	25 100	25 100
026 Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaa à Harayria	24 900	5 500	30 400	30 400
027 Ecole préparatoire rue des Tulipes El Ouardia	19 100	2 900	22 000	22 000
028 Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour - La Marsa	23 000	4 000	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
029 Ecole préparatoire Cité Essalama - Kabaria 2	19 000	4 200	23 200	23 200
030 Ecole préparatoire Kheireddine - Le Bardo	25 000	5 600	30 600	30 600
031 Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Sidi Hassine	25 000	8 100	33 100	33 100
032 Ecole préparatoire Ibn Sina 1 à El Kabaria	25 000	4 200	29 200	29 200
033 Ecole préparatoire rue Errassas à El Menzah	17 600	3 300	20 900	20 900
034 Ecole préparatoire Cité Bougatfa à Ezzahrouni	28 500	7 200	35 700	35 700
035 Ecole préparatoire d'El Manar I	15 000	3 100	18 100	18 100
036 Ecole préparatoire rue Jughurta à Bardo	16 000	3 100	19 100	19 100
037 Ecole préparatoire El Agba	21 400	5 400	26 800	26 800
038 Ecole préparatoire El Farabi à La-Goulette	22 400	2 600	25 000	25 000
039 Ecole préparatoire rue Karatchi - Le Bardo	15 600	2 400	18 000	18 000
040 Ecole préparatoire rue 62140 Cité Ettahirir	20 000	3 800	23 800	23 800
041 Ecole préparatoire route Mejez El Bab Sidi Hassine	25 800	6 500	32 300	32 300
042 Ecole préparatoire El Mourouj 2	19 000	3 500	22 500	22 500
043 Ecole préparatoire Assad Ibn Elfourrat El Kram Ouest	19 000	4 800	23 800	23 800
044 Ecole préparatoire rue des Glacières à Tunis	15 000	1 700	16 700	16 700
045 Ecole préparatoire rue de Léinine Tunis	20 300	3 500	23 800	23 800
046 Ecole préparatoire Cité Ibn Sina 2 - El Kabaria	19 000	5 400	24 400	24 400
047 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Hassine	27 500	7 500	35 000	35 000
048 Ecole préparatoire rue de Skikda - Djebel Jeloud	17 000	4 100	21 100	21 100
049 Ecole préparatoire Cité Bach Hamba - Ezzouhour	16 000	4 000	20 000	20 000
050 Ecole préparatoire rue Ibn Hasnia Cité Ettahirir	17 000	3 200	20 200	20 200
051 Ecole préparatoire de Sidi Daoued	16 000	3 800	19 800	19 800
052 Ecole préparatoire avenue Taieb M'Hiri - La Marsa	17 700	4 500	22 200	22 200
053 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun 4	19 000	3 200	22 200	22 200
054 Ecole préparatoire Fattouma Bourguiba - Le Bardo	15 100	3 500	18 600	18 600
055 Ecole Préparatoire 2 mars 1934 à Jebel Jeloud	16 000	2 800	18 800	18 800
056 Ecole Préparatoire 7 novembre 1987 cité Ibn Khaldoun	16 300	3 800	20 100	20 100
057 Ecole Préparatoire de Sejoumi	15 100	3 100	18 200	18 200
058 Ecole Préparatoire à El Omrane Supérieur	21 000	5 700	26 700	26 700
059 Ecole Préparatoire Sidi Amor à El Kram Ouest	19 000	3 700	22 700	22 700
060 Ecole Préparatoire rue Louis Bray cité El Khadra à Tunis	15 000	2 500	17 500	17 500
061 Ecole Préparatoire d' El Harayria	16 000	3 600	19 600	19 600
062 Ecole Préparatoire de la Marsa	13 000	3 600	16 600	16 600
063 Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à El Omrane Supérieur	13 000	2 100	15 100	15 100
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tunis :		1 223 000	246 900	1 469 900
B - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de l'Ariana :				
064 Ecole préparatoire Cité El Ghazala Ariana	19 100	7 100	26 200	26 200
065 Ecole préparatoire Beyrem V El Menzah 8	17 000	1 900	18 900	18 900
066 Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 l'Ariana	18 500	4 700	23 200	23 200
067 Ecole préparatoire Cité El Bousten Ariana	18 200	6 000	24 200	24 200
068 Ecole préparatoire d'El Menzah VI	17 300	4 000	21 300	21 300
069 Ecole préparatoire Borj Louzir l'Ariana	18 800	7 400	26 200	26 200
070 Ecole préparatoire d'El Menzah V	13 600	3 100	16 700	16 700
071 Ecole préparatoire Cité de la République M'Nihla	23 200	6 700	29 900	29 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS				DEPENSES TOTAL DES DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		TOTAL DES RECETTES		
		RESSOURCES PROPRIES				
072 Ecole préparatoire El Farabi - Jaâfar	29 700	4 000	33 700	33 700		
073 Ecole préparatoire M'Nihla	17 000	5 700	22 700	22 700		
074 Ecole préparatoire Cité Ettadhamen	25 000	10 000	35 000	35 000		
075 Ecole préparatoire de Borj El Baccouche à l'Ariana	22 400	7 500	29 900	29 900		
076 Ecole préparatoire Cité El Mourouj - Kalaât El Andalous	15 900	6 300	22 200	22 200		
077 Ecole préparatoire Dar Fadhal - La Soukra	15 600	5 500	21 100	21 100		
078 Ecole préparatoire 9 avril 1938 Cité Ettadhamen 3	18 000	4 600	22 600	22 600		
079 Ecole préparatoire Riadh Ennas à l'Ariana	12 200	3 200	15 400	15 400		
080 Ecole préparatoire Cité El Bassatine - El M'Nihla	25 000	8 300	33 300	33 300		
081 Ecole Préparatoire 18 janvier 1952 à Ettadhamen	18 000	6 000	24 000	24 000		
082 Ecole Préparatoire cité Rafaha à El M'Nihla	16 000	3 300	19 300	19 300		
083 Ecole préparatoire de Sidi Thabet	16 200	5 500	21 700	21 700		
084 Ecole préparatoire de Raoued	12 000	3 800	15 800	15 800		
085 Ecole préparatoire Ettadhamen 5 à l'Ariana	12 000	2 600	14 600	14 600		
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de l'Ariana		400 700	117 200	517 900	517 900	
C - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Manouba :						
086 Ecole préparatoire Echabbi à Mornaguia	15 800	3 700	19 500	19 500		
087 Ecole préparatoire Erriadh à Jedaida	17 400	4 200	21 600	21 600		
088 Ecole préparatoire Khaznadhar Den-Den Manouba	19 400	4 800	24 200	24 200		
089 Ecole préparatoire Ibn Sina Oued Ellil	17 500	3 600	21 100	21 100		
090 Ecole préparatoire rue Abou Taieb Moutanabi la Manouba	15 600	3 600	19 200	19 200		
091 Ecole préparatoire El Ahd El Jедid à El Battan	18 000	7 000	25 000	25 000		
092 Ecole préparatoire Ibnou Rochd à Denden	16 000	2 700	18 700	18 700		
093 Ecole préparatoire Ulysse à Tebourba	14 400	2 500	16 900	16 900		
094 Ecole préparatoire 7 novembre Douar Hicher	16 300	5 000	21 300	21 300		
095 Ecole préparatoire 20 mars Mornaguia	16 000	3 500	19 500	19 500		
096 Ecole préparatoire Cité de la Radio à Jedaida	19 000	6 000	25 000	25 000		
097 Ecole préparatoire Kheireddine à Manouba	16 800	3 500	20 300	20 300		
098 Ecole préparatoire Chabaou Oued Ellil	18 500	5 500	24 000	24 000		
099 Ecole préparatoire Ibn Rachik - Douar Hicher	29 000	4 000	33 000	33 000		
100 Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Douar Hicher	18 200	5 000	23 200	23 200		
101 Ecole préparatoire Cité Errimel Tebourba	17 000	5 000	22 000	22 000		
102 Ecole préparatoire Cité Mouezia - Oued Ellil	19 500	6 500	26 000	26 000		
103 Ecole préparatoire Bir Zitouna à Tébourba	16 000	5 000	21 000	21 000		
104 Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi à Douar Hicher	25 500	4 500	30 000	30 000		
105 Ecole Préparatoire de Féjet-Khémakhem à Mornaguia	11 900	2 200	14 100	14 100		
106 Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à Mannouba	12 200	1 700	13 900	13 900		
107 Ecole Préparatoire cité Echabab à Douar Hicher	12 000	2 500	14 500	14 500		
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Manouba		382 000	92 000	474 000	474 000	

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
D - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Ben Arous :				
108 Ecole préparatoire Aboul Abbès Ahmed Al Abyani à Boumhel	18 000	5 200	23 200	23 200
109 Ecole préparatoire à Fouchana	16 300	5 500	21 800	21 800
110 Ecole préparatoire Abdallah Farhat - Radès	18 100	4 200	22 300	22 300
111 Ecole préparatoire 2 mars 1934 Ezzahra	16 900	4 200	21 100	21 100
112 Ecole préparatoire Avenue El à Hammam-Lif	17 600	3 400	21 000	21 000
113 Ecole préparatoire Taieb M'Hiri à Mégrine Riadh	11 500	2 000	13 500	13 500
114 Ecole préparatoire El Mongi Slim à Sidi Rezig	13 600	2 900	16 500	16 500
115 Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi de Ben Arous	18 400	5 400	23 800	23 800
116 Ecole préparatoire Ahmed Ibn Abi Dhiaf à Mhamdia	15 300	4 500	19 800	19 800
117 Ecole préparatoire à la Nouvelle Medina	17 500	3 700	21 200	21 200
118 Ecole préparatoire à Khélidia	12 000	3 500	15 500	15 500
119 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ben Arous	13 200	2 800	16 000	16 000
120 Ecole préparatoire Moufida Bourguiba Hammam-Lif	12 200	3 100	15 300	15 300
121 Ecole préparatoire à Nâassane	18 700	6 100	24 800	24 800
122 Ecole préparatoire à El Mourouj 3	20 000	5 000	25 000	25 000
123 Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat Hammam Chott	14 300	4 100	18 400	18 400
124 Ecole préparatoire Mustapha Krраïef Mhamdia	17 000	5 200	22 200	22 200
125 Ecole préparatoire à Mornag	19 200	6 000	25 200	25 200
126 Ecole préparatoire Mongi Slim Ezzahra	14 500	3 500	18 000	18 000
127 Ecole préparatoire à El Mourouj 5	14 000	5 200	19 200	19 200
128 Ecole préparatoire Cité Chaker Megrine	12 500	2 800	15 300	15 300
129 Ecole préparatoire cité Erromanna à la Nouvelle Médina 3	16 900	4 400	21 300	21 300
130 Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Radès	21 300	6 400	27 700	27 700
131 Ecole préparatoire à El Yasmine	16 000	4 500	20 500	20 500
132 Ecole préparatoire à El Mourouj 6	21 000	4 500	25 500	25 500
133 Ecole préparatoire Habib Thameur à Hammam-Lif	14 500	2 500	17 000	17 000
134 Ecole préparatoire Abou el Hassan Ibn el Haithem à Mornag	15 600	5 800	21 400	21 400
135 Ecole préparatoire à El Mourouj 1	16 200	4 400	20 600	20 600
136 Ecole préparatoire Bir El Bey à Hammam Chott	14 500	3 100	17 600	17 600
137 Ecole préparatoire cité El Ksar à M'Hamdia	18 300	6 500	24 800	24 800
138 Ecole Préparatoire Rachidia à El Mourouj 3	13 500	5 500	19 000	19 000
139 Ecole Préparatoire Tahar Sfar à El Mourouj 3	16 500	4 000	20 500	20 500
140 Ecole Préparatoire Cité Sportive à Radès	13 500	2 600	16 100	16 100
141 Ecole Préparatoire de Bou M'héi	12 000	1 500	13 500	13 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Ben Arous	540 600	144 000	684 600	684 600
E - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Zaghouan :				
142 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Hammam Zriba	25 000	58 000	83 000	83 000
143 Ecole préparatoire Aboul Kacem Echhebi à El Fahs	18 500	3 500	22 000	22 000
144 Ecole préparatoire Ibn Rochd à Nadhour	28 000	38 000	66 000	66 000
145 Ecole préparatoire Kheireddine El Fahs	37 000	83 000	120 000	120 000
146 Ecole préparatoire El Hnaya Zaghouan	16 000	3 500	19 500	19 500
147 Ecole préparatoire avenue de l'Indépendance Zaghouan	16 000	3 500	19 500	19 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		TOTAL DES DEPENSES
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	
148 Ecole préparatoire Ibn Sina à Sminja	23 500	69 000	92 500	92 500
149 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Saouef	26 000	64 000	90 000	90 000
150 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Fahs	15 000	3 500	18 500	18 500
151 Ecole préparatoire Cité El Araies - Zaghouan	13 000	2 500	15 500	15 500
152 Ecole préparatoire 9 avril 1938 à Mogren	12 000	3 000	15 000	15 000
153 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Bir Mécharga	18 000	6 000	24 000	24 000
154 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Néji	21 000	48 000	69 000	69 000
155 Ecole Préparatoire de Zériba village	12 000	3 500	15 500	15 500
156 Ecole Préparatoire de Sidi Aoudete	17 000	28 000	45 000	45 000
157 Ecole Préparatoire de Zaghouan	13 000	3 000	16 000	16 000
158 Ecole préparatoire de Jebel El Wast	13 000	3 000	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Zaghouan	324 000	423 000	747 000	747 000
F - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Bizerte :				
159 Ecole préparatoire Boukhris Bizerte	15 100	3 500	18 600	18 600
160 Ecole préparatoire Farhat Hached Bizerte	17 600	4 300	21 900	21 900
161 Ecole préparatoire Habib El Haddad Bizerte	17 500	3 600	21 100	21 100
162 Ecole préparatoire El Kehna Menzel Bourguiba	13 500	2 600	16 100	16 100
163 Ecole préparatoire Pasteur Mateur	15 100	2 100	17 200	17 200
164 Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf Menzel Bourguiba	13 000	2 000	15 000	15 000
165 Ecole préparatoire de Metline	20 900	4 900	25 800	25 800
166 Ecole préparatoire de Rafraf	14 400	3 500	17 900	17 900
167 Ecole préparatoire de Ghar El Melh	12 000	2 400	14 400	14 400
168 Ecole préparatoire de Joumine	18 100	73 200	91 300	91 300
169 Ecole préparatoire rue de Tunis Tinja	12 000	2 700	14 700	14 700
170 Ecole préparatoire 9 avril Menzel Bourguiba	17 400	3 700	21 100	21 100
171 Ecole préparatoire Ibn Sina à El Alia	15 600	2 700	18 300	18 300
172 Ecole préparatoire de Ras Jebel	22 300	6 000	28 300	28 300
173 Ecole préparatoire Ibn Charaf Menzel Bourguiba	19 400	4 300	23 700	23 700
174 Ecole préparatoire d'Oum Héni	14 200	1 800	16 000	16 000
175 Ecole préparatoire de Zarzouna	19 000	3 300	22 300	22 300
176 Ecole préparatoire de Aousja	12 000	2 800	14 800	14 800
177 Ecole préparatoire de Sejnane	32 200	37 500	69 700	69 700
178 Ecole préparatoire Evacuation Bizerte	19 700	4 200	23 900	23 900
179 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Mateur	16 500	4 000	20 500	20 500
180 Ecole préparatoire Zehana	19 300	43 000	62 300	62 300
181 Ecole préparatoire El Guezala	25 500	101 600	127 100	127 100
182 Ecole préparatoire de Menzel Jamil	19 500	3 000	22 500	22 500
183 Ecole préparatoire rue Salah Eddine El Ayoubi Ras Jebel	19 000	4 500	23 500	23 500
184 Ecole préparatoire Habib Bougatfa Bizerte	16 700	4 400	21 100	21 100
185 Ecole préparatoire de Tamra	12 200	36 800	49 000	49 000
186 Ecole préparatoire de Henchir Methline	19 400	43 600	63 000	63 000
187 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - El Alia	19 200	5 000	24 200	24 200
188 Ecole préparatoire avenue Bourguiba - Bizerte	15 800	3 900	19 700	19 700
189 Ecole préparatoire El Hayette à Mateur - Bizerte	15 500	3 600	19 100	19 100
190 Ecole préparatoire Cité El Ikbale à Tinja	14 500	3 500	18 000	18 000
191 Ecole préparatoire de Menzel Abderrahmane	14 900	4 400	19 300	19 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
192 Ecole Préparatoire de Mateur	15 500	3 100	18 600	18 600
193 Ecole Préparatoire Bouchemla à Zarzouna	14 300	3 700	18 000	18 000
194 Ecole Préparatoire de Jebel Semmène à Joumine	14 500	2 700	17 200	17 200
195 Ecole Préparatoire Route de Tunis à Mateur	13 700	26 900	40 600	40 600
196 Ecole Préparatoire Sahnoun 3 à Menzel Bourguiba	11 300	2 700	14 000	14 000
197 Ecole Préparatoire 15 octobre 1963 à Séjanne	11 400	2 700	14 100	14 100
198 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à sejenane	13 300	3 000	16 300	16 300
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Bizerte		663 000	477 200	1 140 200
G- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Nabeul :				
199 Ecole préparatoire de Soliman	31 500	55 000	86 500	86 500
200 Ecole préparatoire Karat Sassi Korba	12 500	2 500	15 000	15 000
201 Ecole préparatoire Asmar à Kélibia	14 500	4 500	19 000	19 000
202 Ecole préparatoire Taher Haded Nabeul	24 500	7 000	31 500	31 500
203 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Korba	24 500	9 000	33 500	33 500
204 Ecole préparatoire d'Erraanine	14 500	3 500	18 000	18 000
205 Ecole préparatoire de Somaa	14 500	2 700	17 200	17 200
206 Ecole préparatoire de Tazerka	13 500	2 700	16 200	16 200
207 Ecole préparatoire d'Azmour	12 500	2 300	14 800	14 800
208 Ecole préparatoire de Zaouiet M'Guaez	13 900	3 000	16 900	16 900
209 Ecole préparatoire à Bir Bouregba	16 200	5 000	21 200	21 200
210 Ecole préparatoire à Grombalia	19 500	6 800	26 300	26 300
211 Ecole préparatoire à Boukrim	12 000	2 300	14 300	14 300
212 Ecole préparatoire de Zaouit Ejidji	14 600	3 000	17 600	17 600
213 Ecole préparatoire à Menzel Hor	13 500	2 100	15 600	15 600
214 Ecole préparatoire à Saheb Jebel	14 000	2 600	16 600	16 600
215 Ecole préparatoire à Mâmoura	11 700	3 000	14 700	14 700
216 Ecole préparatoire de Fondk Jedid	13 500	3 800	17 300	17 300
217 Ecole préparatoire Rue Hédi Wali à Hammamet	14 500	6 800	21 300	21 300
218 Ecole préparatoire de Skalba	11 600	2 100	13 700	13 700
219 Ecole préparatoire avenue de la République à Menzel Témime	14 500	2 500	17 000	17 000
220 Ecole préparatoire avenue de Tunis à Kélibia	12 600	2 400	15 000	15 000
221 Ecole préparatoire d'El Haouaria	13 400	2 700	16 100	16 100
222 Ecole préparatoire à El Kermia - Grombalia	12 500	2 000	14 500	14 500
223 Ecole préparatoire de Menzel Bouzefra	29 500	8 000	37 500	37 500
224 Ecole préparatoire Place des Martyrs à Nabeul	14 500	3 500	18 000	18 000
225 Ecole Préparatoire Aboul Kacem Echabi à Hammamet	16 000	4 400	20 400	20 400
226 Ecole préparatoire Habib Bougafsa à Grombalia	14 500	2 800	17 300	17 300
227 Ecole préparatoire de Remila à Nabeul	14 500	4 000	18 500	18 500
228 Ecole préparatoire El Ahd El Jédid à Korba	12 500	3 500	16 000	16 000
229 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Hammamet	11 500	3 900	15 400	15 400
230 Ecole préparatoire El Ahd El Jédid à Dar Chaabane El Fehri	17 000	5 100	22 100	22 100
231 Ecole préparatoire Ali Belahouane à Kelibia	13 500	4 500	18 000	18 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	RECETTES	DEPENSES
			TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
232 Ecole préparatoire de Dar-Allouche	12 500	2 800	15 300	15 300
233 Ecole préparatoire Mohamed El Bachrouch à Dar Chaâbane El Fehri	17 000	4 800	21 800	21 800
234 Ecole préparatoire d'El Mida	20 000	63 000	83 000	83 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Nabeul		563 500	249 600	813 100
H - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Béja :				
235 Ecole préparatoire Mongi Slim de Mejaz El Bab	18 100	3 000	21 100	21 100
236 Ecole préparatoire Tahar Haddad Mejaz El Bab	24 500	32 000	56 500	56 500
237 Ecole préparatoire Massinissa de Tebourouk	36 300	33 000	69 300	69 300
238 Ecole préparatoire Ibn El Jazzaar de Ouechteta	30 400	36 000	66 400	66 400
239 Ecole préparatoire Ibn Rochd de Testour	23 000	39 000	62 000	62 000
240 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Mâagoula Béja	17 000	2 400	19 400	19 400
241 Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Ismaïl de Béja	22 000	42 000	64 000	64 000
242 Ecole préparatoire Ibn Rachik d'Oued Ezzarga	15 000	2 500	17 500	17 500
243 Ecole préparatoire Ibn Arafa de Mehala Béja	21 100	4 500	25 600	25 600
244 Ecole préparatoire Taieb M'Hiri de Goussa	22 000	42 500	64 500	64 500
245 Ecole préparatoire Ibn Charaf de Nefza	21 000	20 000	41 000	41 000
246 Ecole préparatoire avenue Bourguiba Béja	18 500	4 500	23 000	23 000
247 Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour de Slouguia	13 900	14 500	28 400	28 400
248 Ecole préparatoire Jugurtha de Toukaber	10 400	1 000	11 400	11 400
249 Ecole préparatoire Farhat Hached route Kasseb Béja	19 000	36 500	55 500	55 500
250 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Goubellat	26 600	53 000	79 600	79 600
251 Ecole préparatoire El Ayadhi El Béji à Béja	40 600	30 000	70 600	70 600
252 Ecole préparatoire Ben Sahl - Testour	17 000	4 000	21 000	21 000
253 Ecole préparatoire Ibn Sina à Amdoun	16 500	4 500	21 000	21 000
254 Ecole préparatoire Ali Kalsadi à Béja	48 000	41 600	89 600	89 600
255 Ecole préparatoire Cité Ibn Khaldoun à Thibar	17 000	2 500	19 500	19 500
256 Ecole préparatoire Errached à Béja	18 000	3 000	21 000	21 000
257 Ecole préparatoire de Tébaba - Nefza	13 000	3 000	16 000	16 000
258 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Tebousouk - Fedan-Souk	13 000	2 500	15 500	15 500
259 Ecole préparatoire Etouila à Nefza	14 800	4 500	19 300	19 300
260 Ecole préparatoire Medallah Houria à Mejaz El Bab	12 500	2 500	15 000	15 000
261 Ecole préparatoire la Liberté avenue de Bourguiba à Béja	10 800	2 000	12 800	12 800
262 Ecole préparatoire de Goubellat	13 000	1 500	14 500	14 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Béja		573 000	468 000	1 041 000
I - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Jendouba :				
263 Ecole préparatoire El Morjène Tabarka	20 000	32 300	52 300	52 300
264 Ecole préparatoire de Jendouba	25 000	58 000	83 000	83 000
265 Ecole préparatoire Mustapha Kheraief Jendouba	16 000	4 000	20 000	20 000
266 Ecole préparatoire de Bousalem	32 000	91 100	123 100	123 100
267 Ecole préparatoire de Bou Aouen	14 000	2 500	16 500	16 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
268 Ecole préparatoire de Babouch	25 000	71 000	96 000	96 000
269 Ecole préparatoire de Souk Essebt	13 500	3 000	16 500	16 500
270 Ecole préparatoire de Bellaregia	23 000	30 000	53 000	53 000
271 Ecole préparatoire d'Ain Draham	18 000	4 000	22 000	22 000
272 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Ghardimaou	35 000	53 500	88 500	88 500
273 Ecole préparatoire de Balta	20 000	58 000	78 000	78 000
274 Ecole préparatoire à Aïn Sobh	22 000	47 600	69 600	69 600
275 Ecole préparatoire de Béni M'Tir	36 500	47 000	83 500	83 500
276 Ecole préparatoire 2 mars 1934 Jendouba	19 000	4 000	23 000	23 000
277 Ecole préparatoire 4 avril 1938 Oued MLiz	24 000	61 200	85 200	85 200
278 Ecole préparatoire Hédi Ben Hassine Jendouba	20 000	5 500	25 500	25 500
279 Ecole préparatoire Boussalem la Gare	20 000	6 000	26 000	26 000
280 Ecole préparatoire Aïn Soltane	22 000	93 700	115 700	115 700
281 Ecole préparatoire de Fernana	26 000	87 500	113 500	113 500
282 Ecole préparatoire route de Tunis Jendouba	20 000	5 000	25 000	25 000
283 Ecole préparatoire Cité El Khadra à Bousalem	20 000	3 500	23 500	23 500
284 Ecole préparatoire Sidi Belgacem à Ghardimaou	20 000	55 500	75 500	75 500
285 Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 à Tabarka	20 000	8 000	28 000	28 000
286 Ecole préparatoire de Ain El Beya	30 400	96 000	126 400	126 400
287 Ecole préparatoire Souk El Jomaa	18 000	61 800	79 800	79 800
288 Ecole préparatoire de Hammam Bourguiba	26 000	67 800	93 800	93 800
289 Ecole préparatoire Hédi Khélib à Bousalem	18 000	5 000	23 000	23 000
290 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Ghardimaou	19 000	5 000	24 000	24 000
291 Ecole préparatoire de Jendouba Sud	14 000	4 000	18 000	18 000
292 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Fernana	14 000	3 800	17 800	17 800
293 Ecole préparatoire El Jalil à Ghardimaou	17 000	3 500	20 500	20 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Jendouba	667 400	1 078 800	1 746 200	1 746 200
J - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale du Kef :				
294 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Dahmani	16 000	3 200	19 200	19 200
295 Ecole préparatoire de Kalaât Snane	19 700	33 200	52 900	52 900
296 Ecole préparatoire de Neber	20 000	50 100	70 100	70 100
297 Ecole préparatoire "Ibn Khaldoun" le Kef	21 500	5 400	26 900	26 900
298 Ecole préparatoire de Tajerouine	16 000	2 000	18 000	18 000
299 Ecole préparatoire de Touiref	22 000	41 200	63 200	63 200
300 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 du Sers	18 800	59 600	78 400	78 400
301 Ecole préparatoire "Jugurtha" le Kef	18 000	3 400	21 400	21 400
302 Ecole préparatoire de Menzel Salem	12 000	1 000	13 000	13 000
303 Ecole préparatoire de Dahmani	23 900	60 800	84 700	84 700
304 Ecole préparatoire d'El Ksour	24 000	96 500	120 500	120 500
305 Ecole préparatoire Aboul Kacem Chabbi Tajerouine	18 000	2 600	20 600	20 600
306 Ecole préparatoire de Borj El Ifa	18 000	32 700	50 700	50 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
307 Ecole préparatoire de Jerissa	15 000	18 500	33 500	33 500
308 Ecole préparatoire de Sidi M'tir	15 000	1 300	16 300	16 300
309 Ecole préparatoire de Sidi Rabeh	15 000	27 500	42 500	42 500
310 Ecole préparatoire de Kalaâ El Khasba	20 000	2 500	22 500	22 500
311 Ecole préparatoire du Sers	16 700	3 500	20 200	20 200
312 Ecole préparatoire de Barnoussa	18 700	4 100	22 800	22 800
313 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité El Intilaka - Sakiet Sidi Youssef	19 100	30 200	49 300	49 300
314 Ecole préparatoire Ibn Sina Le Kef	14 000	1 800	15 800	15 800
315 Ecole préparatoire Cité Eddir - Le Kef	18 000	42 400	60 400	60 400
316 Ecole préparatoire Souani El Ineb- Le Kef	15 000	2 400	17 400	17 400
317 Ecole préparatoire Ettoumouh à Tejerouine	12 000	2 600	14 600	14 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale du Kef		426 400	528 500	954 900
K - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Siliana :				
318 Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 Rouhia	26 000	83 000	109 000	109 000
319 Ecole préparatoire d'El Aroussa	18 000	37 000	55 000	55 000
320 Ecole préparatoire de Gaâfour	21 000	4 000	25 000	25 000
321 Ecole préparatoire Sayar Makthar	13 000	2 000	15 000	15 000
322 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Siliana	29 000	71 000	100 000	100 000
323 Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf El Kantara	33 000	62 000	95 000	95 000
324 Ecole préparatoire Ibn Arafa Lakhouet	19 000	38 000	57 000	57 000
325 Ecole préparatoire Ibn Charaf - Borj El Messaoudi	20 000	46 000	66 000	66 000
326 Ecole préparatoire Ibn Rochd Makthar	29 000	70 000	99 000	99 000
327 Ecole préparatoire de Bou Arada	29 000	37 000	66 000	66 000
328 Ecole préparatoire de Kesra	22 000	99 000	121 000	121 000
329 Ecole préparatoire de Sidi Bourouis	32 000	52 000	84 000	84 000
330 Ecole préparatoire Errouhia	26 000	71 000	97 000	97 000
331 Ecole préparatoire de Bargou	24 600	61 000	85 600	85 600
332 Ecole préparatoire Cité Ennour Siliana	20 000	4 000	24 000	24 000
333 Ecole préparatoire d'El Krib	30 000	46 000	76 000	76 000
334 Ecole préparatoire de Makthar	19 000	86 000	105 000	105 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Siliana		410 600	869 000	1 279 600
L - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kasserine :				
335 Ecole préparatoire El Abedla Sbeitla	20 000	3 600	23 600	23 600
336 Ecole préparatoire Mejel Bel Abbès	20 000	105 000	125 000	125 000
337 Ecole préparatoire Cité Ennour Kasserine	20 600	4 300	24 900	24 900
338 Ecole préparatoire de Hassi El Ferid	22 000	76 600	98 600	98 600
339 Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Kasserine	21 000	4 500	25 500	25 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
340 Ecole préparatoire de Télèpte	15 700	57 000	72 700	72 700
341 Ecole préparatoire Ibn El Fourat de Thala	13 000	3 000	16 000	16 000
342 Ecole préparatoire d'El Ayoun	16 000	119 700	135 700	135 700
343 Ecole préparatoire de Hydra	25 000	46 100	71 100	71 100
344 Ecole préparatoire 25 Juillet 1957 de Thala	15 400	65 100	80 500	80 500
345 Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kasserine	20 000	2 500	22 500	22 500
346 Ecole préparatoire Cité El Khadra Sbeitla	28 000	54 000	82 000	82 000
347 Ecole préparatoire Sidi S'hil	19 000	55 100	74 100	74 100
348 Ecole préparatoire Cité El Fath à Kasserine	25 800	7 500	33 300	33 300
349 Ecole préparatoire Bouzgem	18 400	34 800	53 200	53 200
350 Ecole préparatoire Khmouda	18 000	33 000	51 000	51 000
351 Ecole préparatoire Lahouach	21 000	7 000	28 000	28 000
352 Ecole préparatoire Echerrai	20 000	48 100	68 100	68 100
353 Ecole préparatoire Ain Khemaisia	13 000	59 800	72 800	72 800
354 Ecole préparatoire Doghra	23 000	35 000	58 000	58 000
355 Ecole préparatoire de Rakhmeth	13 100	54 200	67 300	67 300
356 Ecole préparatoire d'El Hammar	15 100	53 000	68 100	68 100
357 Ecole préparatoire de Foussana	16 400	4 000	20 400	20 400
358 Ecole préparatoire de Sbiba	21 100	59 500	80 600	80 600
359 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Foussana	21 000	80 100	101 100	101 100
360 Ecole préparatoire Cité El Bassatine à Kasserine	25 000	5 800	30 800	30 800
361 Ecole préparatoire de Fériana	18 000	3 900	21 900	21 900
362 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Kasserine	15 000	2 300	17 300	17 300
363 Ecole préparatoire de Jedeliane	17 000	2 500	19 500	19 500
364 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Thala	12 300	2 100	14 400	14 400
365 Ecole préparatoire Sahraoui à Foussana	12 000	12 900	24 900	24 900
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kasserine	580 900	1 102 000	1 682 900	1 682 900
M - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sousse :				
366 Ecole préparatoire Porte Nord - Sousse	28 000	5 600	33 600	33 600
367 Ecole préparatoire 2 mars 1934 M'Saken	26 000	7 300	33 300	33 300
368 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 M'Saken	17 000	6 800	23 800	23 800
369 Ecole préparatoire rue Constantine à Sousse	38 000	18 400	56 400	56 400
370 Ecole préparatoire route de Tunis Kalaâ Kébir	16 000	5 100	21 100	21 100
371 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid M'Saken	13 000	2 100	15 100	15 100
372 Ecole préparatoire de Zaouia, Ksiba, Thrayet	16 000	5 800	21 800	21 800
373 Ecole préparatoire Hergla	10 000	2 500	12 500	12 500
374 Ecole préparatoire à Sidi El Héni	17 000	25 600	42 600	42 600
375 Ecole préparatoire rue de Soudan Sousse	12 000	2 400	14 400	14 400
376 Ecole préparatoire d'El Knaies	10 000	1 500	11 500	11 500
377 Ecole préparatoire de Borjine	10 000	2 100	12 100	12 100
378 Ecole préparatoire de Kendar	15 000	25 700	40 700	40 700
379 Ecole préparatoire Cité Khezama Sousse	15 000	4 500	19 500	19 500
380 Ecole préparatoire Sahloul Hammam-Sousse	17 000	6 800	23 800	23 800
381 Ecole préparatoire rue El Adjmi Ben Saâd Kalaâ Kébir	12 000	3 400	15 400	15 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIÉTÉS		
382 Ecole préparatoire Akouda	14 000	3 700	17 700	17 700
383 Ecole préparatoire de Sidi Bou Ali	12 000	3 300	15 300	15 300
384 Ecole préparatoire Messaâdine	10 000	2 100	12 100	12 100
385 Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Sousse	23 000	4 900	27 900	27 900
386 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité Erriadh Sousse	18 000	5 500	23 500	23 500
387 Ecole préparatoire Ali Belhouane Kalaâ Kébira	12 000	2 500	14 500	14 500
388 Ecole préparatoire de Kalaâ Séghira	20 000	7 600	27 600	27 600
389 Ecole préparatoire Mohamed El Aroui de Sousse	42 000	7 900	49 900	49 900
390 Ecole préparatoire Cité Erriadh - Sousse	20 000	4 700	24 700	24 700
391 Ecole préparatoire de Bou Hassina	15 000	3 000	18 000	18 000
392 Ecole préparatoire Cité El Yassamine - Enfidha	15 000	3 700	18 700	18 700
393 Ecole préparatoire El Bhaeir - Hammam Sousse	17 000	5 100	22 100	22 100
394 Ecole préparatoire à Sousse-Nouvelle	18 000	5 300	23 300	23 300
395 Ecole préparatoire Cité Zahra à Sousse	17 000	5 600	22 600	22 600
396 Ecole préparatoire de M'Saken	15 000	4 600	19 600	19 600
397 Ecole préparatoire route de Zaghouan à Enfidha	17 000	7 000	24 000	24 000
398 Ecole préparatoire El Farabi à Kalaâ Kébira	11 000	3 400	14 400	14 400
399 Ecole préparatoire Ahmed El Aouani à Sidi Bou Ali	12 000	2 500	14 500	14 500
400 Ecole préparatoire El Ahd El Jdid à Enfidha	19 000	66 500	85 500	85 500
401 Ecole préparatoire avenue de l'environnement à Akouda	12 000	2 500	14 500	14 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sousse		611 000	277 000	888 000
N - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kairouan :				
402 Ecole préparatoire Dar El Amen Kairouan	22 500	6 500	29 000	29 000
403 Ecole préparatoire Markez Bouhajla	20 000	6 500	26 500	26 500
404 Ecole préparatoire Cherarda	20 000	60 000	80 000	80 000
405 Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Kairouan	17 500	4 500	22 000	22 000
406 Ecole préparatoire El Houssari Kairouan	19 000	5 500	24 500	24 500
407 Ecole préparatoire de Menzel M'Hiri Nasrallah	21 500	27 000	48 500	48 500
408 Ecole préparatoire de Haffouz	31 500	133 000	164 500	164 500
409 Ecole préparatoire El Imam Souhnoun à Bouhajla	31 500	104 000	135 500	135 500
410 Ecole préparatoire de Oueslatia	11 500	81 000	92 500	92 500
411 Ecole préparatoire de Chbika	16 500	77 000	93 500	93 500
412 Ecole préparatoire de Aïn Jeloula Oueslatia	22 000	67 200	89 200	89 200
413 Ecole préparatoire El Ahd El Jdid Hajeb El Ayoun	27 500	77 300	104 800	104 800
414 Ecole préparatoire d'El Kabbara Nasrallah	16 500	3 500	20 000	20 000
415 Ecole préparatoire avenue de Fès Kairouan	18 500	4 000	22 500	22 500
416 Ecole préparatoire Dar El Jamiiâ Sbikha	25 000	41 000	66 000	66 000
417 Ecole préparatoire d'El M'said - El Ala	23 000	44 300	67 300	67 300
418 Ecole préparatoire Bir El Wesfan Cherarda	19 000	49 200	68 200	68 200
419 Ecole préparatoire de Jehina - Bouhajla	17 000	43 500	60 500	60 500
420 Ecole préparatoire d'El Mansoura Kairouan	20 000	5 500	25 500	25 500
421 Ecole préparatoire Ibn El-Héni à Kairouan	17 000	5 300	22 300	22 300
422 Ecole préparatoire de Zemla - Haffouz	20 000	40 300	60 300	60 300
423 Ecole préparatoire de Sbikha	23 000	42 700	65 700	65 700
424 Ecole préparatoire de Nasrallah	16 000	4 000	20 000	20 000
425 Ecole préparatoire d'El Ala	19 500	80 300	99 800	99 800
426 Ecole préparatoire Ibn Rochd à Sbikha	20 500	5 500	26 000	26 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	
427 Ecole préparatoire de Hajeb El Ayoun	17 000	4 500	21 500	21 500
428 Ecole préparatoire Cité Zayatine à Haffouz	17 000	3 800	20 800	20 800
429 Ecole préparatoire Ibn Charaf à Kairouan	14 000	2 500	16 500	16 500
430 Ecole préparatoire de Rakada - Kairouan	19 000	5 000	24 000	24 000
431 Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Kairouan	16 500	3 800	20 300	20 300
432 Ecole préparatoire Chebbi à Oueslatia	15 000	2 800	17 800	17 800
433 Ecole préparatoire d'El Baten à Kairouan	13 000	2 800	15 800	15 800
434 Ecole préparatoire de Dhibette à El Ala	13 500	2 300	15 800	15 800
435 Ecole préparatoire El Ahd El Jédid à Sbikha	14 500	3 200	17 700	17 700
436 Ecole préparatoire de Bouhajla	14 500	4 000	18 500	18 500
437 Ecole préparatoire El Manar à Kairouan	13 000	2 500	15 500	15 500
438 Ecole préparatoire à El Ala El Habib	12 000	2 000	14 000	14 000
439 Ecole préparatoire El Manara - Nasrallah	12 000	1 700	13 700	13 700
440 Ecole préparatoire Sidi Saad - Nasrallah	12 000	1 700	13 700	13 700
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kairouan		719 000	1 061 200	1 780 200
O - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Monastir :				
441 Ecole préparatoire Cité El Fath Jammel	26 000	6 800	32 800	32 800
442 Ecole préparatoire de Bembla	20 500	4 000	24 500	24 500
443 Ecole préparatoire Amirat Touazra Moknine	13 000	2 000	15 000	15 000
444 Ecole préparatoire Sidi Bennour Moknine	11 900	1 300	13 200	13 200
445 Ecole préparatoire de Amirat El Hajjej - Moknine	13 500	1 900	15 400	15 400
446 Ecole préparatoire Hédi Khefacha Monastir	25 500	5 000	30 500	30 500
447 Ecole préparatoire Moufida Bourguiba à Monastir	16 200	2 600	18 800	18 800
448 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ksar Hellal	28 500	5 500	34 000	34 000
449 Ecole préparatoire Tahar Haded de Moknine	30 500	7 500	38 000	38 000
450 Ecole préparatoire 3 janvier 1934 Ksar Hellal	21 900	6 000	27 900	27 900
451 Ecole préparatoire de Sahline	22 100	5 500	27 600	27 600
452 Ecole préparatoire Ali Bourguiba de Monastir	18 900	4 500	23 400	23 400
453 Ecole préparatoire de Khénis	16 200	2 900	19 100	19 100
454 Ecole préparatoire Haj Mabrouk Lazrak de Menzel Nour	14 700	3 600	18 300	18 300
455 Ecole préparatoire Zaouiet Kontech	13 500	2 600	16 100	16 100
456 Ecole préparatoire de Touza	13 500	2 500	16 000	16 000
457 Ecole préparatoire de Chraïl	12 000	2 200	14 200	14 200
458 Ecole préparatoire de Menzel Fersi	8 000	800	8 800	8 800
459 Ecole préparatoire de Menzel Kamel	13 500	2 500	16 000	16 000
460 Ecole préparatoire de Teboulba	18 300	4 500	22 800	22 800
461 Ecole préparatoire de Jemmel	22 500	5 900	28 400	28 400
462 Ecole préparatoire Mahmoud Ben Dhia à Moknine	20 500	5 000	25 500	25 500
463 Ecole préparatoire de Ksibet El Mediouni	15 100	3 500	18 600	18 600
464 Ecole préparatoire de Bennène	15 500	3 700	19 200	19 200
465 Ecole préparatoire de Bekalta	19 500	4 000	23 500	23 500
466 Ecole préparatoire avenue Bourguiba- Téboulba	20 500	4 700	25 200	25 200
467 Ecole préparatoire de Amirat Fhoul	12 500	1 700	14 200	14 200
468 Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Ouerdanine	24 500	6 000	30 500	30 500
469 Ecole préparatoire de Sayada	19 200	4 700	23 900	23 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	RECETTES	DEPENSES
			TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
470 Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 à Monastir	21 500	5 400	26 900	26 900
471 Ecole préparatoire de Zaremdine	18 500	5 200	23 700	23 700
472 Ecole préparatoire de Béni Hassen	20 800	11 000	31 800	31 800
473 Ecole préparatoire Abdessalam el Mokni à Moknine	14 500	3 500	18 000	18 000
474 Ecole préparatoire Ahmed Ayed à Ksar Helal	13 500	1 800	15 300	15 300
475 Ecole préparatoire El Mezaougha	13 500	2 500	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Monastir		630 300	142 800	773 100
P - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Mahdia :				
476 Ecole préparatoire avenue Bourguiba Boumerdès	18 000	18 100	36 100	36 100
477 Ecole préparatoire rue 25 Juillet 1957 Chorbane	18 000	4 500	22 500	22 500
478 Ecole préparatoire de Nefetia Chorban	17 900	4 500	22 400	22 400
479 Ecole préparatoire de Sakiet El Khadem Sidi Alouane	15 500	2 500	18 000	18 000
480 Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Mahdia	16 200	3 500	19 700	19 700
481 Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 de Sidi Alouane	22 000	43 500	65 500	65 500
482 Ecole préparatoire de Souassi	22 500	73 700	96 200	96 200
483 Ecole préparatoire de Ouled Chamekh	21 000	50 700	71 700	71 700
484 Ecole préparatoire Ezzahra - Mahdia	18 700	4 300	23 000	23 000
485 Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 El Jem	20 000	41 500	61 500	61 500
486 Ecole préparatoire de Mellouech	22 200	17 400	39 600	39 600
487 Ecole préparatoire de Bradaâ	19 200	4 500	23 700	23 700
488 Ecole préparatoire de Hakaïma	16 500	18 400	34 900	34 900
489 Ecole préparatoire de Karkar	17 000	12 600	29 600	29 600
490 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun Ksour Essaf	20 200	4 500	24 700	24 700
491 Ecole préparatoire Farhat Hached de Chebba	20 000	3 800	23 800	23 800
492 Ecole préparatoire avenue Bourguiba Ksour Essaf	24 000	5 500	29 500	29 500
493 Ecole préparatoire de Sidi Zid - Souassi	20 300	47 500	67 800	67 800
494 Ecole préparatoire de Tlalsa - El Jem	18 000	40 000	58 000	58 000
495 Ecole préparatoire à Hiboun	16 000	3 500	19 500	19 500
496 Ecole préparatoire Ibn Charaf de Chebba	19 000	3 500	22 500	22 500
497 Ecole préparatoire Nouvelle Cité - El Jem	15 000	2 300	17 300	17 300
498 Ecole préparatoire de Habira	17 000	3 700	20 700	20 700
499 Ecole préparatoire route El Jem à Souassi	17 500	3 500	21 000	21 000
500 Ecole préparatoire Borj El Arif à Mahdia	11 400	1 800	13 200	13 200
501 Ecole Préparatoire route de la plage à Rejiche	14 500	2 500	17 000	17 000
502 Ecole Préparatoire de Zelba	11 900	1 500	13 400	13 400
503 Ecole Préparatoire de Chéhimat-Nord	13 000	2 900	15 900	15 900
504 Ecole Préparatoire Assad Ibn El Fourat à El Jem	14 200	2 800	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Mahdia		516 700	429 000	945 700

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	DÉPENSES
		RECETTES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DÉPENSES	
	Q- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sfax :				
505	Ecole préparatoire de Saltania	21 100	5 700	26 800	26 800
506	Ecole préparatoire Cité El Ouns route de Tunis Sakiet Ezzit	16 700	3 900	20 600	20 600
507	Ecole préparatoire Nadhour Bir Ali Ben Khelifa	21 000	3 800	24 800	24 800
508	Ecole préparatoire 15 Octobre 1963 Sfax	41 700	16 200	57 900	57 900
509	Ecole préparatoire Tahar El Haddad Sfax	27 600	6 800	34 400	34 400
510	Ecole préparatoire de Skhira	12 000	106 300	118 300	118 300
511	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Sfax	21 400	5 000	26 400	26 400
512	Ecole préparatoire de Maherès	20 700	4 500	25 200	25 200
513	Ecole préparatoire Mustapha El Fourati à Sfax	20 000	4 100	24 100	24 100
514	Ecole préparatoire Ibn el Haithem à Sfax	20 300	5 200	25 500	25 500
515	Ecole préparatoire de Jebeniana	16 000	6 500	22 500	22 500
516	Ecole préparatoire El Imam Souhnoune route Gremda Sfax	18 500	5 000	23 500	23 500
517	Ecole préparatoire Bir Ali Ben Khalifa	11 300	96 100	107 400	107 400
518	Ecole préparatoire 13 Août 1956 Sfax	13 900	3 100	17 000	17 000
519	Ecole préparatoire d'Ellouza	16 900	3 900	20 800	20 800
520	Ecole préparatoire Houcine Bel Hadj Khaled à Hancha	16 700	61 200	77 900	77 900
521	Ecole préparatoire d'Agareb	21 000	46 200	67 200	67 200
522	Ecole préparatoire El Bousten Sfax	20 900	6 000	26 900	26 900
523	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sakiet Ezzit	20 000	5 500	25 500	25 500
524	Ecole préparatoire Cité Ennour Sfax	17 200	4 400	21 600	21 600
525	Ecole préparatoire Nakta	14 000	3 100	17 100	17 100
526	Ecole préparatoire El Khalij route Sidi Mansour Sfax	23 000	4 500	27 500	27 500
527	Ecole préparatoire Tina Sfax	16 500	4 600	21 100	21 100
528	Ecole préparatoire d'El Ghraba	14 000	1 800	15 800	15 800
529	Ecole préparatoire Barmaki Menzel Chaker	16 100	56 400	72 500	72 500
530	Ecole préparatoire Ali Ennouri Sfax	15 000	2 500	17 500	17 500
531	Ecole préparatoire Mustapha Essallami Sfax	18 500	5 000	23 500	23 500
532	Ecole préparatoire Cité Jardin Jebeniana	13 000	2 200	15 200	15 200
533	Ecole préparatoire de Chihia	28 100	7 000	35 100	35 100
534	Ecole préparatoire de Kerkennah	16 000	3 800	19 800	19 800
535	Ecole préparatoire Halima Chaâbouni - Agareb	17 900	4 500	22 400	22 400
536	Ecole préparatoire Merkez Bouassida - Sfax	17 900	4 500	22 400	22 400
537	Ecole préparatoire Cité El Habib - Sfax	14 000	1 800	15 800	15 800
538	Ecole préparatoire Ali Belahouane à Sfax	25 000	7 500	32 500	32 500
539	Ecole préparatoire 1er Mai à Sfax	29 400	8 800	38 200	38 200
540	Ecole préparatoire Mustapha Hamdi à El Amra	18 800	29 300	48 100	48 100
541	Ecole préparatoire Hédi El Ayadi Cité El Habib à Sfax	19 500	4 500	24 000	24 000
542	Ecole préparatoire Mohamed Mahfoudh à Sfax	15 900	4 000	19 900	19 900
543	Ecole préparatoire Habib Chaabouni à Sfax	20 000	4 000	24 000	24 000
544	Ecole préparatoire Ahmed Melak à Sfax	15 000	2 800	17 800	17 800
545	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à El Hancha	14 700	3 800	18 500	18 500
546	Ecole préparatoire de Sbayeh - Skhira	14 000	3 000	17 000	17 000
547	Ecole préparatoire Bechir Kheraief à Maherès	14 000	2 300	16 300	16 300
548	Ecole préparatoire à El Ajenka - Jebeniana	14 000	1 800	15 800	15 800
549	Ecole préparatoire El Mansourah route Sidi Mansour à Sfax	14 000	3 000	17 000	17 000
550	Ecole préparatoire Ibn Sina à Menzel Chaker	14 000	2 500	16 500	16 500
551	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa	15 600	3 300	18 900	18 900
552	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Skhira	14 000	2 900	16 900	16 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	RECETTES	DEPENSES
			TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
553 Ecole préparatoire de Sakiet Eddayer	28 500	8 500	37 000	37 000
554 Ecole préparatoire Ibn Arafa cité El Bahri à Sfax	13 000	2 500	15 500	15 500
555 Ecole préparatoire Ibn Rochd à Tina	14 000	3 000	17 000	17 000
556 Ecole préparatoire El Farabi à Menzel Chacker	13 000	2 500	15 500	15 500
557 Ecole préparatoire Ibn El Heythem à Bir Ali Ben Khelifa	16 000	32 300	48 300	48 300
558 Ecole préparatoire Kheireddine à El Ghraiba	13 000	4 400	17 400	17 400
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sfax</u>		974 300	637 800	1 612 100
<u>R- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gafsa :</u>				
559 Ecole préparatoire Populaire Gafsa	22 000	5 000	27 000	27 000
560 Ecole préparatoire de M'Dhila	20 300	5 500	25 800	25 800
561 Ecole préparatoire Ennajah Redeyef	22 000	5 500	27 500	27 500
562 Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Gafsa	18 500	4 000	22 500	22 500
563 Ecole préparatoire de Moularès	21 000	5 000	26 000	26 000
564 Ecole préparatoire de Lala Gafsa	19 000	4 200	23 200	23 200
565 Ecole préparatoire de Zannouch	13 000	92 000	105 000	105 000
566 Ecole préparatoire de Gafsa	27 000	4 400	31 400	31 400
567 Ecole préparatoire à Goussa de Sned	15 000	100 200	115 200	115 200
568 Ecole préparatoire Cité Essourour Gafsa	40 000	37 700	77 700	77 700
569 Ecole préparatoire de Sned	18 100	39 000	57 100	57 100
570 Ecole préparatoire de Moularès la Gare	18 200	5 000	23 200	23 200
571 Ecole préparatoire El Ahd El Jедid - Mélaoui	19 000	3 600	22 600	22 600
572 Ecole préparatoire à Ouled Ouahiba - Gafsa	14 000	14 400	28 400	28 400
573 Ecole préparatoire de Sidi Boubaker	16 000	27 000	43 000	43 000
574 Ecole préparatoire Cité des Jeunes à Gafsa	18 000	3 400	21 400	21 400
575 Ecole préparatoire "Chabiba" à Gafsa	14 000	32 200	46 200	46 200
576 Ecole préparatoire El Menzah route de l'aéroport à Gafsa	14 000	2 200	16 200	16 200
577 Ecole préparatoire de Ksar Gafsa	15 000	4 500	19 500	19 500
578 Ecole préparatoire à Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	12 000	2 000	14 000	14 000
579 Ecole préparatoire El Amel à Mélaoui	12 800	3 000	15 800	15 800
580 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sned	12 500	4 000	16 500	16 500
581 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 rue d'Egypte à Gafsa	12 000	4 000	16 000	16 000
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gafsa</u>		413 400	407 800	821 200
<u>S- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :</u>				
582 Ecole préparatoire 7 novembre route de Tunis Jelma	28 000	82 700	110 700	110 700
583 Ecole préparatoire route Essod Sebbala	20 000	40 000	60 000	60 000
584 Ecole préparatoire Ibn Sina de Regueb	28 000	84 000	112 000	112 000
585 Ecole préparatoire de Hichria	17 000	10 000	27 000	27 000
586 Ecole préparatoire d'Essaida	27 000	64 700	91 700	91 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
587 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Meknassy	27 000	40 000	67 000	67 000
588 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sidi Bouzid	20 000	4 500	24 500	24 500
589 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid de Faiedh	20 000	57 400	77 400	77 400
590 Ecole préparatoire d'Ouled Slimène	13 000	7 500	20 500	20 500
591 Ecole préparatoire de Menzel Bouzaiene	29 000	61 700	90 700	90 700
592 Ecole préparatoire de Souk El Jedid	29 000	58 800	87 800	87 800
593 Ecole préparatoire d'Ouled Haffouz	26 000	59 500	85 500	85 500
594 Ecole préparatoire de Jelma	22 000	57 000	79 000	79 000
595 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Meknassy	20 000	3 800	23 800	23 800
596 Ecole préparatoire Abou Baker El Gamoudi de Sidi Bouzid	28 000	68 500	96 500	96 500
597 Ecole préparatoire de Mezzouna	26 000	92 000	118 000	118 000
598 Ecole préparatoire de M'Karem	14 500	30 500	45 000	45 000
599 Ecole préparatoire de Regueb	22 000	69 200	91 200	91 200
600 Ecole préparatoire de Mezara de Sidi Bouzid	20 000	42 500	62 500	62 500
601 Ecole préparatoire de Lassouda	31 000	51 500	82 500	82 500
602 Ecole préparatoire de Om El Oudham	15 000	30 500	45 500	45 500
603 Ecole préparatoire de Ouled Monser	12 000	2 000	14 000	14 000
604 Ecole préparatoire de Sidi Bouzid Ouest	17 000	3 800	20 800	20 800
605 Ecole préparatoire de Bir El Hafey	21 000	32 300	53 300	53 300
606 Ecole préparatoire de Sidi Ali Ben Oun	19 000	47 500	66 500	66 500
607 Ecole préparatoire de Henchir El Gallel	13 000	9 900	22 900	22 900
608 Ecole préparatoire Kheireddine Pacha à Sidi Bouzid	16 000	4 200	20 200	20 200
609 Ecole préparatoire Rahal à Bir El Hafey	12 000	1 300	13 300	13 300
610 Ecole préparatoire Ibn Charaf à Ouled Haffouz	12 000	2 500	14 500	14 500
611 Ecole préparatoire Aboul Kacem Echebbi à Bir El Hafey	12 500	4 100	16 600	16 600
612 Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf à Regueb	13 000	2 700	15 700	15 700
613 Ecole préparatoire Labiad à Jelma	12 200	10 500	22 700	22 700
614 Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Mezouna	19 000	39 200	58 200	58 200
615 Ecole préparatoire Ibn El Haythem à Sidi Bouzid	12 000	3 200	15 200	15 200
616 Ecole préparatoire El Farabi à Sidi Ali Ben Aoun	12 000	2 400	14 400	14 400
617 Ecole préparatoire de M'Ghila - Sebaia	13 000	7 000	20 000	20 000
618 Ecole préparatoire de Remilia - Seuk Jedid	13 000	2 000	15 000	15 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid	711 200	1 190 900	1 902 100	1 902 100
de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tozeur :				
619 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Dégache	16 400	2 300	18 700	18 700
620 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Nefta	13 600	3 000	16 600	16 600
621 Ecole préparatoire Ibn Charaf à Hammam Jérid	19 400	3 500	22 900	22 900
622 Ecole préparatoire de Tamarza	24 000	73 800	97 800	97 800
623 Ecole préparatoire Ibn Chabbat Tozeur	22 600	4 000	26 600	26 600
624 Ecole préparatoire El Makki Bel-Azouz à Nafta	21 000	3 500	24 500	24 500
625 Ecole préparatoire Mustapha Khéraïf à Tozeur	19 700	3 000	22 700	22 700

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	DÉPENSES TOTAL DES DÉPENSES
626	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Mahassen	20 100	12 700	32 800	32 800
627	Ecole préparatoire de Hezoua	17 700	3 500	21 200	21 200
628	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Tozeur	22 300	4 000	26 300	26 300
629	Ecole préparatoire Chagratsi à Tozeur	13 200	1 700	14 900	14 900
630	Ecole préparatoire de Zaouit El Arabe - Degueche	15 000	1 700	16 700	16 700
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tozeur		225 000	116 700	341 700	341 700
U - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gabès :					
631	Ecole préparatoire Cité El Amel Gabès	21 000	4 500	25 500	25 500
632	Ecole préparatoire route El Hamma Gabès	17 000	3 300	20 300	20 300
633	Ecole préparatoire El Ahd El Jidid Métouia	17 000	3 000	20 000	20 000
634	Ecole préparatoire Nouvelle Matmata	29 000	41 000	70 000	70 000
635	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Gabès	26 000	5 500	31 500	31 500
636	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Gabès	23 000	5 000	28 000	28 000
637	Ecole préparatoire Cité Mohamed Ali Gabès	19 000	2 300	21 300	21 300
638	Ecole préparatoire de Ouedhoref	17 000	4 000	21 000	21 000
639	Ecole préparatoire Mohamed Kheireddine Bouine à Métouia	13 000	2 500	15 500	15 500
640	Ecole préparatoire de Ghannouche	21 000	6 000	27 000	27 000
641	Ecole préparatoire de Sombat	23 000	5 600	28 600	28 600
642	Ecole préparatoire de D'khilet Toujane	27 000	63 700	90 700	90 700
643	Ecole préparatoire de Zarat	20 000	12 800	32 800	32 800
644	Ecole préparatoire de la Vieille Matmata	16 000	23 600	39 600	39 600
645	Ecole préparatoire de Menzel Habib	22 000	86 200	108 200	108 200
646	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Mareth	27 000	43 000	70 000	70 000
647	Ecole préparatoire Farhat Hached Gabès	19 000	3 600	22 600	22 600
648	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 El Hamma	26 000	5 000	31 000	31 000
649	Ecole préparatoire El Ahd El Jidid Gabès	19 000	3 000	22 000	22 000
650	Ecole préparatoire de Chénini Gabès	18 000	1 700	19 700	19 700
651	Ecole préparatoire de Kétana	26 000	15 500	41 500	41 500
652	Ecole préparatoire de Ouedi Ennour El Hamma	22 000	6 500	28 500	28 500
653	Ecole préparatoire de Teboulbou - Gabès	17 000	3 100	20 100	20 100
654	Ecole préparatoire El Ahd El Jidid à Mareth	22 000	4 800	26 800	26 800
655	Ecole préparatoire El Ahd El Jidid à El Hamma	26 000	4 300	30 300	30 300
656	Ecole préparatoire El Ahd El Jidid - Ghannouch	20 000	4 300	24 300	24 300
657	Ecole préparatoire El Ichaâa - Gabès	17 000	2 500	19 500	19 500
658	Ecole préparatoire cité El Izdihar à Gabès	17 000	3 000	20 000	20 000
659	Ecole préparatoire de Bechima à El Hamma	18 000	8 700	26 700	26 700
660	Ecole préparatoire Ibn Sina à Arram	16 000	2 500	18 500	18 500
661	Ecole préparatoire de Plage Essalam - Gabès	14 000	2 800	16 800	16 800
662	Ecole préparatoire de Bou-Chémma	13 000	2 500	15 500	15 500
663	Ecole préparatoire El Ahd El Jédid à Menzel El Habib	13 000	31 300	44 300	44 300
664	Ecole préparatoire Al Ahd El Jidid à Cheneni	13 000	1 200	14 200	14 200
665	Ecole préparatoire El Hamma	12 000	2 500	14 500	14 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gabès		686 000	420 800	1 106 800	1 106 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES	DEPENSES	
		RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
V- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kébili :				
666 Ecole préparatoire de Noueil Douz	17 500	3 600	21 100	21 100
667 Ecole préparatoire Oum Somaâ Souk Lahad	17 500	2 600	20 100	20 100
668 Ecole préparatoire Ain Slim Tombar Kébili Nord	16 900	3 100	20 000	20 000
669 Ecole préparatoire de Jemna	20 400	3 400	23 800	23 800
670 Ecole préparatoire de Blidet	16 900	2 200	19 100	19 100
671 Ecole préparatoire de Bichri	19 600	3 500	23 100	23 100
672 Ecole préparatoire à Menchia	19 000	23 100	42 100	42 100
673 Ecole préparatoire Abou El Kacem Chebbi Kébili	15 500	2 200	17 700	17 700
674 Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kébili	21 600	2 400	24 000	24 000
675 Ecole préparatoire Ibn Rachik de Douz	16 300	3 000	19 300	19 300
676 Ecole préparatoire Ibn Charaf Douz	19 000	4 000	23 000	23 000
677 Ecole préparatoire El Kalaâ Douz	18 400	3 000	21 400	21 400
678 Ecole préparatoire El Farabi à Kébili	15 000	2 300	17 300	17 300
679 Ecole préparatoire El Houssari à Douz	16 000	3 000	19 000	19 000
680 Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaâ à Kébili	15 500	14 500	30 000	30 000
681 Ecole préparatoire Ibn Zeidoun à El Faouar	27 800	49 500	77 300	77 300
682 Ecole préparatoire Bou Abdallah à Souk Lahad	15 800	1 800	17 600	17 600
683 Ecole Préparatoire El Aouina à Douz	14 300	2 100	16 400	16 400
684 Ecole Préparatoire de Zaafrane - Douz	14 000	2 100	16 100	16 100
685 Ecole Préparatoire de Ghidma - El Faouar	12 000	5 000	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kébili		349 000	136 400	485 400
W- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Médenine :				
686 Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Makhlof	22 500	56 000	78 500	78 500
687 Ecole préparatoire de Midoun Jerba	20 000	4 900	24 900	24 900
688 Ecole préparatoire Ibn Arafa Ben Guerdane	21 000	32 000	53 000	53 000
689 Ecole préparatoire rue Mongi Slim Médenine	35 000	47 000	82 000	82 000
690 Ecole préparatoire Essouani Jerba	20 000	3 300	23 300	23 300
691 Ecole préparatoire de Chemmakh	14 000	3 000	17 000	17 000
692 Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi Ben Guerdane	20 000	5 000	25 000	25 000
693 Ecole préparatoire de Zarzis	14 000	3 500	17 500	17 500
694 Ecole préparatoire Errriadh-Jerba	14 000	3 100	17 100	17 100
695 Ecole préparatoire de Kellala-Jerba	13 000	2 300	15 300	15 300
696 Ecole préparatoire Souihil Zarzis	14 000	2 500	16 500	16 500
697 Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Zarzis	17 000	2 000	19 000	19 000
698 Ecole préparatoire Ksar Jedid à Béni Khedache	12 000	54 400	66 400	66 400
699 Ecole préparatoire Sedouikech - Jerba	14 000	3 000	17 000	17 000
700 Ecole préparatoire Houmet Essouk de Jerba	23 500	11 000	34 500	34 500
701 Ecole préparatoire Ibn Charaf Ben Guerdane	20 000	4 800	24 800	24 800
702 Ecole préparatoire de Bougrara	16 000	22 000	38 000	38 000
703 Ecole préparatoire Erraja de Zarzis	15 500	2 500	18 000	18 000
704 Ecole préparatoire de Hassi Omar	12 500	28 500	41 000	41 000
705 Ecole préparatoire de Mellita Jerba	14 000	2 000	16 000	16 000
706 Ecole préparatoire de Béni Khédache	15 000	62 500	77 500	77 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
707 Ecole préparatoire Cité Ezzitouni de Medenine	18 500	5 000	23 500	23 500
708 Ecole préparatoire Erraja de Medenine	18 500	5 000	23 500	23 500
709 Ecole préparatoire Ibn Sina Houmet Essouk Jerba	14 000	2 600	16 600	16 600
710 Ecole préparatoire Farhat Hached Medenine	14 500	3 600	18 100	18 100
711 Ecole préparatoire route El May - Ajim	13 000	3 500	16 500	16 500
712 Ecole préparatoire Ibn Rachik route de Gabès - Medenine	19 000	4 300	23 300	23 300
713 Ecole préparatoire Ibn Mandhour à Gueribis - Zarzis	12 200	2 000	14 200	14 200
714 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El May - Jerba	12 200	3 400	15 600	15 600
715 Ecole préparatoire Mahboubine à Jerba	15 000	3 000	18 000	18 000
716 Ecole préparatoire El Farabi à Ragouba-Est - Sidi Makhlouf	13 000	2 800	15 800	15 800
717 Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour à Béni Khédache	17 000	2 700	19 700	19 700
718 Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiab cité Echara à Ben Guerdane	15 000	3 000	18 000	18 000
719 Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Zarzis	21 500	5 000	26 500	26 500
720 Ecole préparatoire El Imtyaze à Medenine	21 000	5 500	26 500	26 500
721 Ecole préparatoire Route de l'Hopital à Bengardène	14 000	5 000	19 000	19 000
722 Ecole préparatoire El Ahd el Jedid Houmet Souk à Jerba	12 000	2 500	14 500	14 500
723 Ecole préparatoire à H'Madi - Zarzis	13 500	3 100	16 600	16 600
724 Ecole préparatoire de Koutine	12 500	4 100	16 600	16 600
725 Ecole préparatoire d'El Jorf	12 500	1 700	14 200	14 200
726 Lycée Tabui à Ben Guerdane	12 000	3 500	15 500	15 500
727 Ecole préparatoire de Amra - Medenine	12 000	2 000	14 000	14 000
728 Ecole préparatoire d'El Mouensa - Zarzis	12 000	3 000	15 000	15 000
729 Ecole préparatoire El Grou - Ajim	12 000	1 800	13 800	13 800
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Médenine	703 900	433 400	1 137 300	1 137 300
X- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tataouine :				
730 Ecole préparatoire Ezzahra - Tataouine	10 800	2 700	13 500	13 500
731 Ecole préparatoire Beni M'Hira Smar	14 600	9 200	23 800	23 800
732 Ecole préparatoire de Bir Lahmar	14 500	3 800	18 300	18 300
733 Ecole préparatoire de Ghomrassen	13 000	2 300	15 300	15 300
734 Ecole préparatoire Cité El Mahrajen - Tataouine	14 500	7 100	21 600	21 600
735 Ecole préparatoire Cité Ennour - Tataouine	15 000	4 500	19 500	19 500
736 Ecole préparatoire Ibn Rochd Tataouine	19 800	5 000	24 800	24 800
737 Ecole préparatoire de Maztouria	16 000	8 500	24 500	24 500
738 Ecole préparatoire de Dhiba	11 000	1 900	12 900	12 900
739 Ecole préparatoire de Ksar Ouled Dabbeb	14 700	10 000	24 700	24 700
740 Ecole préparatoire Ibn Arafa Ghomrassen	14 500	10 000	24 500	24 500
741 Ecole préparatoire de Rogba	14 000	2 800	16 800	16 800
742 Ecole préparatoire route Oum Seough - Remada	13 800	3 700	17 500	17 500
743 Ecole préparatoire El Farch à Ghomrassen	8 100	1 400	9 500	9 500
744 Ecole préparatoire 18 janvier 1952 à Tataouine	17 900	4 000	21 900	21 900
745 Ecole préparatoire "El Birr" à Tataouine	15 600	4 000	19 600	19 600
746 Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Smar	14 600	3 000	17 600	17 600
747 Ecole préparatoire Ibn Sina à Tataouine	13 100	3 500	16 600	16 600
748 Ecole préparatoire Ksar Ouled Soltane à Tataouine Nord	11 500	1 500	13 000	13 000
749 Ecole préparatoire Ksar Ouled Aoun à Smar	11 100	1 500	12 600	12 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tataouine	278 100	90 400	368 500	368 500
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DU DEUXIEME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE	13 573 000	11 140 400	24 713 400	24 713 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
Etablissements de Formation :				
A- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tunis				
001 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue d'El Omrane	44 200	12 000	56 200	56 200
002 Ecole des Métiers Rue des Glacières à Tunis	14 600	3 300	17 900	17 900
003 Ecole des Métiers de la Goulette	18 000	2 600	20 600	20 600
004 Ecole des Métiers Rue de la Résistance à la Goulette	15 000	4 500	19 500	19 500
005 Ecole des Métiers de Bab El Khadra - Tunis	21 000	5 000	26 000	26 000
006 Ecole des Métiers d'El Ouardia	15 400	1 800	17 200	17 200
007 Ecole des Métiers d'El Kabaria	15 000	1 200	16 200	16 200
008 Ecole des Métiers Impasse Sidi Abderraouf Rue El Mar - Tunis	14 900	1 600	16 500	16 500
009 Ecole des Métiers Cité Ibn Khaldoun	19 000	10 000	29 000	29 000
010 Ecole des Métiers Rue la Vienne El Ouardia	15 400	1 600	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tunis	192 500	43 600	236 100	236 100
B- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de l'Ariana				
011 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de l'Ariana	97 000	5 000	102 000	102 000
012 Ecole des Métiers de l'Ariana	16 100	3 200	19 300	19 300
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale l'Ariana	113 100	8 200	121 300	121 300
C- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Manouba				
013 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Manouba	41 000	12 000	53 000	53 000
014 Ecole des Métiers de Mornaguia	15 600	1 500	17 100	17 100
015 Ecole des Métiers de Manouba	17 400	1 500	18 900	18 900
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Manouba	74 000	15 000	89 000	89 000
D- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Ben Arous				
016 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Radès	125 000	42 000	167 000	167 000
017 Ecole des Métiers de Ben Arous	14 200	1 700	15 900	15 900
018 Ecole des Métiers de Hammam-Lif	10 000	1 500	11 500	11 500
019 Ecole des Métiers de Radès	17 000	5 000	22 000	22 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Ben Arous	166 200	50 200	216 400	216 400
E- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Zaghouan				
020 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Zaghouan	23 000	8 000	31 000	31 000
021 Ecole des Métiers d'El Fahs	12 500	2 000	14 500	14 500
022 Ecole des Métiers de Zaghouan	12 500	2 500	15 000	15 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Zaghouan	48 000	12 500	60 500	60 500
F- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Bizerte				
023 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Bizerte	70 000	22 600	92 600	92 600
024 Ecole des Métiers de Menzel Bourguiba	15 500	1 500	17 000	17 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
025 Ecole des Métiers de Mateur	15 500	1 500	17 000	17 000
026 Ecole des Métiers de Bizerte	15 200	1 600	16 800	16 800
027 Ecole des Métiers de Menzel Jemil	15 500	1 500	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Bizerte		131 700	28 700	160 400
G- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Nabeul				
028 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Nabeul	100 000	22 200	122 200	122 200
029 Ecole des Métiers de Kélibia	16 000	2 300	18 300	18 300
030 Ecole des Métiers de Menzel Temime	14 300	1 400	15 700	15 700
031 Ecole des Métiers de Nabeul	20 500	4 000	24 500	24 500
032 Ecole des Métiers de Korba	16 000	1 000	17 000	17 000
033 Ecole des Métiers de Béni Khalid	14 800	2 000	16 800	16 800
034 Ecole des Métiers de Soliman	13 000	2 000	15 000	15 000
035 Ecole des Métiers de Grombalia	16 500	1 900	18 400	18 400
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Nabeul		211 100	36 800	247 900
H- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Béja				
036 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Béja	92 000	12 000	104 000	104 000
037 Ecole des Métiers de Nefza	14 700	1 600	16 300	16 300
038 Ecole des Métiers de Mejaz El Bab	20 800	2 500	23 300	23 300
039 Ecole des Métiers de Béja	17 600	2 000	19 600	19 600
040 Ecole des Métiers de Teboursouk	20 000	2 000	22 000	22 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Béja		165 100	20 100	185 200
I - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Jendouba				
041 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Jendouba	44 000	6 700	50 700	50 700
042 Ecole des Métiers de Jendouba	11 000	1 500	12 500	12 500
043 Ecole des Métiers de Ghardimaou	12 000	2 500	14 500	14 500
044 Ecole des Métiers 9 Avril 1938 Jendouba	13 000	2 300	15 300	15 300
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Jendouba		80 000	13 000	93 000
J- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale du Kef				
045 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue du Kef	48 000	5 300	53 300	53 300
046 Ecole des Métiers du Kef	15 600	2 200	17 800	17 800
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale du Kef		63 600	7 500	71 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	K - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Siliana				
047	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Siliana	40 000	5 000	45 000	45 000
048	Ecole des Métiers de Gaâfour	13 700	3 000	16 700	16 700
049	Ecole des Métiers de Makthar	12 600	1 000	13 600	13 600
050	Ecole des Métiers de Siliana	12 600	1 000	13 600	13 600
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Siliana	78 900	10 000	88 900	88 900
	L- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kasserine				
051	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kasserine	70 000	11 500	81 500	81 500
052	Ecole des Métiers de Sbeitla	13 500	1 300	14 800	14 800
053	Ecole des Métiers de Feriana	13 100	2 800	15 900	15 900
054	Ecole des Métiers de Kasserine	15 000	1 200	16 200	16 200
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kasserine	111 600	16 800	128 400	128 400
	M- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sousse				
055	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sousse	58 000	18 500	76 500	76 500
056	Ecole des Métiers de Sousse	13 000	1 900	14 900	14 900
057	Ecole des Métiers de Kalaâ Kébira	13 000	2 200	15 200	15 200
058	Ecole des Métiers de M'Saken	13 000	2 000	15 000	15 000
059	Ecole des Métiers d'Enfidha	13 000	1 600	14 600	14 600
060	Ecole des Métiers 2 Mars 1934 de Sousse	18 000	3 000	21 000	21 000
061	Ecole des Métiers d'Akouda	10 000	1 000	11 000	11 000
062	Ecole des Métiers de Sidi Bou Ali	10 000	800	10 800	10 800
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sousse	148 000	31 000	179 000	179 000
	N- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kairouan				
063	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kairouan	54 000	9 000	63 000	63 000
064	Ecole des Métiers de Nasrallah	11 000	800	11 800	11 800
065	Ecole des Métiers Rue Fès Kairouan	16 000	1 500	17 500	17 500
066	Ecole des Métiers de Haffouz	11 000	1 500	12 500	12 500
067	Ecole des Métiers de Bouhajla	11 000	1 000	12 000	12 000
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kairouan	103 000	13 800	116 800	116 800
	O- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Monastir				
068	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Monastir	75 000	37 000	112 000	112 000
069	Ecole des Métiers de Monastir	17 300	2 400	19 700	19 700
070	Ecole des Métiers de Moknime	17 500	1 500	19 000	19 000
071	Ecole des Métiers de Teboulba	12 000	1 400	13 400	13 400
072	Ecole des Métiers de Ksar Hellal	13 200	1 600	14 800	14 800
073	Ecole des Métiers de Ksibet El Mediouni	11 700	1 200	12 900	12 900
074	Ecole des Métiers de Jemmal	17 700	1 400	19 100	19 100
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Monastir	164 400	46 500	210 900	210 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
P- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Mahdia				
075 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Mahdia	87 700	22 000	109 700	109 700
076 Ecole des Métiers de la Chebba	13 500	700	14 200	14 200
077 Ecole des Métiers de Ksour Essaf	14 500	1 500	16 000	16 000
078 Ecole des Métiers de Mahdia	15 500	2 600	18 100	18 100
079 Ecole des Métiers de Souassi	16 500	1 500	18 000	18 000
080 Ecole des Métiers d'El Jem	16 000	1 600	17 600	17 600
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Mahdia	163 700	29 900	193 600	193 600
Q- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sfax				
081 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sfax	96 000	27 000	123 000	123 000
082 Ecole des Métiers Rue El Ksar Sfax	13 000	2 000	15 000	15 000
083 Ecole des Métiers Cité El Mourouj Route de l'Aéroport Sfax	30 000	5 300	35 300	35 300
084 Ecole des Métiers de Jebeniana	14 800	1 800	16 600	16 600
085 Ecole des Métiers de Maherès	14 500	1 500	16 000	16 000
086 Ecole des Métiers Cité El Basetine de Sfax	15 000	7 500	22 500	22 500
087 Ecole des Métiers El Ahd El Jedid de Sfax	15 000	1 800	16 800	16 800
088 Ecole des Métiers Mohamed Jamoussi Sfax	14 000	2 000	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sfax	212 300	48 900	261 200	261 200
R- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gafsa				
089 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gafsa	48 500	31 500	80 000	80 000
090 Ecole des Métiers de Gafsa	16 000	2 000	18 000	18 000
091 Ecole des Métiers de Redeyef	15 000	2 000	17 000	17 000
092 Ecole des Métiers de Métaoui	13 000	1 000	14 000	14 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gafsa	92 500	36 500	129 000	129 000
S- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid				
093 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sidi Bouzid	50 000	2 800	52 800	52 800
094 Ecole des Métiers de Sidi Bouzid	16 000	4 000	20 000	20 000
095 Ecole des Métiers de Regueb	12 300	2 000	14 300	14 300
096 Ecole des Métiers de Ouled Haffouz	10 500	3 000	13 500	13 500
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid	88 800	11 800	100 600	100 600
T- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tozeur				
097 Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tozeur	35 000	29 000	64 000	64 000
098 Ecole des Métiers de Tozeur	15 000	1 500	16 500	16 500
099 Ecole des Métiers de Nafta	16 000	2 000	18 000	18 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tozeur	66 000	32 500	98 500	98 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
	U- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gabès				
100	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gabès	86 000	18 600	104 600	104 600
101	Ecole des Métiers d'El Hamma	17 500	1 000	18 500	18 500
102	Ecole des Métiers de Mareth	17 000	2 000	19 000	19 000
103	Ecole des Métiers Rue Oasis à Gabès	17 000	2 000	19 000	19 000
104	Ecole des Métiers Aboul Kacem Chebbi à Gabès	17 500	1 400	18 900	18 900
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gabès	155 000	25 000	180 000	180 000
	V- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kébili				
105	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kébili	25 000	4 300	29 300	29 300
106	Ecole des Métiers de Kébili	16 000	2 000	18 000	18 000
107	Ecole des Métiers de Douz	11 000	1 000	12 000	12 000
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kébili	52 000	7 300	59 300	59 300
	W- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Medenine				
108	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Medenine	80 000	14 500	94 500	94 500
109	Ecole des Métiers de Medenine	14 500	2 500	17 000	17 000
110	Ecole des Métiers de Jerba	16 500	2 500	19 000	19 000
111	Ecole des Métiers de Zarzis	14 500	2 500	17 000	17 000
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Medenine	125 500	22 000	147 500	147 500
	X- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tataouine				
112	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tataouine	22 000	2 000	24 000	24 000
113	Ecole des Métiers de Tataouine	15 000	2 900	17 900	17 900
114	Ecole des Métiers de Ghomrassen	15 000	2 000	17 000	17 000
	Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tataouine	52 000	6 900	58 900	58 900
	Y- Autres établissements de Formation				
115	Centre National de Formation des formateurs en éducation	423 000	20 000	443 000	443 000
	Total des budgets des autres Etablissements de formation	423 000	20 000	443 000	443 000
	TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION	3 282 000	594 500	3 876 500	3 876 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	MONTANT DES EVALUATIONS			
	RECETTES		DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
Etablissements d'action sociale :				
001 Ecole Primaire Ennour pour les aveugles Bir El Kassaa à Ben Arous	110000	800	110 800	110 800
002 Ecole Primaire Ennour des Aveugles à Gabès	84000	100	84 100	84 100
003 Institut des Aveugles à Sousse	143 000	2 000	145 000	145 000
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ACTION SOCIALE	337 000	2 900	339 900	339 900
Autres Etablissements :				
001 Ecole Internationale de Tunis	0	750 000	750 000	750 000
002 Centre National d'innovation pédagogique et de recherches en éducation	530 000	63 000	593 000	593 000
003 Centre National de Maintenance	225 000	40 000	265 000	265 000
004 Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique	2 323 000	120 000	2 443 000	2 443 000
005 Internat Primaire de Mateur	42 000	18 300	60 300	60 300
006 Internat Primaire de Menagâa - Zaghouan	15 000	18 000	33 000	33 000
TOTAL DES BUDGETS DES AUTRES ETABLISSEMENTS	3 135 000	1 009 300	4 144 300	4 144 300
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION : (1-Education)	36 463 000	24 500 000	60 963 000	60 963 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	<u>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>				
	<u>1 - Enseignement Supérieur</u>				
	<u>Budget des Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
	Budgets des Etablissements relevant de l'Université Ez-zitouna				
1	Université Ez-zitouna	387 000		387 000	387 000
2	Institut Supérieur de Théologie		9 000	9 000	9 000
3	Institut Supérieur de Civilisation Islamique de Tunis		4 000	4 000	4 000
4	Centre des Etudes Islamiques à Kairouan		1 000	1 000	1 000
	Total	387 000	14 000	401 000	401 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Tunis</u>				
5	Université de Tunis	5 380 000		5 380 000	5 380 000
6	Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis		399 000	399 000	399 000
7	Institut Supérieur de Gestion		170 000	170 000	170 000
8	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales		125 000	125 000	125 000
9	Institut Supérieur des Sciences et Techniques de Tunis		171 000	171 000	171 000
10	Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue		150 000	150 000	150 000
11	Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture		40 000	40 000	40 000
12	Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis		120 000	120 000	120 000
13	Ecole Normale Supérieure		68 000	68 000	68 000
14	Institut Supérieur de Musique		8 000	8 000	8 000
15	Institut Supérieur d'Art Dramatique		9 000	9 000	9 000
16	Institut Préparatoire aux Etudes des Ingénieurs à Tunis		62 000	62 000	62 000
17	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires		30 000	30 000	30 000
18	Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis		16 000	16 000	16 000
19	Institut Préparatoire aux Etudes Lettéraire et des Sciences Humaines de Tunis		9 000	9 000	9 000
	Total	5 380 000	1 377 000	6 757 000	6 757 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Jendouba</u>				
20	Université de Jendouba	1 095 000	3 000	1 098 000	1 098 000
21	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jendouba		175 000	175 000	175 000
22	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires au Kef		20 000	20 000	20 000
23	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba		15 000	15 000	15 000
24	Institut Supérieur des Langues Appliquées et Informatisées à Béja		11 000	11 000	11 000
	Total	1 095 000	224 000	1 319 000	1 319 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université d'El Manar</u>				
25	Université Tunis El Manar	8 361 000	29 000	8 390 000	8 390 000
26	Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis		620 000	620 000	620 000
27	Faculté de Médecine de Tunis		400 000	400 000	400 000
28	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis		345 000	345 000	345 000
29	Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis		380 000	380 000	380 000
30	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis		439 000	439 000	439 000
31	Institut Bourguiba de Langues Vivantes		1 200 000	1 200 000	1 200 000
32	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis		110 000	110 000	110 000
33	Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis		80 000	80 000	80 000
34	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à El Manar		47 000	47 000	47 000
35	Institut Supérieur de l'Informatique		32 000	32 000	32 000
36	Centre de Calcul "El Khawarezmi"		2 000	2 000	2 000
37	Centre de Publication Universitaire		120 000	120 000	120 000
38	Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées		20 000	20 000	20 000
	Total	8 361 000	3 824 000	12 185 000	12 185 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de 7 Novembre à Carthage</u>				
39	Université 7 Novembre à Carthage	8 555 000	1 000	8 556 000	8 556 000
40	Faculté des Sciences à Bizerte		300 000	300 000	300 000
41	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à Tunis		128 000	128 000	128 000
42	Faculté des Sciences Économiques et de Gestion à Nabeul		96 000	96 000	96 000
43	Institut Supérieur des Etudes Commerciales		110 000	110 000	110 000
44	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs à Nabeul		75 000	75 000	75 000
45	Institut Préparatoire des Etudes Scientifiques et Techniques		95 000	95 000	95 000
46	Institut National Appliqués et de Technologies		110 000	110 000	110 000
47	Ecole Tunisienne des Technologies		45 000	45 000	45 000
48	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et Technologie de Mateur		50 000	50 000	50 000
49	Ecole Nationale à l'Architecture et d'Urbanisme		140 000	140 000	140 000
50	Institut Supérieur des Beaux Arts de Nabeul		95 000	95 000	95 000
51	Institut Supérieur de Langues		130 000	130 000	130 000
52	Ecole Supérieure des Statistiques et des Analyses des Informations		15 000	15 000	15 000
53	Ecole Supérieure de la Technologie et de l'Informatique de Carthage		68 000	68 000	68 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
54	Institut Supérieur de la Technologie de l'Environnement, d'Urbanisme et des Bâtiments		40 000	40 000	40 000
55	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieries de Bizerte		18 000	18 000	18 000
56	Institut Supérieur Audio-Visuelle et Cinématographique à Ghammarth		15 000	15 000	15 000
57	Institut Supérieur des Sciences et des Technologies de l'Environnement à Borj Essedra		15 000	15 000	15 000
58	Institut Supérieur des Langues Appliquées et aux Informatiques à Nabeul		15 000	15 000	15 000
	Total		8 555 000	1 561 000	10 116 000
<i>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Manouba</i>					
59	Université de la Manouba	3 920 000	10 000	3 930 000	3 930 000
60	Faculté des Lettres de la Manouba		485 000	485 000	485 000
61	Institut Supérieur des Documentations à Tunis		50 000	50 000	50 000
62	Institut de Presse et des Sciences de l'Information		55 000	55 000	55 000
63	Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National		9 000	9 000	9 000
64	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises		230 000	230 000	230 000
65	Ecole Supérieure du Commerce à Tunis		225 000	225 000	225 000
66	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		75 000	75 000	75 000
67	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies du Design		72 000	72 000	72 000
68	Institut Supérieur des Arts de Multimédia à la Manouba		55 000	55 000	55 000
69	Ecole Supérieure du Commerce Electronique à Manouba		15 000	15 000	15 000
70	Institut Supérieur de Biotechnologie à Sidi Thabet		15 000	15 000	15 000
	Total		3 920 000	1 296 000	5 216 000
71	Université Virtuelle de Tunis		640 000	30 000	670 000
	Total		640 000	30 000	670 000
<i>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sousse</i>					
72	Université de Sousse	3 549 000	20 000	3 569 000	3 569 000
73	Faculté de Médecine de Sousse		107 000	107 000	107 000
74	Faculté de Droits et des Sciences Economique à Sousse		350 000	350 000	350 000
75	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse		245 000	245 000	245 000
76	Institut Supérieur de Gestion à Sousse		173 000	173 000	173 000
77	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologiques à Sousse		60 000	60 000	60 000
78	Institut Supérieur de Musique à Sousse		23 000	23 000	23 000
79	Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse		78 000	78 000	78 000
80	Institut Supérieur du Transport et de Télécommunications de Sousse		66 000	66 000	66 000
81	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Hammam Sousse		49 000	49 000	49 000
82	Institut Supérieur des Finances et Fiscalité de Sousse		10 000	10 000	10 000
83	Institut d'Etudes de Commerce Supérieur de Sousse		51 000	51 000	51 000
	Total		3 549 000	1 232 000	4 781 000
<i>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Monastir</i>					
84	Université de Monastir	4 503 000		4 503 000	4 503 000
85	Faculté de Médecine de Monastir		95 000	95 000	95 000
86	Faculté de Chirurgie Dentaire de Monastir		94 000	94 000	94 000
87	Faculté de Pharmacie de Monastir		123 000	123 000	123 000
88	Faculté des Sciences de Monastir		221 000	221 000	221 000
89	Faculté des Sciences Economique et de Gestion de Mahdia		190 000	190 000	190 000
90	Ecole Nationale des Ingénieurs de Monastir		93 000	93 000	93 000
91	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieries de Monastir		52 000	52 000	52 000
92	Institut Supérieur des Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Moknina		55 000	55 000	55 000
93	Institut Supérieur de Biochimie à Monastir		93 000	93 000	93 000
94	Institut Supérieur de l'Informatique et du Mathématique de Monastir		36 000	36 000	36 000
95	Institut Supérieur des Métiers des Modes de Monastir		35 000	35 000	35 000
96	Institut Supérieur des Etudes Appliquées de Mahdia		20 000	20 000	20 000
97	Institut Supérieur de l'Informatique de Mahdia		12 000	12 000	12 000
	Total		4 503 000	1 119 000	5 622 000
<i>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Kairouan</i>					
98	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan	1 138 000		1 138 000	1 138 000
99	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		150 000	150 000	150 000
100	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		19 000	19 000	19 000
101	Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion à Kairouan		50 000	50 000	50 000
	Total		1 138 000	219 000	1 357 000
<i>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sfax</i>					
102	Université de Sfax	7 090 000	5 000	7 095 000	7 095 000
103	Faculté de Médecine de Sfax		133 000	133 000	133 000
104	Faculté des Sciences Economique et de Gestion de Sfax		260 000	260 000	260 000
105	Faculté de Droits à Sfax		171 000	171 000	171 000
106	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Sfax		198 000	198 000	198 000
107	Faculté des Sciences à Sfax		360 000	360 000	360 000
108	Faculté Nationale des Ingénieurs de Sfax		85 000	85 000	85 000
109	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieries de Sfax		40 000	40 000	40 000
110	Ecole Supérieure de Commerce de Sfax		101 000	101 000	101 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
111	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sfax		85 000	85 000	85 000
112	Institut Supérieur de Musique à Sfax		8 000	8 000	8 000
113	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		28 000	28 000	28 000
114	Ecole Supérieure d'Informatique et Multimédia à Sfax		41 000	41 000	41 000
115	Institut Supérieur de l'Électronique et de Communications de Sfax		28 000	28 000	28 000
116	Institut Supérieur de Biothéchnologie à Sfax		30 000	30 000	30 000
117	Institut des Etudes de Commerce Supérieur à Sfax		21 000	21 000	21 000
118	Institut Supérieur de Gestion Commercial à Sfax		28 000	28 000	28 000
<i>Total</i>		7 090 000	1 622 000	8 712 000	8 712 000
<i><u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Gafsa</u></i>					
119	Université de Gafsa	690 000		690 000	690 000
120	Faculté des Sciences à Gafsa		94 000	94 000	94 000
121	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires de Gafsa		56 000	56 000	56 000
122	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		26 000	26 000	26 000
<i>Total</i>		690 000	176 000	866 000	866 000
<i><u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Gabès</u></i>					
123	Université de Gabès	2 370 000	10 000	2 380 000	2 380 000
124	Faculté des Sciences de Gabès		116 000	116 000	116 000
125	Ecole Nationale des Ingénieurs à Gabès		57 000	57 000	57 000
126	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Gabès		45 000	45 000	45 000
127	Institut Supérieur de Gestion à Gabès		79 000	79 000	79 000
128	Institut Supérieur des Langues à Gabès		41 000	41 000	41 000
129	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Gabès		35 000	35 000	35 000
130	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès		23 000	23 000	23 000
131	Ecole Supérieure des Sciences Juridiques à Gabès		12 000	12 000	12 000
132	Institut Supérieur de Biologie Appliquée à Medenine		5 000	5 000	5 000
<i>Total</i>		2 370 000	423 000	2 793 000	2 793 000
<i><u>Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques</u></i>					
133	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	565 000	135 000	700 000	700 000
134	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Nabeul	810 000	60 000	870 000	870 000
135	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasser Hellal	259 000	55 000	314 000	314 000
136	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sousse	443 000	144 000	587 000	587 000
137	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gabès	575 000	50 000	625 000	625 000
138	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gafsa	540 000	60 000	600 000	600 000
139	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sfax	554 000	126 000	680 000	680 000
140	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Charguia	576 000	67 000	643 000	643 000
141	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kairouan	216 000	39 000	255 000	255 000
142	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jerba	213 000	76 000	289 000	289 000
143	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Mehdia	267 000	58 000	325 000	325 000
144	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Zaghouan	180 000	40 000	220 000	220 000
145	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jendouba	110 000	48 000	158 000	158 000
146	Institut Supérieur des Etudes Technologiques au Kef	129 000	30 000	159 000	159 000
147	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kébili	116 000	17 000	133 000	133 000
148	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte	35 000	5 000	40 000	40 000
149	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Siliana	116 000	25 000	141 000	141 000
150	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sidi Bouzid	138 000	12 000	150 000	150 000
151	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tozeur	89 000	5 000	94 000	94 000
152	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Béja	82 000	5 000	87 000	87 000
153	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasserine	76 000	5 000	81 000	81 000
154	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine	88 000	5 000	93 000	93 000
<i>Total des Budgets des Etablissements des Instituts Supérieur des Etudes Technologiques</i>		6 177 000	1 067 000	7 244 000	7 244 000
<i><u>Etablissements de Formations des Maîtres</u></i>					
155	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Kairouan	194 000	6 000	200 000	200 000
156	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Sousse	357 000	56 000	413 000	413 000
157	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Korba	444 000	74 000	518 000	518 000
158	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Gafsa	342 000	50 000	392 000	392 000
159	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Sébilla	417 000	62 000	479 000	479 000
160	Institut Supérieur des Formations des Maîtres au Kef	289 000	49 000	338 000	338 000
<i>Total des Budgets des Etablissements de Formations des Maîtres</i>		2 043 000	297 000	2 340 000	2 340 000
<i>Total des Budgets des Etablissements de l'Enseignement Supérieur</i>		55 898 000	14 481 000	70 379 000	70 379 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
161	<u>Offices des Œuvres Universitaires</u> Office des Œuvres Universitaire du Nord à Tunis	2 779 000	15 000	2 794 000	2 794 000
162	Office des Œuvres Universitaire du Centre à Sousse	2 340 000	2 000	2 342 000	2 342 000
163	Office des Œuvres Universitaire du Sud à Sfax	1 654 000	2 000	1 656 000	1 656 000
	Total des Budgets des Offices des Œuvres Universitaires	6 773 000	19 000	6 792 000	6 792 000
	<u>Restaurants, Foyers, Centres et Cités Universitaires</u>				
	<u>Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord</u>				
164	Restaurant Universitaire de Bouchoucha	170 000	48 000	218 000	218 000
165	Restaurant Universitaire de Carthage	108 000	22 000	130 000	130 000
166	Restaurant Universitaire à El Menzah 7	143 000	36 000	179 000	179 000
167	Restaurant Universitaire à El Omrane Supérieur	329 000	83 000	412 000	412 000
168	Restaurant Universitaire de Nabeul	323 000	105 000	428 000	428 000
169	Restaurant Universitaire de Charguia	277 000	45 000	322 000	322 000
170	Restaurant Universitaire du Campus Universitaire	335 000	120 000	455 000	455 000
171	Restaurant Universitaire de la Rabta	297 000	80 000	377 000	377 000
172	Restaurant Universitaire Ibn Zaidoun de la Manouba	417 000	143 000	560 000	560 000
173	Restaurant Universitaire Ali Eddouaji à Tunis	132 000	50 000	182 000	182 000
174	Restaurant Universitaire Ibn Mandhour à Radès	365 000	60 000	425 000	425 000
175	Restaurant Universitaire Hannibal au Kef	110 000	30 000	140 000	140 000
176	Restaurant Universitaire Musthafa Kiraeyf à Zaghouan	120 000	54 000	174 000	174 000
177	Restaurant Universitaire Ali Belhouane à Jendouba	325 000	189 000	514 000	514 000
178	Restaurant Universitaire Hocine El Jaziri à Manouba	186 000	84 000	270 000	270 000
179	Restaurant Universitaire Niapoulis à Nabeul	145 000	100 000	245 000	245 000
180	Restaurant Universitaire à Bizerte	385 000	275 000	660 000	660 000
181	Foyer Universitaire de Mutuelle Ville	170 000	60 000	230 000	230 000
182	Foyer Universitaire de Montfleury	359 000	119 000	478 000	478 000
183	Foyer Universitaire de Ras Tabia	361 000	131 000	492 000	492 000
184	Foyer Universitaire de l'Ariana	233 000	85 000	318 000	318 000
185	Foyer Universitaire de Ben Arous	181 000	110 000	291 000	291 000
186	Foyer Universitaire de Bardo I	160 000	95 000	255 000	255 000
187	Foyer Universitaire de Bardo II	190 000	140 000	330 000	330 000
188	Foyer Universitaire les Jardins à Tunis	195 000	100 000	295 000	295 000
189	Foyer Universitaire à El Mourouj	202 000	156 000	358 000	358 000
190	Foyer Universitaire de Hammam-Chott	211 000	153 000	364 000	364 000
191	Foyer Universitaire de Bulla Régia	100 000	103 000	203 000	203 000
192	Foyer Universitaire de Mateur	175 000	100 000	275 000	275 000
193	Foyer Universitaire de Khaireddine Etounssi à Hammam- Chott	174 000	70 000	244 000	244 000
194	Foyer Universitaire Vaga de Béjà	300 000	70 000	370 000	370 000
195	Foyer Universitaire Zama de Siliana	105 000	50 000	155 000	155 000
196	Foyer Universitaire Sicavinera du Kef	82 000	45 000	127 000	127 000
197	Foyer Universitaire Ibn Khaldoun à Tunis	99 000	26 000	125 000	125 000
198	Foyer Universitaire Chawki à El Menzah 7	26 000	110 000	136 000	136 000
199	Foyer Universitaire de Bardo 3	20 000	85 000	105 000	105 000
200	Foyer Universitaire d'El Menzah	35 000	30 000	65 000	65 000
201	Foyer Universitaire des Etudiantes à Bizerte	150 000	30 000	180 000	180 000
202	Foyer Universitaire Rue de Mulhose	106 000	30 000	136 000	136 000
203	Foyer Universitaire Ibn Charaf l'Ariana	186 000	26 000	212 000	212 000
204	Foyer Universitaire de Ben Arous	75 000	35 000	110 000	110 000
205	Foyer Universitaire Thameur-Ariana	102 000	35 000	137 000	137 000
206	Foyer Universitaire Fattouma Bourguiba -Tunis	39 000	36 000	75 000	75 000
207	Foyer Universitaire de Bab El Khadra	71 000	32 000	103 000	103 000
208	Foyer Universitaire de la Cité Ez-zouhour	35 000	28 000	63 000	63 000
209	Foyer Universitaire Route de l'Aérodrome-Ariana	25 000	48 000	73 000	73 000
210	Foyer Universitaire El Yassamine	120 000	98 000	218 000	218 000
211	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 1	24 000	104 000	128 000	128 000
212	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 2	20 000	58 000	78 000	78 000
213	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 3	10 000	103 000	113 000	113 000
214	Foyer Universitaire Rue de Madrid - Tunis	191 000	28 000	219 000	219 000
215	Foyer Universitaire "El Ferdaous" Tunis	157 000	32 000	189 000	189 000
216	Foyer Universitaire Ibn Rochd-Tunis	93 000	23 000	116 000	116 000
217	Foyer Universitaire Errriadh-Tunis	101 000	26 000	127 000	127 000
218	Foyer Universitaire Balkis à El Menzah 7	29 000	55 000	84 000	84 000
219	Foyer Universitaire 7 Novembre à Tunis	134 000	20 000	154 000	154 000
220	Foyer Universitaire des Etudiantes de la Manouba	18 000	127 000	145 000	145 000
221	Foyer Universitaire de Nabeul	115 000	185 000	300 000	300 000
222	Foyer Universitaire El Mourouj	22 000	105 000	127 000	127 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
223	Foyer Universitaire El Ouardia	256 000	102 000	358 000	358 000
224	Foyer Universitaire El Bassatine à la Manouba	93 000	127 000	220 000	220 000
225	Foyer Universitaire Juguortha au Kef	60 000	30 000	90 000	90 000
226	Foyer Universitaire Mahmoud El Mâassedi à Jendouba	6 000	100 000	106 000	106 000
227	Foyer Universitaire Moussa Ibn Noussair à Zaghouan	45 000	50 000	95 000	95 000
228	Foyer Universitaire Tahar El Haddad à Nabeul	253 000	55 000	308 000	308 000
229	Centre Universitaire d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	61 000	8 000	69 000	69 000
230	Centre Culturel et Sportif à la Manouba	33 000	7 000	40 000	40 000
231	Centre Universitaire d'Art Dramatique Culturelle et Sportives à Jendouba	12 000	5 000	17 000	17 000
Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord		10 187 000	5 110 000	15 297 000	15 297 000
<u>Etablissements de Office des Œuvres Universitaires du Centre à Sousse</u>					
232	Restaurant Universitaire les Roses à Monstir	232 000	96 000	328 000	328 000
233	Restaurant Universitaire Skanes à Monstir	449 000	142 000	591 000	591 000
234	Restaurant Universitaire à Mahdia	712 500	121 000	833 500	833 500
235	Restaurant Universitaire Ibn El Jazzar à Kairouan	244 000	72 000	316 000	316 000
236	Restaurant Universitaire Ibn Rochd à Kairouan	234 000	106 000	340 000	340 000
237	Restaurant Universitaire El Farabi à Sousse	158 000	38 000	196 000	196 000
238	Restaurant Universitaire à Kasserine	109 000	16 000	125 000	125 000
239	Cité Universitaire El Ghazali à Sousse	284 000	171 000	455 000	455 000
240	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	299 000	116 000	415 000	415 000
241	Cité Universitaire Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	331 000	146 000	477 000	477 000
242	Cité Universitaire à Ksar Hellal	360 300	63 000	423 300	423 300
243	Cité Universitaire Fattouma Bourguiba - Monastir	242 000	118 000	360 000	360 000
244	Cité Universitaire Ibn Sina à Sousse	408 500	138 000	546 500	546 500
245	Cité Universitaire Sabra à Kairouan	235 000	95 000	330 000	330 000
246	Cité Universitaire Errriadh à Sousse	494 200	133 000	627 200	627 200
247	Cité Universitaire à Sidi Bouzid	114 000	32 000	146 000	146 000
248	Cité Universitaire 5 Septembre 1934 à Moknina	300 000	35 000	335 000	335 000
249	Foyer Universitaire à Kasserine	42 000	18 000	60 000	60 000
250	Foyer Universitaire Errriadh à Sousse	38 500	45 000	83 500	83 500
251	Foyer Universitaire Ibn El Jazzar à Sousse	123 000	35 000	158 000	158 000
252	Foyer Universitaire El Bassatine à Monastir	44 200	50 000	94 200	94 200
253	Foyer Universitaire 3 Août à Monastir	101 000	55 000	156 000	156 000
254	Foyer Universitaire Rakkada à Kairouan	22 000	116 000	138 000	138 000
255	Foyer Universitaire Khzama à Sousse	95 000	33 000	128 000	128 000
256	Foyer Universitaire Imam Mezri à Monastir	4 000	61 000	65 000	65 000
257	Foyer Universitaire Skanes à Monastir	41 000	99 000	140 000	140 000
258	Foyer Universitaire Sahoul à Sousse	46 000	114 000	160 000	160 000
259	Foyer Universitaire Abou El Kacem Echebbi à Kairouan	126 000	45 000	171 000	171 000
260	Foyer Universitaire à Mahdia	57 000	120 000	177 000	177 000
261	Foyer Universitaire El Fatimi à Mahdia	368 000	79 000	447 000	447 000
262	Foyer Universitaire Ibn Rachik à Kairouan	32 000	60 000	92 000	92 000
263	Centre Culturel Universitaire à Monastir	60 000	5 000	65 000	65 000
264	Centre Culturel Universitaire "Yahia Ibn Omar" à Sousse	37 000	3 000	40 000	40 000
265	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Mahdia	39 000	1 000	40 000	40 000
266	Centre Culturel Universitaire "Rakadda" à Kairouan	40 800	4 000	44 800	44 800
Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Centre à Sousse		6 523 000	2 581 000	9 104 000	9 104 000
<u>Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Sud à Sfax</u>					
267	Restaurant Universitaire El Manar- Sfax	333 000	96 000	429 000	429 000
268	Restaurant Universitaire Ezzayatine	427 000	128 000	555 000	555 000
269	Restaurant Universitaire El Oihatt Gabès	363 000	132 000	495 000	495 000
270	Restaurant Universitaire Ibn Rached	498 000	144 000	642 000	642 000
271	Restaurant Universitaire Ali Charfi Sfax	124 000	35 000	159 000	159 000
272	Restaurant Universitaire Khareddine Ettounsi à Jerba	232 000	37 000	269 000	269 000
273	Restaurant Universitaire Ibn Arafa à Gafsa	256 000	78 000	334 000	334 000
274	Cité Universitaire Ibn El Jazzar -Sfax	260 000	170 000	430 000	430 000
275	Cité Universitaire Ibn Chabbat à Sfax	363 000	97 000	460 000	460 000
276	Cité Universitaire Ali Nouri à Sfax	272 000	158 000	430 000	430 000
277	Cité Universitaire Omar Ibn El Khattab à Gabès	482 000	155 000	637 000	637 000
278	Cité Universitaire Sidi Mansour à Sfax	357 000	153 000	510 000	510 000
279	Cité Universitaire El Yassamin à Sfax	440 000	211 000	651 000	651 000
280	Cité Universitaire de Khébili	64 000	149 000	213 000	213 000
281	Cité Universitaire Sidi Marzouk à Gabès	221 000	100 000	321 000	321 000
282	Cité Universitaire de Tozeur	118 000	102 000	220 000	220 000
283	Cité Universitaire de Médenine	180 000	20 000	200 000	200 000
284	Cité Universitaire de Tataouine	45 000	5 000	50 000	50 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRIES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
285	Foyer Universitaire Rue Commandant Béjaoui à Sfax	154 000	39 000	193 000	193 000
286	Foyer Universitaire El Bassatine à Sfax	142 000	46 000	188 000	188 000
287	Foyer Universitaire Tanyour à Sfax	150 000	38 000	188 000	188 000
288	Foyer Universitaire Immam Sahnoun à Sfax	155 000	46 000	201 000	201 000
289	Foyer Universitaire El Farabi à Sfax	50 000	60 000	110 000	110 000
290	Foyer Universitaire Ibn Abi Sarah à Gabès	235 000	81 000	316 000	316 000
291	Foyer Universitaire Ibn Mandhour à Gafsa	67 000	144 000	211 000	211 000
292	Foyer Universitaire Uliss à Jerba	49 000	62 000	111 000	111 000
293	Foyer Universitaire Ennakhil à Gabès	70 000	114 000	184 000	184 000
294	Foyer Universitaire El Tifachi	101 000	44 000	145 000	145 000
295	Centre Culturel Universitaire à Sfax	48 000	2 000	50 000	50 000
296	Centre Culturel Universitaire à Gabès	49 000	1 000	50 000	50 000
Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Sud à Sfax		6 305 000	2 647 000	8 952 000	8 952 000
Total des Budgets des Restaurants, Foyers, Centres et Cité Universitaires					
Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur		29 788 000	10 357 000	40 145 000	40 145 000
296 MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		85 686 000	24 838 000	110 524 000	110 524 000
1 Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales		400 000	30 000	430 000	430 000
2 Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique		218 000	10 000	228 000	228 000
3 Institut National de la Recherche Scientifique et Technique		1 608 000	20 000	1 628 000	1 628 000
4 Centre de Biotechnologie à Sfax		514 000	8 000	522 000	522 000
5 Institut National des sciences et Technologies de la Mer		485 000	120 000	605 000	605 000
6 Institut National de Recherches et d'Analyses Physio-Chimiques		980 000	20 000	1 000 000	1 000 000
6 Total des Budgets des Etablissements relevant du Minsitère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences		4 205 000	208 000	4 413 000	4 413 000
2125 TOTAL GENERAL DES BUDGETS RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET GENERAL DE L'ETAT		283 928 000	297 054 000	580 982 000	580 982 000

Tableau « G »
Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
25-24	25240030002 25240080002	Amiante (asbeste)
Ex 25-29	25291000001	Feldspath
Ex 27-01	27011110006 27011190008	Anthracite
Ex 27-04	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille , autre que pour la fabrication d'electrodes
Ex 27-06	27060000095	Autres goudrons minéraux
Ex 27-07	27071090005	Benzol destiné à d'autres usages
	27073090007	Xylool destiné à d'autres usages
	27074000109	Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles
	27075090009	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume
	27076000009	Phénols
	27079911009	Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c
	27079919003	Autres huiles brutes
	2707991090	Autres produits analogues dont lequel les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numéro 28-03

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	27079999016	Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques
	27079999027	Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
Ex 27-13	27131100106 27131100902	Coke de pétrole non calciné
Ex 27-15	27150000916 27150000994	Autres mastics bitumineux Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume, de goudron mineral ou de brai de goudron minéral
Ex 28-04	28048000009	Arsenic
Ex 28-05	28051990016 28054010006 28054090008	Lithium Mercure
Ex 28-06	28062000007	Acide chlorosulfurique
Ex 28-11	28112910098	Trioxyde de diarsenic (Anhydride arsenieux)
Ex 28-16	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
Ex 28-19	28199090015 28199090093	Hydroxydes de chrome Autres oxydes de chrome
28-20	28201000005 28209010007 28209090009	Dioxyde de manganèse Autres oxydes de manganèse
Ex 28-21	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
28-22	2822000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt , oxydes de cobalt du commerce
Ex 28-24	2824900001	Autres oxydes de plomb
Ex 28-25	2825200006	Oxyde et hydroxyde de lithium
	2825300002	Oxydes et hydroxydes de vanadium
	28259050008	Oxyde de mercure
	28259080919	Hydroxydes de mercure
Ex 28-27	28273980058	Chlorure de mercure
	28273980092	Autres chlorures
Ex 28-30	2830300005	Sulfure de cadmium
Ex 28-33	28332400000	Sulfates de nickel
	28332700005	Sulfates de baryum
	28332930018	Sulfates de cobalt
	28332970014	Sulfates de mercure
	28332970092	Sulfates de plomb
	28332990001	Autres sulfates
Ex 28-37	28371100007	Cyanures , oxycyanures de sodium
	28371900018	Cyanures , oxycyanures de potassium
	28371900096	Autres cyanures et oxycyanures
	28372000020	Ferricyanures
	28372000097	Autres Cyanures complexes
Ex 28-38	28380000092	Autres thiocyanates
Ex 28-41	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 28-44	28443011097	Uranium appauvri en U235 et ses composés ;
	28443019091	thorium et ses composés ; alliages , dispersions ,
	28443051093	produits céramiques et mélanges renfermant de
	28443061097	l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des
	28443069091	composés de ces produits ; destinés à des fins autres
	28443091099	que médicales .
	28443099093	
	28444010090	Eléments et isotopes et composés radioactifs autres
	28444020094	que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430,
	28444030098	alliages, dispersions , produits céramiques et
	28444080098	mélanges renfermant ces éléments isotopes ou
		composés , résidus radioactifs ; destinés à des fins
		autre que médicales .
Ex 28-45	28451000095	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés
	28459010097	inorganiques ou organiques, de constitution chimique
	28459090099	définie ou non , destinés à des fins autres que
		médicales
29-03	de 29031100015 à 29036990000	Dérivés halogénés des hydrocarbures
Ex 29-15	29155000005	Acide propionique , ses sels et ses esters
Ex 29-16	29161110007 29161190009 29161300003 29161410002 29161490004 29163100005	Acide acrylique Sels de l'acide acrylique Acide méthacrylique et ses sels Méthacrylate de méthyle Autres esters de l'acide méthacrylique Acide benzoïque, ses sels et ses esters

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 32-06	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures).
Ex 34-03	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
Ex 36-06	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquifié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs , et d'une capacité n'excéder pas 300 cm ³ .
Ex 37-01	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans , photographiques, sensibilisés, non impressionnés , en autre matière que le papier , le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés , sensibilisés , non impressionnés, même en chargeur
37-02	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantannés, en rouleaux.
37-07	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis , colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés , soit dosés en vue d'usages photographiques , soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi .

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 38-08	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides
Ex 38-11	38111900009 38112100005 38112900005 38119000013 38119000091	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux Autres additifs pour huiles lubrifiantes Inhibiteurs d'oxydation Additifs peptisants, améliorants de viscosités , additifs anticorrosifs et autres additifs préparés .
Ex 39-20	39203000006	Autres plaques , feuilles, pellicules ;bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées , ni pareillement associées à d'autres matières ,sans support.
Ex 39-23	39231000005 de 39232100006 à 39232990002 39233010001 39233090003	Boites , caisses ,casiers et articles similaires en matière plastique Sacs, sachets , pochettes et cornets en matières plastiques Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	de 39235010003 à 39235090094 39239090907	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
Ex 39-24	39241000002 39249090017 39249090095	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques. Autre articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

- Avis n° 2004-43** du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions du projet de loi de finances pour l'année 2005 (1).
- Avis n° 2004-46** du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions de projet de loi de finances pour l'année 2005 (1).
- Avis n° 2004-47** du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 2002-16 du 4 février 2002, portant organisation de la profession des comptables (1).
- Avis n° 2004-48** du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant institution d'un cadre juridique relatif aux procédures de constitution de sociétés en ligne (1).

(1) Les textes sont publiés uniquement en langue arabe.